

Le mercure galant

Paris 1690

Eur. 511 m-1690,4

urn:nbn:de:bvb:12-bsb10406856-8

10400000

V R I S  
1690

1690  
4.





0400000

1690  
7

540

S. R. L.

M. H.

SALAN

M. R. C. V.





0-400000  
Eur.

511

m

1690,4

EUR. 511<sup>m</sup> - 1690,4

Mercurie

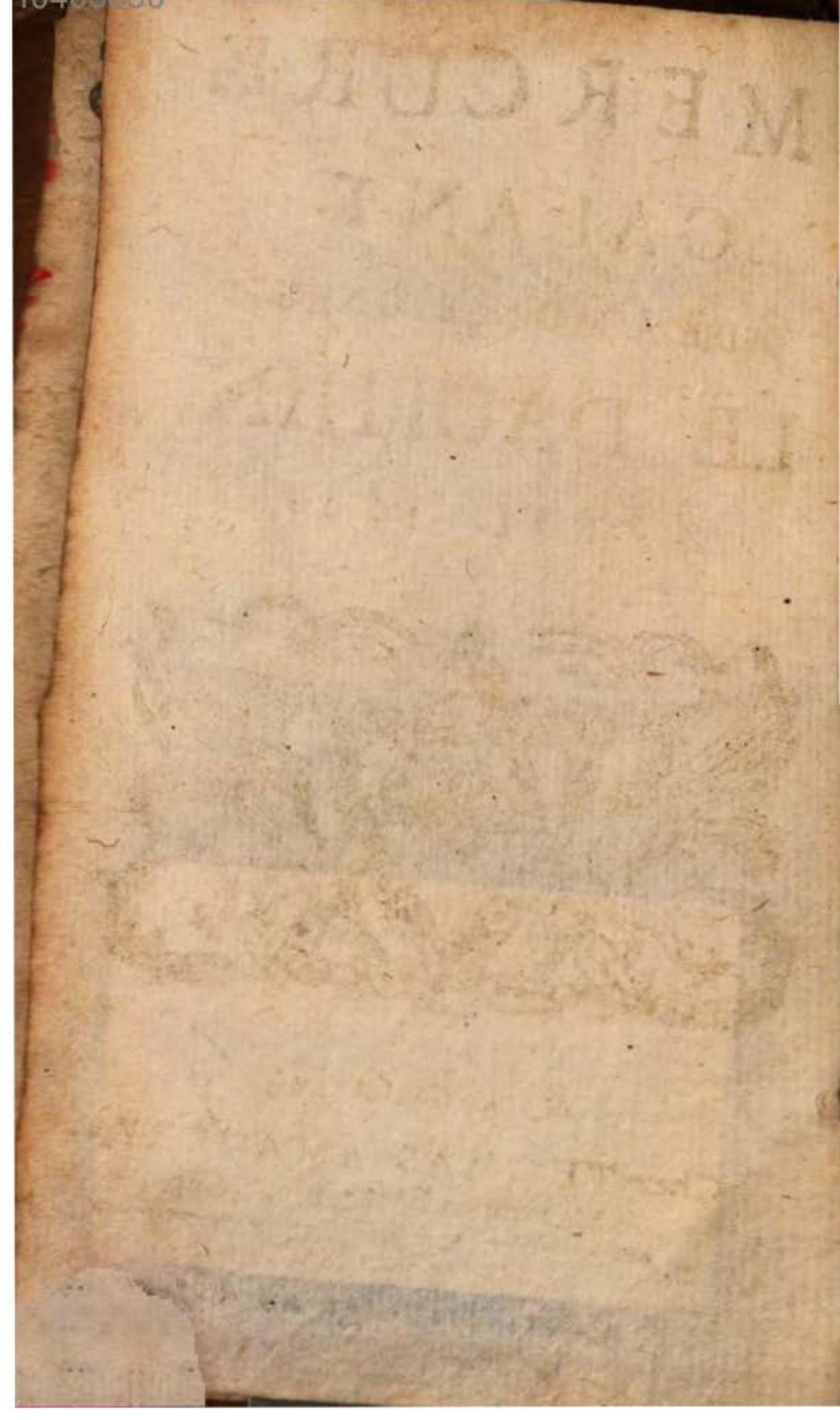
<36623738510019

<36623738510019



Bayer. Staatsbibliothek

33

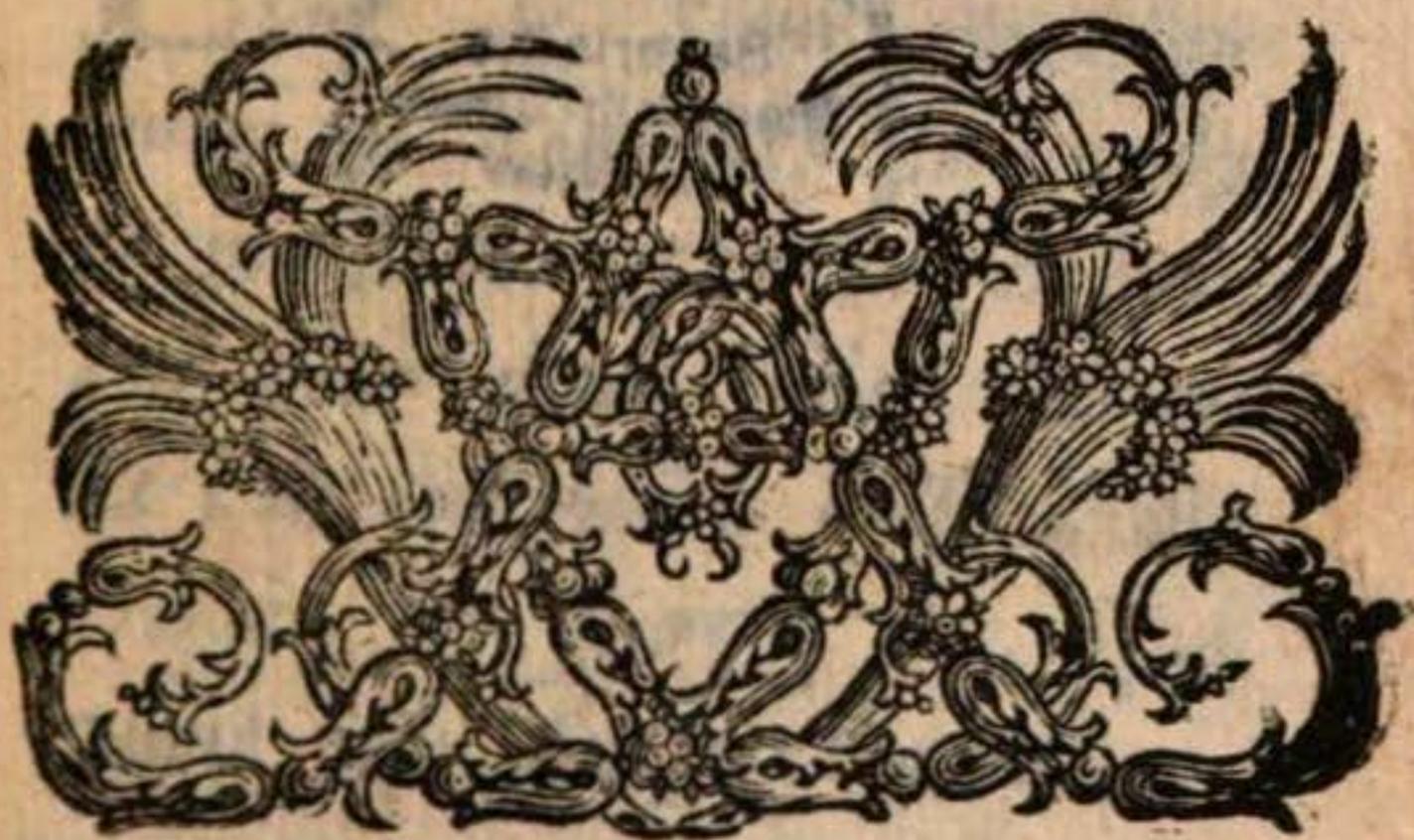


MERCURE  
GALANT.

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

AVRIL 1690.



A LYON,

Chez THOMAS AMAULRY,  
ruë Merciere au Mercure Galant.

---

M. DC. XC.

*Avec Privilege du Roy.*

MERCUR

GALANT.

DE DIE A MONSIEUR

LE DAUPHIN.

AN 1780.

Bayerische  
Staatsbibliothek  
München

A LYON,

Chez THOMAS AMAULRY,  
rue Merciere au Marché Galant.

M. D. C. X. C.

avec Privilege de sa Majesté



LE LIBRAIRE  
au Lecteur.

L'ON distribuëra à Lyon  
chez le Sieur Amaury  
toutes les Semaines le Lundy  
au matin les Avis de Besan-  
çon pour deux sols chacun.  
Et l'on continuëra aussi à di-  
stribuër le Journal des Scie-  
vans pour six sols chacun.



Madame de Maintenon, ind.  
15. sols.

Sentimens des Iesuites tou-  
chant le peché Philosophi-  
que premiere & seconde Let-  
tre, ind. 2. v. 10. f.

Defences du secret du Jan-  
senisme contre l'écrit de Mon-  
sieur Gery par le Pere Des-  
champs, ind. 7. sols.





MERCURE

GALANT.

AVRIL 1690.

**Q**UOY que je commence  
toutes mes Lettres par  
des Eloges du Roy, dont l'en-  
vie mesme ne peut se défendre  
de tomber d'accord, puis qu'el-  
les sont fondées sur des faits,  
& non sur les loüanges vagues  
qu'on donne ordinairement au  
rang plutôt qu'aux person-  
nes, & que je vous en aye

Avril 1690.

A

envoyé que la vérité a arrachées de la bouche mesme des Ennemis de Sa Majesté, ceux qui ne sont pas nez ses Sujets ne pouvant s'empescher de rendre justice à une infinité d'actions qui vont au delà de tout ce qu'on lit de remarquable dans l'Histoire de ses plus fameux Predecesseurs, je ne vous ay encore rien marqué qui doive faire plus d'impression sur vostre esprit, ny qui soit plus digne que toute l'Europe y fasse une attention particuliere, que ce que je vais vous apprendre que le Pape, qui remplit aujourd'huy si dignement la Chaire de Saint Pierre, a dit en parlant de cet Auguste Monarque. Sa Sainteté ayant choisi Monsieur Trevisani, Noble Venitien,

son Camerier d'honneur, pour porter en France le Bonnet de Cardinal à Mr de Fourbin de Janson, Elle luy dit lors qu'il fut prest à partir de Rome, qu'Elle luy envioit l'avantage qu'il alloit avoir de voir un si grand Roy, & qu'Elle voudroit luy pouvoir donner Elle-mesme sa Benediction. Sa Sainteté luy ordonna en mesme temps de dire à ce Monarque, Qu'il n'y avoit point de Prince dans l'Europe qu'Elle estimast davantage, & qu'Elle le regardoit comme le seul appuy de la Religion Catholique.

Vous ne serez pas étonnée après cela que l'on ait fait sur le Roy, les Reflexions qui suivent. Elles sont de Mr Taisand, Tresorier de France à Dijon, Auteur du Discours

4            M E R C U R E  
sur l'Eternité que vous avez  
lû avec tant de plaisir dans ma  
Lettre de Février.



R E F L E X I O N S

*Sur Sa Majesté.*

**L**E caractere du vray Heros,  
est d'avoir, comme le Roy,  
le courage d'un Soldat, &  
l'ame d'un Prince.

Le Roy est un Heros en  
tout sens, & le plus accompli  
qui fut jamais. Il a mis les Fran-  
çois sur le pied de pouvoir  
vaincre en tout temps, mal-  
gré les plus grands obstacles  
& la rigueur des Saisons.

Ce mesme Heros a rendu  
par sa moderation les Soldats  
François presque aussi retenus  
que des Bourgeois; & par son

courage , aussi braves , du moins quelques uns , que les plus fameux Guerriers des Grecs & des Romains.

On n'a guere moins de peine à croire les exploits admirables du Roy après qu'ils sont arrivez , qu'on a de peine à les imaginer avant qu'ils arrivent ; cet incomparable Genie qui seul sçait les exécuter , est aussi le seul qui soit capable de les bien concevoir & de les mettre en estat de réussir.

S'il est perilleux pour le Prince , & pour ses Etats d'exposer sa personne , en récompense il luy ést glorieux de marcher sur les traces des Alexandres & des Cefars , je veux dire , de ne pas si fort compter sur la bonne conduite , & sur la bravoure de ses

Generaux, qu'il ne se trouve  
quelquefois le premier au feu,  
& que de temps en temps il ne  
partage le peril avec ceux qui  
commandent ses Armées. C'est  
ainsi que le Roy en a usé dans  
toutes les occasions qui ont  
merité l'honneur de sa pre-  
sence.

Ce Prince incomparable a  
esté donné du Ciel, pour estre  
l'admiration & les delices de  
la terre.

Si ce Monarque ne regnoit  
pas, il seroit digne de regner  
préferablement à tout autre.  
On admire par tout sa profonde  
sagesse; sa Personne n'a rien  
que d'auguste; elle répand un  
air de grandeur & de majesté,  
qui le distingue en quelque  
lieu qu'il soit, & qui le fait  
d'abord reconnoistre pour ce

qu'il est, je veux dire, pour l'image de Dieu la plus ressemblante.

L'Empire François est plus grand par son Monarque que par ses limites, quoy qu'elles s'étendent fort loin.

Bien que Loüis le Grand ait fait une infinité de choses admirables, & qui passent presque l'imagination, il s'est rendu plus considerable encore par les choses qu'il n'a pas voulu faire ayant les armes à la main & pouvant tout entreprendre, que par les choses qu'il a faites.

Le Roy peut augmenter le nombre de ses conquestes, mais il ne peut rien ajoûter à sa gloire.

Ce Prince est encore plus élevé par son merite que par

son rang, bien que son rang le mette au dessus de tout ce qu'il y a de plus haut & de plus distingué dans le monde.

Quand on ne veut jamais rien faire que de beau & d'admirable, on a bien de la peine à soutenir toujours un tel caractère. L'Empereur des François est peut-estre le seul dans le monde, qui sçache le soutenir toujours également.

Quoy que le premier rang dans un grand Royaume releve infiniment le merite, on peut pourtant dire avec verité, que quand le Roy ne porteroit pas la plus belle Couronne du monde, on ne laisseroit pas de l'admirer.

Loüis XIV. est sans contredit un des plus puissans Princes de la Terre. Il n'y a rien

qui prouve mieux cette verité, dans l'estat present des choses que de le voir resister seul, comme il fait, à un monde d'Ennemis, dont les nombreuses & formidables liguees ne servent qu'à mettre sa gloire dans un plus grand jour.

Je Passe à un article fort curieux touchant les Monnoyes. Le Roy ayant donné cours aux Louïs d'or & aux Pistoles d'Espagne pour onze livres douze sols, aux Ecus d'or pour six livres, & aux Louïs d'argent pour trois livres deux sols, & aux demy Louïs d'or & d'argent, & demy Ecus d'or à proportion, ayant aussi ordonné une nouvelle fabrique de Louïs-d'or valant douze livres dix sols, & de Louïs d'argent valant trois livres six sols, com-

me je vous l'ay dit dans une  
autre Lettre, Sa Majesté par sa  
Déclaration du 3. Janvier der-  
nier, a permis jusqu'au dernier  
jour du mois où nous sommes,  
le cours des Reaux du poids de  
21. deniers huit grains trebu-  
chant pour soixante-deux sols,  
& ordonné que les legers se-  
roient portez aux Hôtels des  
Monnoyes de France pour être  
convertis en especes aux coins  
& Armes de Sa Majesté. Le 12.  
du mesme mois, la Cour des  
Monnoyes arresta le Tarif,  
portant l'évaluation & le prix  
de ce qui se doit donner des  
especes legeres d'or & d'argent  
tant de France qu'Etrangeres,  
mesme des Barres, Baretons &  
autres matieres d'or & d'ar-  
gent, comme aussi du prix de  
la vaisselle de Paris & des au;

tres Villes du Royaume , & l'on continuë toujours la fabrique de ces nouvelles especes en l'Hôtel de la Monnoye de Paris par les soins de Monsieur Hourlier , President en la Cour des Monnoyes , & de Mr de Selve Procureur general en la mesme Cour. Ces especes y sont fabriquées par Monsieur Rousseau , Directeur de cette Monnoye , & ne doutant point que vous ne soyez bien-aise de sçavoir le temps de l'établissement de la Monnoye au moulin , au lieu de celle du marteau , comme les Louïs d'or & les Louïs d'argent ont esté fabriquez , & la police & l'exactitude qui s'observe en la fabrique des Monnoyes , je croy ne pouvoir mieux vous apprendre ce détail qu'en vous

envoyant ce qui a esté écrit  
sur cette matiere à l'illustre Mr  
Menage.



LETTRE DE Mr  
le Chevalier Chassebras du  
Breau, à Mr Menage.

*Les Monnoyes ne peuvent pas  
estre fabriquées par tout; mais  
seulemēt en de certains lieux, choi-  
sis pour cela, afin d'éviter les abus,  
comme il s'est pratiqué chez les  
Romains & parmy les Nations bien  
pollicées. Aussi nos Roys ont desti-  
né des lieux particuliers dans les  
Villes du plus grand commerce de  
ce Royaume, appellez Hôtels &  
Chambres des Monnoyes.*

*Anciennement ils faisoient le*

plus souvent fabriquer les Monnoyes en leurs Palais & à leur Cour & suite, comme il se pratiquoit du temps de Charlemagne, & à ce sujet les Officiers des Monnoyes suivoient nos Rois, afin de faire marquer leurs Monnoyes du lieu où ils estoient, & de la marque de la Ville qu'ils venoient de conquerir.

Depuis ce temps-là, ces Hôtels des Monnoyes ont esté rendus fixes, & des Officiers particuliers y ont esté établis, comme ils le sont encore à present pour leur fabrique & leur police, & l'on reconnoist les lieux où la Monnoye a esté fabriquée par la lettre que l'on y met, qui est ordinairement une de celles de l'Alphabet, comme celle de Paris qui est la premiere, & la principale est marquée à l'A. C'est ce qui a donné lieu à ce proverbe, il est des bons, il est marqué à l'A, à cause que.

la Monnoye qu'on a de tout temps fabriquée à Paris, a toujours esté mieux faite par le soin & la presen- ce des Officiers de la Cour des Mon- noyes qui resident, & qui se sont attachez à y veiller. La Monnoye de Roüen est marquée au B. celle de S. Lo, au C. celle de Lyon à la lettre D. & ainsi des autres.

Les Hôtels & Chambres des Monnoyes établis presentement en ce Royaume, & dans les Pays des Conquestes de Sa Majesté, son Paris, Roüen, S. Lo, Lion, Tours, Angers, Poitiers, la Ro- chelle, Limoges, Bordeaux, Bayon- ne Toulouse, Montpellier, Riom, Dijon, Narbonne, Ville-neuve- Saint André-lez-Avignon, Reims, Nantes, Amiens, Bourges, Greno- ble, Marseille, Aix, Rennes, Pignerol, Metz, Besançon, Strasbourg, Lisle; & pour la

Navarre nous avons PAU & S.  
Palais.

Dans chaque Hôtel de Monnoye il y a une Jurisdiction particulière appelée Chambre de Monnoye, composée de plusieurs Officiers, qui connoissent & jugent tant en civil qu'en criminel en premiere instance de tout ce qui concerne les Monnoyes, métaux, Mines & poids, ensemble des Arts & Métiers, qui employent l'or & l'argent, & travaillent aux métaux.

Les Conseillers - Juges - Gardes qui en sont les premiers Juges, ont soin que les Monnoyes soient faites dans leur bonté intérieure, poids, beauté & perfection. Ils pesent & examinent chaque piece en particulier, & sont responsables du poids. Ils rebutent & cizailent chaque espee de Monnoye, lors

qu'ils y trouvent la moindre faute, instruisent & font le Procés aux Criminels.

L'Essayeur répond de la bonté intérieure de la Monnoye, dont il fait l'essay particulier pour bien s'en assurer.

Le Tailleur grave les fers & coins de la Monnoye, & doit fournir une quantité suffisante de fer, & de coins aux Monnoyeurs, sans souffrir que l'on travaille de ceux qui son cassez ou foulez.

Le Contre-garde accorde & decide sur le champ les contestations qui naissent au change de la Monnoye pour le prix des matieres d'or, d'argent & billon, & des especes legeres qu'on apporte à la Monnoye, dont il tient Registre exacte. Il fait aussi la fonction des Conseillers - Juges - Gardes en leur absence.

Le Procureur du Roy veille à l'observation des Ordonnances, Arrests & Reglemens des Monnoyes, Métaux, Mines & Poids, & les fait publier & executer dans le ressort de la Jurisdiction de la Monnoye.

Le Greffier enregistre les Jugemens & les actes qui se passent en la Monnoye.

Les Huissiers mettent à execution ces Jugemens, & assistent les Officiers en leurs visites.

Le Concierge de la Monnoye a le soin de l'ouverture & de la fermeture de l'Hostel de la Monnoye, & la garde de la Prison qui est en la Monnoye.

Les Ouvriers, Monnoyeurs, & Tailleresses travaillent à cette fabrique. Les Ouvriers & Tailleresses preparent, façonnent & ajustent les flancs des Monnoyes, & les Monnoyeurs les marquent. C'est un

droit qui appartient à des Familles particulieres par la concession que nos Rois leur ont faite à leurs avènement à la Couronne, qui passe à leur posterité. Les Fils aînez sont Monnoyeurs, les Cadets sont Ouvriers, & les Filles Tailleresses. Les Fils des Filles conservent ce droit, mais les Fils de Fille le perdent.

Ces Ouvriers, Monnoyeurs, & Tailleresses ont plusieurs droits & privileges. Ils ne font qu'un Corps, & ont des Juges entre eux qu'ils élisent, & qui connoissent des differends qu'ils peuvent avoir. On les appelle Prevost, Lieutenant, Procureur-Sindic, Greffier & Clerc de la Communauté.

Voilà sommairement l'œconomie, police & la Jurisdiction de chaque Chambre & Hostel de Monnoye, dont l'appel va en la Cour des Monnoyes qui est une Compagnie

*seant au Palais à Paris, unique en ce Royaume, afin que les Monnoyes soient uniformes, appelée du titre de Generaux des Monnoyes de France jusqu'au regne d'Henry II. qui luy donna le titre de Cour des Monnoyes. Elle connoist sans appel des Monnoyes, Metaux, Mines & Poids dans toute l'estendue du Royaume, Pays, Terres & Seigneuries de l'obeissance de Sa Majesté, jouit des mesmes droits & privileges que les autres Compagnies Superieures de Paris; elle a son rang aux Ceremonies publiques immediatement après la Cour des Aides, les Presidens y portant la Robe de velours noir, les Conseillers, Avocats Generaux, Procureur General, & Greffier en chef, la robe de satin noir. Anciennement les Monnoyes estoient fabriquées par le marteau. Henry II. fut le premier*

qui établit l'usage de la fabrique des moulin. Ce Prince qui avoit beaucoup de connoissance des Arts, jugea que cette invention estoit utile au Public, non seulement par la rondeur exacte de la piece de monnoye, qui ne se pouvoit pas faire ainsi au marteau, ce qui ôteroit aux Faux-monnoyeurs le moyen facile de la rogner, mais encore par là beauté de la fabrique de l'espee. Il fit à ce sujet une Assemblée des Officiers de sa Couronne, de son Conseil, & de sa Cour des Monnoyes, où l'on recut favorablement cette proposition. Ce Monarque établit cette Monnoye du moulin au jardin de son Palais à Paris, qui est le lieu où est à present la Place Dauphine, à l'endroit où estoient alors les Etuves du Palais du Roy. On la nomma à ce sujet la Monnoye des Etuves, le jardin du Roi s'etendoit en ce tems là depuis son Palais jus-

qu'à la pointe de l'Isle, à l'endroit où est à present la representation de Henry le Grand. Le Pont-neuf n'estoit pas alors basti; il ne commença de l'estre que sous le regne de Henry III. & fût fini sous celui de Henry le Grand. Cette Monnoye du moulin fut composée de pareils Officiers que l'ancienne Monnoye de Paris qui est en la rue de la Monnoye par de là le Pont-neuf, dans l'estenduë de la Parroisse de Saint Germain l'Auxerrois. Henry I. donna l'Intendance de cette nouvelle monnoye du moulin à Messire Guillaume de Marillac, Seigneur de Ferrieres, alors Conseiller General en la Cour des monnoies, depuis maistre des Comptes, & Surintendant des Finances, Pere de Mrs les Garde des Sceaux & Maréchal de Marillac.

Cette Monnoye fut receüe avec beaucoup d'applaudissemens de tous

le Peuple. On fabriqua des pieces d'or appellées du nom du Roy Henry, pesant cinq deniers dix grains. On fit aussi des demy & quart Henry, à proportion. Ils avoient d'un côté le Buste du Roy Henry II. & son nom alentour, & au revers des H. couronnées formant une Croix, cantonnée de quatre Fleurs de-Lis & l'inscription, Dum rotum compleat orbem, & le millesime qui est l'année de la fabrique; & à d'autres on voioit écrit à la gloire de ce Prince Optimo Principi, & à l'exergue Gallia.

On y fabrique aussi des Testons d'argent au Portrait de ce Prince pesant sept deniers dix grains, & des demi-Testons, où d'un costé estoit représenté le Buste du Roi Henry II. & au revers l'Ecu des Armes de France, & à la legende, Chris-

tus vincit, Christus regnat,  
Christus Imperat. A d'autres il  
y avoit un Croissant couronné, & la  
Devise, Dum totum compleat  
orbem

Depuis on a transféré cette Mon-  
noie des Etuves aux Galeries du  
Chasteau du Louvre à Paris, & on  
y a fabriqué par la voie du moulin,  
des doubles & des deniers de cui-  
vre. Ils ont esté faits par les Srs  
Olivier, Enfans du celebre Aubin  
Olivier natif de Roissy en France, qui  
fabriqua les Henris & les Testons du  
Rois Henri le Grand, sous les ordres  
de M. de Marillac.

On s'est servi aussi de la voie du  
moulin pour la fabrique des Gros &  
autre menuë Monnoie, qui a esté  
faite en la Tour de Nesle, sur le bord  
de la Riviere de Seine, qui a esté  
abatue de nos jours. Elle estoit située  
en dedans la Ville près la porte de

Nesle, & joignant l'ancien Hostel de Nevers, qui a esté abatu, & où l'on a basti en sa place l'Hostel de Guene-gaud, presentement nommé Hôtel de Conti.

Louis le Juste voiant que de son temps il y avoit un grand desordre en ses Monnoies par l'inobservation du poids des Monnoies, la falsification, le rognement, & les autres abus qui s'i estoient glissez, les Monnoies d'or legeres estant de plusieurs lieux mises au prix de celles de poids; & considerant qu'il estoit de la dignité de sa Couronne, & de celle de son regne, de ne pas permettre l'exposition d'aucune Monnoye qu'au poids requis par les Ordonnances, & que la rondeur & la beauté des Monnoyes pouvoit beaucoup contribuer à empescher qu'elles ne fussent alterées & rognées, & que la fabrication au

moulin

moulin dès longtemps établie en son  
 Chasteau du Louvre, rendoit les  
 especes de Monnoyes beaucoup plus  
 parfaites qu'elles ne sont en ses  
 Monnoyes ordinaires par la voye du  
 marteau, il resolut d'en renouveler  
 l'usage par sa Declaration du 24.  
 Decembre 1639. & en donna l'In-  
 tendance à feu mon Pere, qu'il  
 avoit auparavant honoré de diver-  
 ses Commissions pour son service,  
 tant en ce Royaume que vers plu-  
 sieurs Rois & Princes Etrangers  
 pour negociations d'Etat. Il fit faire  
 par ordre du Roy diverses épreuves  
 de ses Monnoyes, dont Sa Majesté  
 fut fort satisfaite. En Mars 1640.  
 ce Prince ordonna qu'on fabriquaît  
 en sa Monnoye des Galeries de son  
 Chasteau du Louvre des especes d'or  
 de Monnoyes, suivant le dessein &  
 les épreuves que mon Pere en avoit  
 fait faire, appellées du nom du Roy,

Avril 1690.

B

Louis, ayant d'un costé le Buste du Roy, & au revers des L. couronnées mises en croix, cantonnées de quatre Fleurs de Lis, & à la legende, Christus vincit, regnat & imperat. On en fabriqua de trois sortes, sçavoir des Louis d'or, appellez ordinairement demy Louis, du poids de deux deniers 15. grains trébüchant, valant alors cent sols, des doubles Louis, nommez ordinairement Louis, pesant cinq deniers six grains, valant dix livres, & des Quadruples Louis. aussi nommez ordinairement, Doubles, Louis, pesant dix deniers douze grains, qui valoient vingt livres.

Et bien qu'il y eust plusieurs frais à supporter dans ce convertissement qu'il falloit faire des especes legeres qui furent alors décriées, tant à cause des déchets qui se trouvoient en la fonte de l'or, que pour le sa-

laire des Graveurs, Ouvriers, Monnoyeurs & autres Officiers; néanmoins le Roy Louis le Juste desirant gratifier ses Sujets en cette occasion, voulut payer toute la dépense de ce convertissement du fond de son Epargne; & par une libéralité non pratiquée par aucun de ses Predécesseurs Rois, il remit son droit de Seigneuriage en ce qui concernoit ce convertissement, & ordonna que la juste valeur de chaque espeece d'or legere seroit renduë poids pour poids en ses Monnoyes, à tous ceux qui y porteroient des espees d'or legeres.

L'année suivante 1641. Sa Majesté voulut qu'on fabriquast aussi des monnoies d'argent en la mesme Monnoie des Galeries du Louvre, aiant d'un côté son Buste avec son nom, & au revers l'Escu de ses Armes, & Couronne royale

au dessus, & pour legende, Sit  
nomen Domini benedictum.  
avec le millesime. On en a fabriqué  
de quatre sortes, toutes aussi appel-  
lées Louis, les unes valant alors  
soixante sols, pesant vingt & un  
deniers huit grains, les autres va-  
lant trente sols, quinze sols, le poids  
à proportion.

Louis le Juste estant decedé le  
14. Mai 1643. après avoir gouver-  
né son Roiaume durant trente trois  
années, autant que le Prophete  
David gouverna le sien, Louis le  
Grand son Fils lui succedant com-  
mença son regne par une Victoire  
celebre, qui a esté suivie de tant de  
conquestes, qu'il s'est rendu le plus  
puissant & le plus victorieux Prin-  
ce de la terre. Il a continué cette  
fabrique des Louis d'or & Louis  
d'argent, & feu mon Pere en a  
toujours eu l'Intendance jusqu'en

1646. que la fabrique des monnoies par la voie du marteau aiant esté supprimée, pour n'en plus fabriquer à l'avenir que par la voie du moulin, on commença alors de fabriquer ces Louis d'or & d'argent en toutes les Monnoies du Roiaume, qui jusqu'à alors n'avoient esté fabriquez qu'à Paris & à Lion seulement depuis l'année 1643. M. Jean Vvarin, si renommé en Sculpture, Graveure & Peinture, a esté de son vivant le fabricant de ces Louis d'or & d'argent.

La perfection de cette nouvelle monnoie de Louis ôtant aux Faux-monnoieurs la liberté de la rogner, afin qu'on ne la pust alterer, Louis le Juste renouvela l'Ordonnance pour le pesement des especes en 1640. voulant que tous ses Suiets, Marchands, Negotians & autres, eussent des poids iustes, marquez de son

Poinçon de Fleurs de Lis, étalonnez sur les Poids Originaux de France qui sont soigneusement conservés en la Cour des Monnoies, sur lesquels tous ceux de son Roiaume sont aiustez, étalonnez & rendus uniformes, feü mon Pere en eut le soin sous le regne du feu Roi; & moi, depuis l'année 1668. jusqu'à present ie l'ay continué sans frais, vacations, ni épices, faisant marquer tous les poids du Public qui sont vendus par les Marchands, après que ie les ai fait peser, étalonnez & aiuster l'un après l'autre en ma presence, & i'ai eu soin que dans les Villes du Roiaume il y eust des poids iustes pour y servir d'étalons, que i'y ai envoiez exprés conformes aux poids originaux de Sa Maieité, ce que i'ai pratiqué aux Pais de Conquestes du Roi, mesme lors de l'établissement de la Monnoie à Lisle, où i'envoiai des poids iustes.

pour y étalonner, comme on a fait, ceux de Flandre, Artois & Hainaut, le tout conformément aux Ordonnances anciennes & modernes, mesme à celles du Roi François I. de l'année 1540. qui ordonne que tous les Poids & Marcs de son Roiaume, depuis le Quintal iusqu'au Grain, & à ses diminutions, soient ajustez & rendus conformes sur les poids originaux gardeZ par Mrs les Generaux des Monnoies de France.

Il paroist depuis quelques jours un Ouvrage de Blason en une feüille, intitulé, *La France Chrestienne, divisée en Archeveschez & Eveschez*. Les Armes de tous les Archevêques & Evêques de France, qui sont aujourd'huy vivans, s'y trouvent, & on doit cette maniere

de Carte aux soins de Mr Chevillard qui l'a dressée, & qui s'est donné la peine de chercher tous les Blasons de ces Prelats, allant s'éclaircir des difficultez de ceux qui ne luy estoient pas tout à-fait connus. Cet Ouvrage est d'autant plus curieux qu'on n'avoit point encore vû toutes ces Armes ensemble, & selon le rang que le temps de la nomination leur doit donner. L'Auteur espere le remettre en meilleur ordre dans la suite, tant pour la beauté de la Graveure, que pour les ornemens necessaires, & prie Messieurs du Clergé, s'ils y trouvent quelque faute, de vouloir bien l'en faire avertir. Il se propose, en faisant les changemens qu'on jugera à propos qu'il fasse, d'y ajoûter

les Armes de ceux qui seront à l'avenir nommez à l'Episcopat.

Cette Carte du Clergé se debite chez le Sr Moncornet, à la Felicité, ruë Saint Jacques.

Vous avez déjà veu des Vers de Mr le Pays sur la Tontine, & vous les avez lûs avec le plaisir que donne tout ce qui part de sa Plume. En voici d'autres du mesme Mr le Pays que vous trouverez tres-agreables. Il les a faits sur ce qu'il a sceu qu'un Particulier avoit mis son argent à la Tontine sous le nom du Roy, & c'est à ce Particulier inconnu qu'il les adresse.

**I**ngenieux François, digne Sujet  
du Roi,

Je ne te connois point, & je te porte  
envie;

Pour assurer ton bien, tu preferes  
sa vie

A celle que Cloton ne file que pour  
toi.

Que mon ame seroit ravie,  
Si ce noble transport estoit venu de  
moi!

Oui, j'ay la vanité de croire  
Que mes Vers te l'ont inspiré;  
Tu m'en as dérobé la gloire,  
En secret j'en ai murmuré.

De mon Roi jour & nuit mon ame  
possedée,

Devoit bien avant toi concevoir  
cette idée.

Quand on fait, quand on dit quel-  
que chose de grand,

Qui plaist, qui brille, qui surprend,

Pour louer, pour benir le Heros  
que j'adore,  
Je voudrois encherir encore;  
Ce seroit pour mon cœur le plaisir  
le plus doux.  
Il me semble en voiant tous les jours  
sous la Presse  
Tant d'Eloges pour lui, qu'on me les  
vole tous;  
Je sçai qu'injustement i'en ai de la  
tristesse,  
Mais on doit pardonner à ma deli-  
catesse.  
Helas, on souffre bien qu'un Amant  
soit jaloux  
Des soins qu'un autre prend pour  
plaire à sa Maistresse.



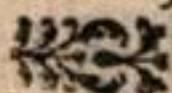
RESPONSE A UX VERS  
de Mr le Pays.

O D E.

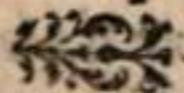
**T**oi, qui des Exploits de Louis  
Iour & nuit occupes tes veilles,  
Illustre & fameux le Pais,  
Qui produis toujours des merveilles  
Que j'aime ton ressentiment,  
Et que j'applaudis au tourment  
Que te donne au iourd'hui l'envie  
De n'avoir pas mis comme moi,  
Ton bien sous le nom de ton Roy,  
Ni sur une si belle Vie!

  
Apprens, agreable Envieux,  
Que depuis que j'ai cette rente,  
Je ne croi pas que sous les Cieux  
Un homme ait l'ame plus contente.  
Chaque iour me promet du bien,

Et sans estre Epicurien  
 Le sort n'a rien qui m'importune.  
 Gros & gras, ie ris & ie boi,  
 Et ie me vante que le Roi  
 Sera l'Auteur de ma fortune.



On ne parle dans tout Paris  
 Que du bonheur que ie m'attire ;  
 Je n'ai iamais servi Louis  
 Contre l'Espagne ni l'Empire.  
 Je n'ai point couru de hazards,  
 Non pas mesme vû les rampars  
 Des Places que l'on a conquises.  
 Qu'ai-ie donc fait ? I'ai prié Dieu,  
 Et mis mon argent en bon lieu,  
 Voilà les peines que j'ai prises.



Le País, pour avoir l'honneur  
 Des Rentes que ie me suis faites,  
 Que tu donnerois de bon cœur  
 Tes amours & tes amourettes !  
 C'est dans vos Ouvrages divers  
 Que vous autres faiseurs de Vers.

Montrez du Zele & de la ioie  
 Au Heros qui nous rend heureux,  
 Mais moi, pour lui marquer mes  
 vœux,  
 Je m'explique en belle monnoie.



Du plaisir de me voir Auteur,  
 Je n'ai point l'ame embarrassée,  
 Et ie vois que tout mon bonheur  
 Me vient d'une seule pensée.  
 En bon & fidelle Suiet,  
 Je n'ai que Louis pour obiet,  
 Touiours prest à lui rendre hom-  
 mage,  
 Et de mes iours & de mon bien,  
 Je ne lui refuserai rien;  
 Que puis ie faire d'avantage?



Mais toi, qui de tes Vers char-  
 mans  
 En tous lieux répans l'harmonie  
 Et ioins mille autres agrémens  
 A la beauté de ton genie;

ois

Air

di-

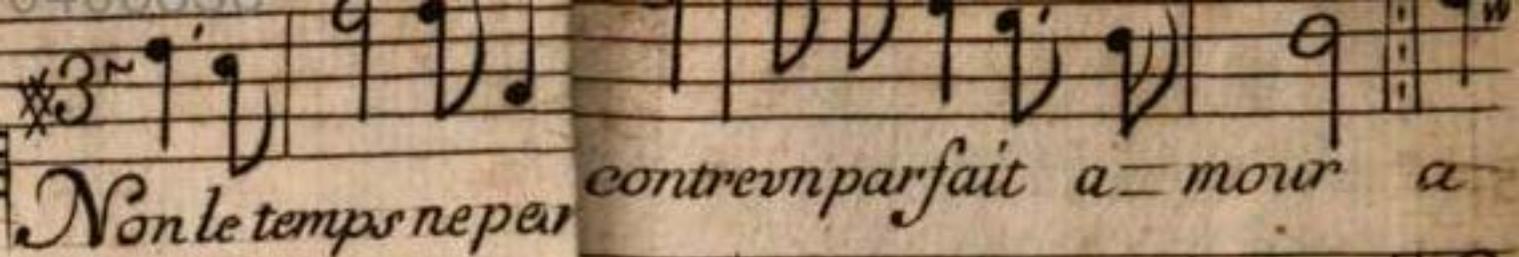
ue

re-

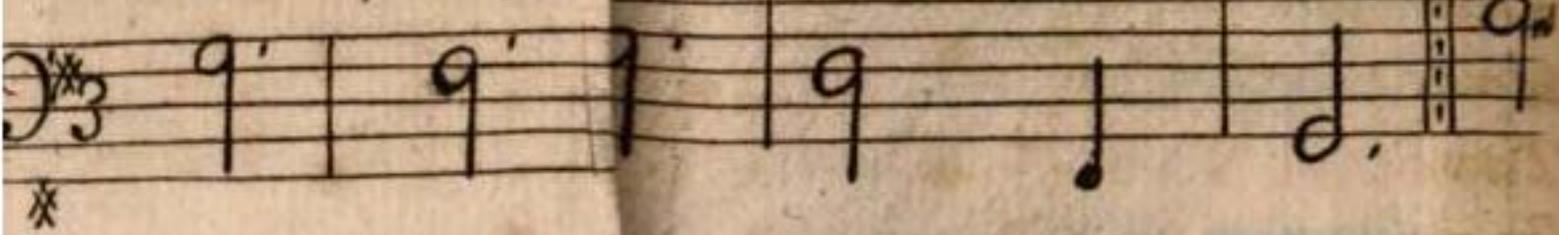
fe

iers

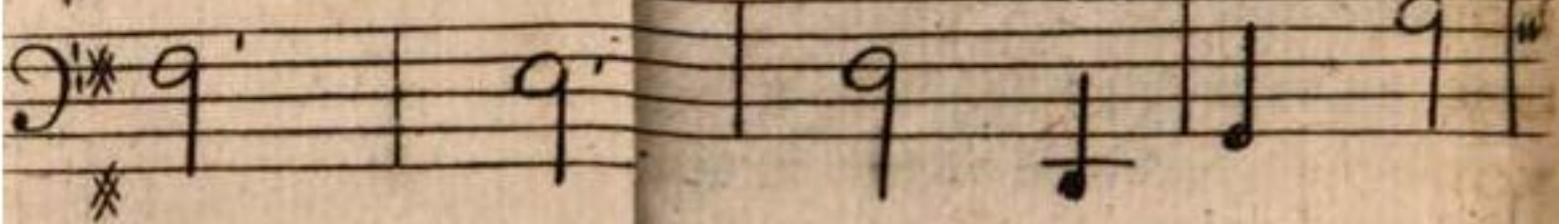
&



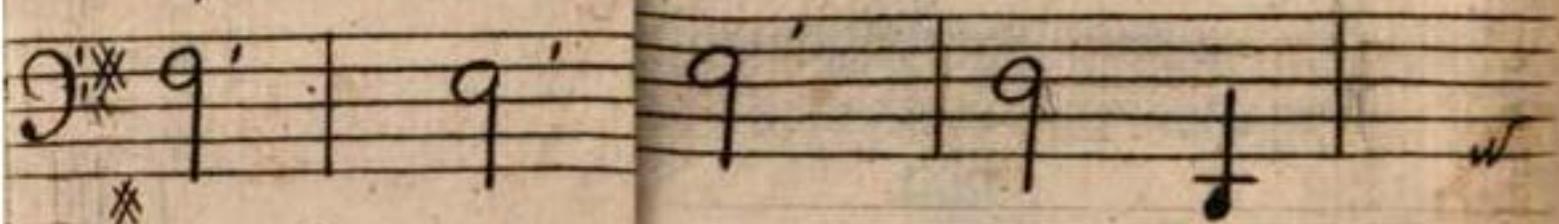
*Non le temps ne peut contrevn parfait a-mour a*



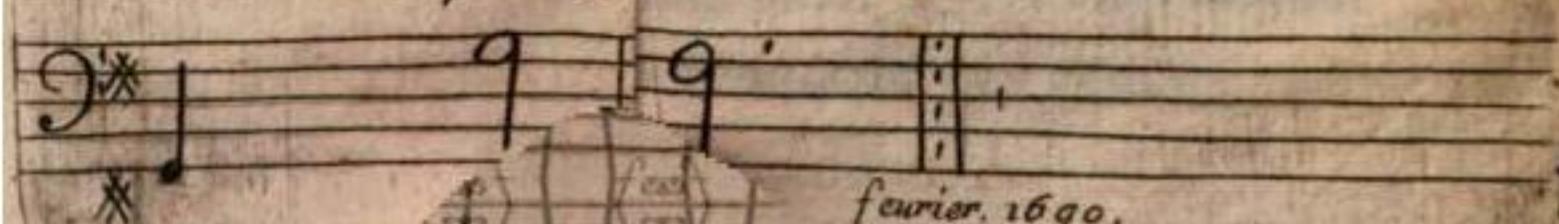
*prez une ab-sen-del le je reuoy mon j-*



*ris plus ten-dre cent fois le jour et le*



*dit a prez peut rien'*



feurier. 1690.

Le Païs , élève ta voix ,  
 Et chante le plus grand des Rois  
 Que respectent les destinées ,  
 Tandis qu'admirant ses vertus  
 Je vois croistre mes revenus ,  
 Et la gloire de ses années.

Je vous envoie un Air  
 nouveau dont je ne vous di-  
 ray rien. La connoissance que  
 vous avez de tout ce qui re-  
 garde la Musique , vous en fe-  
 ra voir toutes les beautés.

## AIR NOUVEAU.

**N**on , le tems ne peut rien  
 contre un parfait amour ;  
 Après une absence cruelle  
 Je revois mon Iris plus tendre &  
 plus fidelle ,  
 Et depuis son heureux retour ,  
 Cent fois le iour

*Elle dit après moi , ie redis après  
elle ,*

*Non , le temps ne peut rien contre  
un parfait amour.*

Mes Lettres vous ont appris que la mort de Mrs Doujat & & Hallé, fameux l'un & l'autre par leur profonde érudition, avoit laissé deux Chaires vacantes dans la Faculté de Droit. Ces Places estant fort considerables, plusieurs Sujets tres dignes de les remplir ont fait leurs efforts pour y entrer, & comme l'ardeur d'en venir à bout, les a obligez de travailler avec une application extraordinaire, ceux qui n'y ont pas réussy, ont eu du moins l'avantage de pousser si loin l'étude de l'un & de l'autre Droit, que les connoissances

qui leur en restent, leur doivent estre infiniment précieuses. Les Prétendans estoient Mrs de Bonamour, le Gendre, Amyot & Colleson, ces quatre premiers, Docteurs & Aggregez de la Faculté de Paris; Mr Toublane, Docteur & Aggregé de la Faculté d'Angers; Mrs le Saché, Cahuzat, Bastide, Grolleau, ces trois derniers, Prestres, & Mr Duval, tous Docteurs en Droit Civil & Canonique. On leur donna à chacun de la matiere de l'un & de l'autre Droit pour expliquer & pour soutenir, & cela fut fait au sort. Les disputes ont esté long-temps ouvertes, & honorées souvent de la presence des plus celebres Magistrats, & des plus sçavans hommes du Royaume. Enfin

chacun ayantourny sa carrière, le Conseil nomma Mrs de Fieubet de Harlay, Conseillers d'État, pour presider à l'Assemblée, faire prester serment aux Docteurs, qui devoient donner leurs suffrages, & pour recevoir ces mesmes suffrages. Cette Assemblée se tint le Jeudy 9. du mois passé. Mrs de Fieubet & de Harlay s'y rendirent, & furent receus par Mr Bignon, Conseiller d'État, Doyen d'honneur de la Faculté, à la teste de tous les Professeurs, Docteurs, Aggregez d'honneur, & autres Aggregez. Vous sçavez, Madame, que dans la Faculté il y a de deux sortes d'Aggregez, les uns Aggregez d'honneur, tels que Mrs Pinfon, Issaly, Desmarais, & au-

tres fameux Avocats , & les autres Aggregez de profession. Ces derniers en font toutes les fonctions , & tant les uns que les autres , ils ont voix dans l'Assemblée. La Compagnie se rendit à Saint Jean de Latran , où l'on chanta une Messe solennelle, après laquelle on proceda à l'Élection. On rendit justice à tous les Coucurrens , & comme il est impossible de mieux attaquer & de mieux défendre que firent les quatre premiers, ils l'emportèrent sur les six autres. Mr de Fleubet fut le premier qui parla , & il le fit avec toute l'éloquence imaginable. Après qu'il eut fait l'éloge de tous ces Messieurs , il témoigna le regret qu'avoit Mr le Chancelier , aussi bien

que tout le Conseil, de donner l'exclusion à Mr Amyot, qui s'estoit distingué d'une maniere extraordinaire. Il en donna pour raison qu'ayant parmy les Professeurs son Beupere & son Beaufrere, qui font Mrs Baudin & Cuynet, c'estoit un obstacle qui le mettoit hors d'estat d'avoir les suffrages. On peut dire que sans cela il y auroit eu bonne part, puisque les matieres les plus difficiles luy estant toujours tombées, il s'en est tiré de la maniere monde la plus aisée, & avec toute l'érudition possible, Mr Amyot estant exclus, on donna les suffrages, & Mr Bignon, le premier des Votants, ayant harangué de cette maniere noble & éloquente qui luy a fait acquerir tant de

reputation dans le Parlement, conclut en faveur de Mr le Gendre & Mr de Colleſſon. Mr le Gendre eut toutes les voix. C'est un homme consommé dans l'étude du Droit, & qui, quoy que dans un âge avancé, ne laisse pas de s'appliquer au travail avec une assiduité surprenante. Mr Colleſſon fut aussi élu, mais ce ne fut pas d'un consentement si universel, puis qu'il ne l'emporta que d'une seule voix sur Mr de Bonamour son Concurrent. Il est vray qu'il seroit fort difficile de trouver deux Sujets de la force de l'un & de l'autre. Le premier joint à une entière connoissance du Droit Civil & Canonique toute celle des belles Lettres. Il a travaillé sur Martial, & sur Suetone. Ses Ouvrages

font dans les mains de tout le monde, & Mr de Launay, Docteur & Professeur du Droit François, dit en luy donnant sa voix, qu'il avoit un merite imprimé, *s'il m'est permis, ajoûte-t-il, d'employer les termes dont quelques uns de Mrs de l'Academie Française se servent en parlant de ceux qu'ils reçoivent dans leur Corps sur la reputation qu'ils se sont acquise par les Ouvrages qu'ils ont donnez au Public.* Il possède parfaitement la Langue Grecque, & on ne doit pas douter qu'il n'eust eu tous les suffrages, ainsi que Mr le Gendre, s'il n'avoit eu à combattre contre un homme du merite de Mr de Bonamour. Quoy que l'élection ne soit pas tombée sur ce dernier, il n'en doit pas avoir moins de gloire, puisque le peu

qu'il s'en est fallu, & les éloges que luy ont donné ceux mesmes qui ont esté pour Mr Colleson, sont une preuve convaincante de sa capacité. Il est jeune, & il y a environ quinze ans qu'il eut l'honneur de disputer une pareille Chaire avec les plus grands Maistres de l'Art, je veux dire, Mrs Baudin & Cuynet, & il le fit avec un succès qu'on ne devoit point attendre d'un homme qui n'estoit âgé que de vingt ans. Quant à Mr Amyot, on a toujours esté si persuadé de son mérite, que lors que le Droit fut rétabli, quoy qu'il ne fust pas Docteur le Roy ne laissa pas de l'aggreger à la Faculté, & Mr le Pelletier, Ministre d'Etat, qui estoit alors Doyen d'honneur, luy dit que Sa Majesté

pleinement instruite de sa capacité, le faisoit Docteur. Il n'y a peut-estre rien de si singulier que cela. On sçait qu'un Empereur trouva mauvais qu'un Docteur qu'il avoit ennobli, eust esté prendre place parmi les Chevaliers, disant qu'il pouvoit bien faire plusieurs Chevaliers, mais qu'il ne pouvoit faire un Docteur. Aussi Mr Amyot sensible à l'honneur qu'il a receu de Sa Majesté, ne manque jamais de prendre la qualité de *Docteur de la nomination du Roi.*

Il y a eu aussi une grande dispute pour la Chaire de Droit, vacante en l'Université de Caën. Elle fut ouverte l'année dernière par Mr le Petit, qui fit le Panegyrique de Sa Majesté, d'une maniere fort éloquente,

éloquent, en présence de Mr l'Evêque de Bayeux, de Mr Foucault, Intendant, & des Personnes les plus considérables de la Province. Cette dispute a duré un an, à cause du grand nombre de Concurrans, & Mr le Petit s'estant trouvé le plus habile, tant pour les belles Lettres, que pour sa profonde érudition dans le Droit Civil & Canonique, a mérité le suffrage de tous ses Juges. Cette élection fut confirmée sur la fin du mois passé, par la nomination du Roy, qui aime en toutes sortes d'occasions à rendre justice à ses Sujets.

Il n'y a rien de si naturel que le commerce, & l'on ne scauroit douter que ceux qui le veulent interdire ne soient entièrement ennemis de leurs

*Avril 1690.*

C

propres interests. Aussi peut on dire qu'un semblable sentiment marque plustost de la rage & de l'envie qu'une saine politique, puisque cette politique retourne contr'eux & contre les Peuples qui sont sous leur domination. C'est ce que les Espagnols ont reconnu, & ce qui les a obligez à conclure le Traité, qui fut arresté le 9. de Février dernier sous le bon plaisir du Roy, par Mr le Duc de Gramont, à l'Isle des Faisans sur la Riviere de Bidassoa qui separe la France d'avec l'Espagne. touchant le commerce d'entre la Frontiere de Bayonne, Pays de Labour & la Province de Guipuscoa. Cette Contrée qui fait la Frontiere du Royaume vers les Monts Pyrenées, est un terroir si sterile, que c'est à

bon droit qu'elle porte le nom de Labour, *Terra laboris*, mais quoy qu'elle soit de peu de rapport, elle ne laisse pas d'abonder en hommes, & les Basques qui l'habitent, non contents de faire fructifier cette Terre ingrate à force de travailler, ont la gloire d'avoir esté les premiers à découvrir de nouvelles Terres dans l'Amérique, & ils continuent encore presentement à faire la Pesche de la Morüe en Terre-Neuve, & celle de la Baleine dans le Groenland. On sçait quelle utilité l'Estat retire de leur Negoce, non seulement parce qu'ils fournissent toute la France d'huile de Baleine, mais encore parce que la Moruë des Basques se consume presque toute dans l'Espagne, ce qui

apporte dans le Royaume des sommes considerables d'argent, & toute la quantité de fer, & autres Marchandises dont on a besoin. Quand cette raison ne suffiroit pas pour faire voir combien il est necessaire que le commerce soit libre entre cette Frontiere & la Province de Guipuscoa, il y en a plusieurs autres par lesquelles on peut estre convaincu de cette necessité. Il semble que Dieu ait fait ces deux Contrées pour n'estre qu'un mesme Pays, tant leur situation les met hors d'estat de se pouvoir passer l'une de l'autre. Elles sont renfermées toutes deux entre les Monts Pyrenées d'un costé, & la Mer Oceane de l'autre. Ce sont comme deux Barrieres qui leur ostent toute sorte de faci;

lié d'avoir de la communication avec les autres Provinces voisines. Celle de Guipuscoa ne sçauroit avoir recours à la Navarre pour se pourvoir des vivres dont elle a besoin, puisque la Navarre ne produisant que ce qu'il luy faut de grains, les Loix de ce Royaume-là, défendent d'en laisser sortir. D'ailleurs ceux de la Province de Guipuscoa n'en sçauroient faire venir de la Castille, à cause de la separation des Monts-Pyrenées, où le transport leur coûteroit plus que lès vivres ne valent, au lieu que par le moyen du commerce libre, la Frontiere de Bayonne & le Pays de Labour, en peuvent fournir à cette Province de Guispuscoa autant qu'elle en a besoin, non pas qu'on recueille

dans le Pays mesme une si grande quantité de grains , mais parce que la Chalosse & la Gascogne en fournissent abondamment par la Riviere de l'Adour qui descend à Bayonne. Les Habitans de Guipuscoa ont encore la mesme necessité pour la Moruë que les Basques apportent de Terre Neuve. Cela fait qu'ils pretendent avoir un Privilege particulier accordé par les Loix du Royaume d'Espagne , au Titre de *las Cefas prohibidas* , qui leur permettent de faire entrer toute sorte de Provisions de bouche. La mesme necessité de commerce se rencontre du costé de la Frontiere de Bayonne & Pays de Labour , parce qu'autrement on ne pourroit entretenir le negoce , ce qui obligeroit les

Basques à renoncer à la Navigation, puis qu'ils ne pourroient debiter leurs Marchandises, & particulièrement leurs Moruës, dont ils ont tres peu de debit en France, d'où s'en suivroit la ruine entiere du Pays. loignez à cela que l'uniformité de la Langue Basque, commune à ces deux Contrées, contribuë fort au besoin reciproque qu'elles ont l'une de l'autre, & sert de fondement à leur union. En effet on voit par experience que ces Peuples ont beaucoup de simpatie, au lieu que l'on reconnoist que cette Langue inconnuë aux autres, est un obstacle qui détourne les Basques de s'adonner à d'autres Negoces, où sans doute ils ne reussiroient pas moins bien qu'à celuy de la

Terre-neuve & des Baleines. C'est par toutes ces raisons que depuis que ces Frontieres se sont assujetties aux Couronnes de France & d'Espagne, les Rois tres-Chrestiens & les Rois Catholiques leur ont accordé la liberté du commerce durant les Guerres les plus sanglantes. Le premier Traité de bonne correspondance, dont on trouve des titres, fut fait en l'année 1444. le second en 1515. & le troisiéme en 1579. Ce mesme Traité a esté ensuite renouvelé dans les diverses occurrences de la Guerre, & sur tout en l'année 1653. entre Mr le Comte de Toulonjon, alors Gouverneur & Lieutenant General pour Sa Majesté en la Ville de Bayonne & Pays de Labour, & Dom Diego de

Cardonas Capitaine General de la Province de Guipuscoa. Ce ne fut point sans beaucoup de peine que la frontiere de Bayonne & Pays de Labour obtint la permission de conclure ce Traité. Les Provinces voisines en estoient jaloufes, & sans la mediation de feu Mr le Maréchal Duc de Gramont, on auroit desesperé d'y réussir; mais il prit si fortement cette affaire à cœur, & representa si bien au Roy la necessité de cette liberté de commerce, qu'on l'accorda à cette Frontiere, qui a vécu dans une profonde Paix, tandis que toute l'Europe s'est veüe accablée de Guerres. Ce Traité a esté encore confirmé deux fois depuis l'année 1653. sçavoir en 1668. & en 1675. sous le nom de ce

mesme Maréchal ; & enfin la communication des deux frontieres ayant cessé depuis le mois de Mars de l'année dernière par la declaration de la guerre, le Pays des Basques a eu recours de nouveau à son Protecteur Mr le Duc de Gramont, Gouverneur de Bayonne & Pays de Labour, qui a encore obtenu de Sa Majesté la permission de renouveler le mesme Traité de bonne correspondance, il s'y est trouvé de grandes difficultez du costé des Habitans de Guipuscoa, à cause que le Roy Catholique ne leur a voulu donner le pouvoir de le confirmer, qu'en restreignant deux articles de douze qui le composent. C'est ce qui a donné lieu à beaucoup de Conferences & d'Entreveuës.

Tous les Princes Alliez à la Couronne d'Espagne ont fait joüer toutes sortes de ressorts afin d'empescher que ce renouvellement ne fust accordé. Les Ambassadeurs du Prince d'Orange & des Etats de Hollande, estoient à toute heure chez le Comte d'Oropeza, auquel ils representoient combien ce Traité seroit avantageux à la France dans la situation presente des affaires. Mais enfin il fut conclu par Mr le Duc de Gramont le 9. Février dernier, comme je vous l'ay déjà marqué, malgré tous les obstacles qui s'y sont trouvez, & contre tous les efforts des Puissances de l'Europe dans une conjoncture de temps aussi facheuse qu'on en ait veu depuis plusieurs siecles.

Mr Mariette, Parisien, a fait des Tables des Divisions du Monde, du Firmament & des Climats, qui sont d'une grande utilité. Le but principal qu'il s'est proposé en les donnant au Public est la Geographie. Elles n'ont que deux feuilles, dont l'une comprend les deux premières Tables. Celle qu'on y voit d'abord donne la situation du Globe terrestre, selon les hypotheses des trois plus celebres Astronomes, & fait remarquer en quoy elles sont differentes, & en quoy elles s'accordent, par une division si naturelle, que l'on ne croit pas qu'on la puisse contester. Ce qui rend cette Table fort utile à ceux qui veulent s'appliquer à la Geographie, c'est qu'elle en est le préliminaire,

puis que sans la connoissance  
 des choses qui y sont traitées,  
 il est comme impossible qu'on  
 puisse comprendre parfaite-  
 ment toutes les divisions du  
 Globe terrestre, qui font cette  
 partie de la Geographie, que  
 le celebre Mr Guillaume San-  
 son appelle Astronomique dans  
 son introduction à la Geogra-  
 phie. L'autre qui fait partie de  
 la mesme feuille, n'est que du  
 Firmament, que l'Auteur con-  
 sidere par des divisions qui  
 ont un rapport tout particulier  
 avec celles du Globe terrestre.  
 Il avoit dressé cette Table  
 avant que le Pere Pardi, Jesui-  
 te, eust donné au Public ses  
 six Cartes Astronomiques, &  
 que Mr Cassini eust donné la  
 Carte des Etoiles du Firmam-  
 ent qui paroissent sur nostre

horifon; sur lesquelles Cartes sont marqués les degrez de latitude & de longitude que les Geographes observent sur leurs Cartes. Ayant veu ainsi accorder le Ciel & la Terre, il crut que la methode qu'il avoit dressée dans cette veuë pourroit beaucoup contribuer à en faciliter la pratique. Il voulut neanmoins reconnoistre auparavant les differentes divisions qu'ont fait des Constellations. Elles se réduisent à trois. La premiere est selon la diversité des constellations; la seconde selon les longitudes, & la troisiéme selon les latitudes.

La premiere qui se fait selon que les constellations representent des choses animées & inanimées, luy a paru la plus

inutile de toutes, parce qu'il est aisé d'en faire la difference en toute autre division que celle là. Elle est aussi la plus embrouillée, à cause que ces constellations sont entremêlées des unes & des autres, ce qui est la chose qu'on doit le plus éviter dans les divisions methodiques. Les deux autres sont beaucoup plus importantes, à cause de la longitude & de la latitude, mais elles ne peuvent estre fort justes, parce que la plûpart des constellations ne peuvent estre comprises totalement dans chacune de ces divisions, puis que ceux qui les ont inventées n'ont eu aucun égard à ces sortes de divisions.

La premiere de ces deux-cy qui est selon les longitudes, se

divise en douze parties fort égales, que l'on peut appeller fuseaux du Zodiaque, à cause de la ressemblance de ces parties qui sont pointuës par les deux extremitéz, & larges par le milieu. Cette division se trouve executée dans toutes les Cartes & les Globes celestes qui se voyent. La dernière qui est selon la latitude, se divise en trois parties fort inégales qui sont faites par le Zodiaque, dont les constellations font une partie; les deux autres sont hors le Zodiaque. De ces deux parties l'une est Septentrionale, l'autre est Meridionale. Elles renferment chacune des constellations qui sont autant Septentrionales que Meridionales. Ce sont ces raisons, & le dessein qu'il a de faire

correspondre le Globe celeste avec le terrestre, qui luy ont fait rechercher une methode, par laquelle en évitant ces défauts, & profitant de ce qu'elles ont de bon, il pust donner quelque chose de mieux concerté.

Cette Table est donc divisée en six colonnes. Dans la premiere on remarque ce que l'on entend par le mot de Firmament; dans la seconde, la division des Étoiles qui y sont; dans la troisiéme, les divisions generales de ces constellations; dans la quatriéme & cinquiéme, les subdivisions de ces divisions, & dans la derniere, le dénombrement de toutes ces Constellations, selon l'ordre des subdivisions. Par celuy qu'il donne des divisions dans

la troisième colonne, en comparant la Carte du Firmament avec celles du Globe terrestre, on sçaura d'un coup d'œil quelles sont les constellations qui font leur cours journalier perpendiculairement au dessus de chaque region du Globe terrestre. Ces divisions commencent par le Pole Arctique du monde, & finissent à l'Antartique. Chaque subdivision de la quatrième colonne est selon l'ordre des douze Fuseaux ou maisons du Soleil au Zodiacque; de sorte que la première constellation de chaque subdivision est celle qui se trouve occuper le premier Fuseau, qui est celuy du Belier, ou le plus voisin en revenant trouver ce premier Fuseau. L'Auteur a esté obligé d'en user ainsi, par-

ce que les Astronomes ne trouvent point de raisons qui puissent faire arrester le costé de l'Orient & de l'Occident, le droit & le gauche, comme font les Geographes, pour des raisons qui seroient trop longues à rapporter. Par cette observation on peut juger durant la nuit quelle heure il peut estre, à chaque lieu du Globe terrestre, eu égard à celuy où l'on est, puis que chaque Fuseau est deux heures de temps à passer chaque Meridien terrestre. La pluspart de ces Fuseaux ne renferment plus, comme ils faisoient, les Signes ou Constellations dont ils portent le nom, parce qu'ils s'en sont éloignez, comme on le peut voir dans les Cartes & les Globes du

Firmament. La cinquième colomne ne contient que quelques divisions des subdivisions de la quatrième. Elles apprennent comment le Soleil fait deux saisons différentes tout à la fois sur le Globe terrestre, & par conséquent elles marquent quels Signes il y parcourt. La connoissance de la situation de chaque Constellation conferée avec le lieu proposé que la Carte Geographique represente, fait juger pendant la nuit si l'endroit où l'on se trouve est plus ou moins éloigné du lieu où l'on se propose d'aller, & lequel de plusieurs chemins qui se traversent l'on doit prendre pour s'y rendre.

Tous ces avantages font bien voir combien ces Cartes,

& la methode pour s'en instruire, peuvent estre utiles aux Gens de guerre, de Mer, & à ceux qui voyagent en des pays, où les chaleurs estant excessives durant le jour, les contraignent à ne marcher que la nuit. Mr de Tralage, Neveu de Mr de la Reynie, à qui le P. Coronelli, Cosmographe de la Republique de Venise, est redevable de ce qui peut estre de meilleur dans les Cartes qui se publient sous son nom à Paris, ayant consulté l'Auteur touchant ce qu'il trouveroit à propos d'estre executé sur le grand Globe celeste de ce Pere, il luy fit part des avis que je viens de vous marquer, qu'il ne manqua pas de luy envoyer en 1687. Elles plurent tant au Pere Coronelli, qu'il se servit des ter-

mes qui suivent pour l'en remercier l'année suivante : *Sono spiritosi & eruditi gli ricordi del soggetto mandato mi sopra il nostro Globo celeste, & aggradirei sommamente di conoscerlo per distinguerli le mie obligationi.*

La deuxième feuille, ou troisième Table, n'est que des Climats divisez en cinq colonnes. Dans la première est donné le nombre des Climats, la définition, les différences, d'où ils se comptent, & ce qui les cause. La seconde colonne est employée à faire connoître pourquoy il y en a deux sortes, & quels noms généraux ils doivent avoir. La troisième établir la raison des subdivisions que produisent les divisions de la seconde colonne, & la convenance des noms de

chaque subdivision. La quatrième fait voir quels sont les signes de l'Ecliptique qui causent les climats, combien il y en a qui sont plus ou moins compris dans les differens horizons que le Soleil décrit en ces Signes sur le Globe terrestre. Enfin, quels sont les climats qui sont plus ou moins coupez également par l'horizon que le Soleil décrit deux fois l'année sur ce même Globe; & la cinquième colonne enseigne quels sont les points de chaque Signe, qui causent les climats, de combien est la durée du jour artificiel, aussi bien que de la nuit en chacun, & par consequent combien chacun les a plus ou moins grands les uns à l'égard des autres, durant quel temps cela arrive. Enfin, l'ar-

rangement que l'Auteur y fait des climats semble insinuer tacitement qu'ils sont mal comptez de l'Equateur, en avançant vers l'un & l'autre Pôle du Monde, & qu'on les devroit plutôt compter de ces Pôles jusqu'à l'Equateur, puis que le trentième climat de chaque hemisphere parallele est produit par le Soleil dès le moment qu'il y entre, & que les autres qui sont auparavant, ne sont faits que successivement l'un après l'autre, c'est à dire, le vingt neuvième avant le vingt huitième, & ainsi des autres. Mais on ne commence à les compter de l'Equateur jusqu'à l'un ou l'autre Pôle du Monde, qu'à cause que les jours estant toujours egaux à la premiere latitude de chaque

que

que premier climat de ces deux hemispheres paralleles , qui n'est autre que l'Equateur , il se trouve que la durée du jour ou de la nuit artificielle est plus grande d'une demi-heure à la derniere latitude de chacun de ces deux premiers climats qu'à leur premiere. Ainsi les climats se comptent plustost selon que chacun se trouve avoir la durée du jour ou de la nuit artificielle plus grande qu'à l'Equateur, que selon le rang de leur production par les horizons que le soleil décrit sur le Globe terrestre aux points où il se trouve, parce que quand l'Auteur énonce les deux vingt quatrièmes climats , qui sont les deux derniers climats solsticiens , cela veut dire que chacun de ces deux vingt-quatrièmes

*Avril 1690.*

D

climats a un jour & une nuit artificielle dont la durée est vingt-quatre fois plus grande qu'à l'Equateur, & ainsi les deux vingt-cinquièmes climats, qui sont les deux premiers climats éclipticains sont nommez de la sorte à cause qu'ils ont chacun un jour & une nuit artificielle d'un mois de durée plus qu'à l'Equateur, & ainsi des autres par proportion.

Les Horifons des Points où se trouve le Soleil, dont l'Auteur fait mention en cette Table, estant exprimez sur les Cartes & les Globes Terrestres, en comptant en chacun de ces Horifons les Meridiens ou degrez de longitude par heures, c'est à dire par quinze degrez, ou par demy-heures,

ou par quarts d'heure sur chaque partie de paralelle qu'ils renferment , montreront de combien les jours & les nuits artificiels y croissent & décroissent au commencement , & au milieu de chaque maison ou ligne , si ces Horizons y estoient multipliez au nombre de 160. en faisant en chacun l'operation qu'on vient de marquer , on sçauroit la durée du jour & de la nuit de chaque journée à quelque lieu qu'on voudroit.

Mr Moullart ayant reconnu que ces principes sont bons pour déterminer l'étendue des climats , a trouvé que les lignes des grands jours que Mr Mathion a donné pour la seconde Edition de l'Introduction à la Geographie de Mr

Sanfon son Oncle, fervent fort bien à marquer l'étenduë des climats, ce qu'il a fait marquer sur la Carte de la correfpōdance du Globe avec la Sphere, ou Sphere Armillaire du ſçavant Mr Sanfon ſon Grand-pere. Il a meſme fait ajoûter en conſideration de cette Table l'étenduë des climats meridionaux qui n'y avoient point eſté marquez. Ceux que l'Auteur a conſultez ſur cette Table en ont eſté fort contents, entre autres Mr Sdileau dont il eſt fait mention en pluſieurs Journaux des Sçavans, les uns & les autres tombant d'accord qu'elle peut eſtre miſe au nombre des nouvelles découvertes que l'on a faites en cette Science, puisſque perſonne ne s'eſtoit avisé d'en éplucher ſi précie-

ment les causes, la plus grande partie s'estant contentée d'en donner des Tables des degrez où ils se doivent trouver sans en rapporter aucune raison, une autre partie les prouvant par la calcul Trigonometrique.

Mais toutes ces manieres sont plustost des raisons étudiées & artificielles que des demonstrations réelles & sensibles de la matiere qui est proposée.

Si ces Tables sont agréées du public, l'Auteur en promet quelques autres qui ne seront pas moins considerables. On pourra accompagner si l'on veut ces trois Tables des Cartes suivantes pour une plus grande intelligence ;  
sçavoir,

Les trois Cartes des Hypotheses de Ptolomée , de Copernic & de Ticho-Brahé pour la Table des divisions du monde.

La Carte du Globe du Firmament , appelée plus ordinairement Planisphere du Globe Celeste en une ou deux feüilles.

L'Harmonie ou correspondance du Ciel avec la Terre , ou autrement , la Sphere Armillaire du sieur Sanfon , pour la Table des Climats.

Ces Tables des Divisions du monde, du Firmament & des Climats se debitent chez le Sieur Gregoire Mariette qui en est l'Auteur , au Chef Saint Jean, au dessus de Saint Benoit, ruë Saint Jacques; chez le Sieur Nicolas Langlois à la Victoire,

aussi ruë Saint Jacques ; & chez  
le Sieur de Fer sur le quay de  
l'Horloge du Palais , à la Sphere  
Royale.

Le plaisir que vous me mar-  
quez avoir receu de la Haran-  
gue de Mr le Sourr , Recteur  
de l'Université , à Mr l'Arche-  
vesque de Paris , sur sa nomi-  
nation au Cardinalat , m'en-  
gageroit à vous faire part de  
celle qu'il fit l'année derniere  
à cet illustre Prelat , sur son  
heureuse convalescence, quãd  
mesme je ne vous aurois pas  
promis de vous l'envoyer.  
Voicy les termes dont il se  
servit pour luy témoigner la  
joye de ce Corps.



**M**ONSEIGNEUR,

L'excès de douleur que vous a causé vostre maladie ne peut estre comparé qu'à l'excès de joye que nous donne le rétablissement de vostre santé. Nos cœurs en sont si remplis, qu'ils ne peuvent la contenir, & il nous seroit également impossible, ou de la montrer toute entiere, ou de nous empescher d'en montrer une partie.

Que ne puis-je, Monseigneur, vous exprimer quels estoient alors les sentimens du Public? Vous connoistriez parfaitement quelle est l'estime, & si je l'ose dire, l'affection & l'amour que l'on a pour vostre Grandeur. Jamais vostre merite n'a paru plus grand, parce que jamais on ne l'a plus étudié. Telle est la

foiblesse de l'homme de s'accoutumer aux objets les plus merveilleux, & de les voir sans surprise, dès qu'il les voit tous les jours. Ainsi le premier de tous les estres, si admirable par la rapidité de sa course, par la justesse de ses mouvemens, par l'éclat de ses rayons, par son élévation au dessus de nous, & enfin par le bien qu'il fait à l'Univers, n'occupe jamais tant les esprits, que quand il s'éclipse ou disparoist à nos yeux. Alors le besoin qu'on a de luy nous y attache beaucoup plus, & dans un estat d'obscurité & de langueur, on se sent convaincu que tous les Astres du Firmament ne pourroient jamais remplacer cette source immense de lumieres & de feux.

Telles estoient nos reflexions, Monseigneur, dans ce temps fatal où vous estiez invisible pour nous.

Les paralleles des plus grands hommes avec Vostre Grandeur, ne ser-voient qu'à faire voir la difference de vous à eux. Ainsi, Monseigneur, cette éclipse que vous avez, ou plutôt que nous avons soufferte, nous ayant doné lieu de nous persuader plus que jamais de la perte irreparable que nous ferions en vous perdant, elle a augmenté l'estime, le respect, la veneration que nous avions pour vostre Grandeur, & redoublera les vœux que nous continuerons sans cesse d'adresser au Ciel pour la conservation d'une santé si utile à l'Etat, si necessaire à l'Eglise, si précieuse à tout le monde. Mais souffrez, Monseigneur, que j'ajoute, si chere à ce Corps, dont ie ne suis qu'un foible Interprete, pour vous exprimer le parfait attachement que nous avons pour vostre Grandeur, &

*l'empire absolu que vous avez sur nous.*

Mr l'Abbé Baudry, dont l'on a vû plusieurs beaux Ouvrages en Vers François à la gloire du Roy, a esté receu depuis peu dans l'Academie Royale de Nismes. Mr l'Abbé Flechier, nommé à cet Eveché, a esté élu Protecteur de cette celebre Compagnie, par tous les suffrages des doctes Academiciens qui la composent. Elle ne pouvoit faire un choix plus judicieux que de prendre pour Chef un Prelat également sage, eloquent, habile & zélé.

Les effets que l'imagination produit sont si extraordinaires, que quelquefois ils deviennent incroyables. Je vais vous en conter un qui vous surprendra.

Deux Dames estoient liées d'une amitié fort étroite. On les voyoit à toute heure ensemble, leurs inclinations estant semblables, il estoit rare que l'une prist un plaisir sans qu'il fust commun à l'autre. Aussi les appelloit on les Inseparables. Elles aimoient toutes deux le jeu, & la liaison qui estoit entre elles faisoit qu'elles partageoient la perte ou le gain, jusque là mesme que l'une jouant en l'absence de l'autre, leur société subsistoit toujours également, à moins que la Joüeuse n'eust dit tout haut en entrant au Jeu, qu'elle ne jouoit que pour elle seule. Cela n'arrivoit presque jamais. Cependant une de ces Dames s'estant un jour trouvée en un lieu où l'on proposa de jouer au

Lansquenet aux petites pieces par pur divertissement, en attendant qu'il vinst d'autre monde pour jouer un plus gros jeu, elle declara qu'elle jouoit sans moitié, le gain ou la perte devant estre si mediocre, qu'elle auroit cru qu'il y eust deu avoir de la honte à rien partager avec son Amie. Les Joueurs furent sages un quart d'heure; mais on se piqua presque aussi tost, & après avoir commencé aux petites pieces, on alla aux Loüis d'or. Ainsi la Dame faisoit un gain fort considerable lors que son Amie entra. Cette Amie qui pretendoit estre de moitié, montra de la joye de ce qu'elle faisoit si bien ses affaires; & un des loueurs chagrin de la perte qu'il faisoit, luy dit

d'un ton un peu rude , qu'elle n'avoit que faire de se réjouir , puis qu'elle n'avoit aucun interest au gain. Elle se plaignit de l'injustice de la Dame lors qu'elle eut appris qu'elle jouoit seulement pour elle ; & la voyant en train de gagner , elle luy dit qu'elle pouvoit compter son argent pour la mettre de moitié pendant le reste du jeu. La Dame la refusa , & prit pour pretexte que la fortune luy ayant esté trop favorable pour luy laisser croire que son bonheur dust continuer , elle ne vouloit point qu'il y eust ce jour-là de société entre-elles , puis qu'elle ne pouvoit l'y recevoir , sans l'exposer en quelque maniere à une perte certaine. Cette raison , & le caprice de la plupart des joueurs qui s'ima-

ginent que le moindre changement arrivé au jeu leur porte malheur, firent que la Dame s'obstina sur le refus. Son Amie sortit, pour ne pas faire éclater le dépit qu'elle en avoit, & estant revenuë peu de temps après, elle trouva que son gain étoit augmenté de plus du tiers. Cette augmentation luy devint sensible. C'estoit un argent qu'elle croyoit qu'on luy faisoit perdre fort injustement, & son chagrin luy suggerant le dessein de causer de l'inquietude à la loüeuse qu'elle connoissoit timide & sujette à s'effrayer, elle s'approcha de son oreille, & luy dit qu'elle sortoit d'une maison où estoit la petite verole & qu'elle venoit la luy apporter pour la punir du mauvais tour qu'elle luy faisoit.

Elle s'en alla fort brusquement après luy avoir parlé de cette sorte, & la Dame animée par l'ardeur du jeu, voulut faire effort pour vaincre l'extrême frayeur qui la faisoit, mais il luy fut impossible d'en venir à bout. Elle se troubla, changea de couleur, & ne sçachant plus ce qu'elle faisoit, elle fut contrainte de quitter le jeu, en disant que le cœur commençoit à luy manquer. La paleur qu'on vit tout à coup sur son visage, fut la preuve de son mal. On la remena chez elle & elle se mit aussi-tôt au lit. On alla querir son Medecin à qui elle dit, qu'il luy seroit inutile de chercher la cause de ce qu'il voyoit, & qu'il pouvoit la traiter comme une Femme attaquée de la petite verole. Elle

luy conta ensuite ce que son Amie avoit fait contre elle. Il se moqua de ce qu'on estoit venu luy dire, & luy voulut rassurer l'esprit, mais rien ne put la guerir de ses alarmes, & elle passa la nuit dans cette pensée. Les indices du mal qu'elle apprehendoit parurent assez fortement pour faire dire au Medecin mesme qu'elle ne se trompoit pas. Son Amie qui sceut la chose vint la voir le lendemain, & la Dame luy demanda si jamais personne s'estoit vangé si cruellement. Cette Amie surprise de la voir en cet estat, luy protesta qu'elle luy avoit dit une fausseté dans le seul dessein de la mettre en peine, & justifia si bien qu'elle n'avoit esté que chez une Dame voisine où il n'y avoit au-

cun malade , qu'on reconnut impossible qu'elle luy eust apporté l'air contagieux qu'elle croyoit avoir pris. Cependant tout son sang s'estoit meflé par la crainte , & l'imagination avoit esté si puissante en elle , que la petite verole se declara des ce mesme jour. Le Medecin dit d'abord que les suites en seroient tres - dangereuses. Il voulut qu'on appellast du secours , & tout l'Art de ses Confreres ainsi que le sien , fut incapable de sauver la Dame. Elle mourut après les premiers remedes , & laissa son Amie d'autant plus inconsolable qu'elle l'aimoit tendrement, & qu'elle se voyoit cause de sa mort, pour avoir voulu l'inquieter dans le tems qu'elle jouoit, sans avoir eu la moindre pensée

qu'il fust possible que la chose  
allast plus loin.

Je me souviens de vous avoir  
ouï dire quelquefois que vous  
aviez peine à croire qu'il y  
eust un amour assez des-inte-  
ressé pour meriter le nom de  
parfait. Vous le trouverez dans  
les Vers qui suivent, s'il est  
vray que l'Auteur soit aussi  
sincere, qu'il paroist avoir d'es-  
prit.

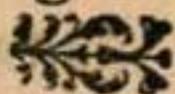


## STANCES.

*Souffrez moy seulement, Iris, de  
vous aimer,  
Sans esperer jamais que vous m'ai-  
miez de mesme.  
Vostre beauté m'a sceu charmer,  
Et ce charme secret fait mon bon-  
heur extreme.*



Je sçay que mille Amans vous vont  
 faire la cour ;  
 Mais sans estre jaloux que vostre  
 cœur s'engage ,  
 Je jouiray de mon amour ,  
 Du plaisir de vous voir , & d'aimer  
 davantage .

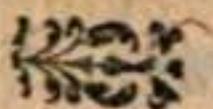


Je suis dans mon Automne , & vous  
 dans le Printemps ;  
 Rien n'est égal en nous , l'âge ny la  
 tendresse ,  
 Mais j'ay plus de feu qu'à vingt  
 ans ,  
 Et l'amour que je sens me tient lieu  
 de jeunesse .



Jamais un jeune Amant ne fut plus  
 enflâmé ,  
 Jamais un jeune Amant ne vous  
 trouva si belle ,  
 Jamais aucun n'a tant aimé ,

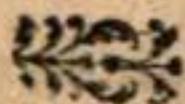
Et vous n'aurez jamais un Amant  
si fidelle.



Iris, un jeune Amant ne vous con-  
noist pas,

Ne verra qu'à demy tant de char-  
mantes choses;

Parmy tant de divers appas  
Il ne sçaura louer que vos lis & vos  
roses.



Moy, ie découvre en vous mille se-  
crets tresors,

Dont le Ciel vous formant d'une  
main favorable

Orna vostre esprit, vostre corps.

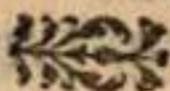
Et ie vous aime autant que vous  
estes aimable,



Nul ne vous servira sans espoir,  
sans desirs,

Sans vous faire valoir ses soupirs.  
& ses larmes;

*Moy, ie ne veus d'autres plaisirs  
Que celuy de vous voir, & d'adorer  
vos charmes,*



*Que l'on goûte en amour les plaisirs  
les plus doux,*

*Mon cœur aux plus heureux ne porte  
point d'envie,*

*Pourvû que toujours près de vous  
Je passe à vous aimer le reste de ma  
vie.*

Voicy d'autres Vers du  
mesme Auteur, que vous ne  
trouverez pas moins agrea-  
bles.

## A MERCURE.

**C**eleste Messager, cher confi-  
dent des Dieux.

*Qui tous les mois partez des Cieux  
Pour donner aux Mortels des nou-  
velles du Monde,*

*Volez, Mercure, allez, parcourrez  
l'Univers,*

*Allez trouver Iris, jeune, charman-  
te, blonde;*

*Vous verrez qu'elle est sans seconde,  
Vous n'avez jamais vû tant de  
charmes divers.*



*Pour la bien divertir & flater ses  
desirs*

*Donnez luy de nouveaux plaisirs,  
Choisissez-luy toujours quelque rare  
nouvelle.*

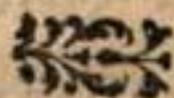
*Dites-luy qu'au milieu des charmes  
de la Cour,*

*Tirsis également amoureux & fidelle  
Soupire sans cesse pour elle,*

*Et qu'enfin vous n'avez jamais vû  
tant d'amour.*

*Avoüez, Madame, que je  
vous donnerois beaucoup de  
chagrin si je manquois à vous*

envoyer la suite des Memoires d'Espagne, dont vous avez lû le commencement dans ma Lettre du mois passé. L'applaudissement general qu'ils ont receu me fait bien connoistre que j'ay eu raison de vous dire qu'ils ne peuvent estre partis que d'une Plume tres delicate, & que celuy qui les a dressez, s'est attaché avec beaucoup d'application à étudier toutes les intrigues de cette Cour. Souvenez - vous que ce que vous avez leu la derniere fois finit à l'arrivée de leurs Majestez Catholiques au Retiro, où Elles demeurèrent jusqu'à ce que toutes choses eussent esté préparées pour l'Entrée publique de la jeune Reine.





## S U I T E

D E S M E M O I R E S  
de la Cour d'Espagne.

**L**A Camerera Major avoit continué depuis Burgos à imprimer dans l'esprit du Roy ce qu'elle avoit cōmencé auparavant à luy inspirer, que la Reine estoit une personne jeune & vive, élevée dans les manieres libres de France, entierement opposées à la severité d'Espagne. Elle luy fit envisager les consequences de cette liberté, capables de faire impression sur un esprit nourry dans les préventions d'un Pays où l'on ne compte sur la vertu

Avril 1690

Bayerische  
Staatsbibliothek  
München.

E

des Femmes , qu'autant qu'on leur ôte le pouvoir d'y manquer.

Pour joindre à ces premières dispositions le temps & les mesures qui pouvoient assujettir entièrement la Reine à l'esclavage qu'on luy préparoit , la Camerera declara d'abord que cette Princesse ne recevroit aucune visite qu'après son Entrée , éloignant ainsi toutes les personnes qui auroient pû luy donner ou du plaisir , ou de la consolation , ou mesme quelques conseils , la tenant seule au Retiro sans sortir de son Appartement , sans autres divertissemens que quelques Comedies ennuyeu- ses , & sans autre Compagnie que la Camerera Major , qui la traitoit avec le mesme em-

pire qu'auroit fait une Gouvernante.

Cependant le Marquis de Villars jugeant qu'un Ambassadeur de France devoit voir la Reine à son arrivée à Madrid, fit demander à la Duchesse de Terranova qu'il pust saluer Sa Majesté. Elle luy fit dire que personne ne verroit la Reine qu'après son entrée ; ainsi l'Ambassadeur ne la vit point alors, & l'Ambassadrice sur cet exemple jugea qu'elle ne devoit point se faire refuser.

Mais deux jours après la Reine luy fit dire que le Roy trouvoit bon qu'elle la vinst voir *de secreto*, c'est à dire, comme une personne particuliere. La Marquise de Villars envoya un Gentilhomme à la Came-

rera Major pour l'en avertir. Elle luy fit la mesme réponse qu'à l'Ambassadeur, qu'elle n'avoit point ordre de la faire entrer, & sur ce que le Gentilhomme la pria de le demander à la Reine, elle le refusa. Le soir mesme la Reine fit dire encore à la Marquise par son Confesseur qu'elle la vinst voir, mais elle fit témoigner à Sa Majesté que Camerera Major luy en ostoit la liberté. C'estoit une assez grande marque du pouvoir qu'elle avoit sur l'esprit du Roy & sur la personne de la Reine.

Mais la Reine mere qui alloit presque tous les jours au Retiro, voyant de quelle consequence il estoit de tenir dans un estat si contraint une jeune Princesse, nourrie dans la li-

berté & dans la joye, dont la fanté leur estoit si necessaire, obligea le Roy à prendre des mesures moins austeres, & à souffrir que l'Ambassadrice pust voir la Reine; de sorte que quelques jours après, la Marquise de Villars estant allée saluër la Reine-mere pour la premiere fois, elle en fut traitée avec une extrême honnesteté. Cette Princeesse luy dit que le lendemain elle pourroit voir la Reine, & qu'elle mesme s'y trouveroit.

En effet, la Marquise estant allée le lendemain au Retiro, y entra par l'appartement de la Camerera Major, qui luy parut fort radoucie. Elle trouva la Reine avec le Roy & la Reine-mere, le Roy assis, les deux Reines sur des Carreaux.

à l'usage d'Espagne. On donna un Carreau à l'Ambassadrice, qui demeura quelque temps avec leurs Majestez, jusqu'à ce que la Reine-mere emmenast le Roy, & la laissast seule avec la Reine, qui luy conta l'ennuy & les chagrins de la vie qu'elle menoit.

La Marquise chercha à les adoucir par des raisons qui pussent la consoler pour toujours. Elle luy fit considerer que dans un aussi grand changement que celuy qui lui estoit arrivé tout d'un coup, les commencemens estoient difficiles; que la retraite & la solitude estoient en Espagne un usage dont les Dames ne pouvoient se dispenser; qu'il falloit tâcher de s'y accoutumer, &

qu'il estoit aisé de se consoler de bien des choses, quand on se trouvoit une grande Reine; qu'elle devoit prendre l'esprit & les veuës de son rang; que c'estoit le moyen de se mettre au dessus de tout; que le fondement de sa grandeur & de son repos estoit d'avoir pour le Roy un veritable attachement, de le luy faire connoistre par une extrême complaisance, & de s'abandonner entièrement à l'amitié de la Reine-mere qui luy tendoit les bras. Elle luy fit voir encore dans la conduite qu'elle devoit tenir avec le reste de la Cour, plusieurs choses, qui pouvoient luy aider à supporter ces commencemens, & à luy rendre les suites agreables.

Quoy que la Reine deust

bien sentir que dans ses conseils, l'Ambassadrice ne pouvoit avoir d'autres veuës que celles de ses veritables interets, ils ne luy firent pas néanmoins alors toute l'impression qu'il auroit esté à souhaiter pour son bien. Les préventions contre la Reine-mere qu'on luy renouveloit sans cesse, balançoient la confiance qu'elle devoit à l'Ambassadrice; son esprit accoutumé seulement aux choses agreables, qui occupent les personnes de son âge, trouvoit trop de fatigues à débrouïller ces contrarietez. Elle demeuroit dans cet embaras sans pouvoir se donner la force d'en sortir par quelque resolution, & peut-estre ces dispositions luy firent perdre la conjoncture qu'elle

avoit dans ces commence-  
mens de se tirer de l'assuje-  
tissement où elle est demeurée  
depuis.

La Reine-mere qui avoit  
obligé le Roy à permettre que  
l'Ambassadrice vist la Reine,  
luy fit connoistre aussi qu'il  
estoit de la bienveillance que  
l'Ambassadeur de France la  
pust voir. Ainsi le 14. de De-  
cembre il visita la Camerera  
Major, qui luy fit paroistre  
assez d'honnesteté, & quelques  
jours après il salua la Reine,  
avec laquelle il ne demeura  
qu'un moment, le Roy estant  
dans la mesme Galerie.

Ce fut environ dans ce mes-  
me temps que le Theatin Vin-  
timiglia continuant ses intri-  
gues, donna à un Gentilhomme  
Français, qui estoit venu à la

suite de la Reine, de nouveaux Memoires pour les luy presenter. C'estoit encore des plans pour le gouvernement, & un détail sur le choix des Ministres. Le Gentilhomme prit d'abord ces Memoires, mais il les luy rendit peu d'heures après, & le lendemain Vintimiglia receut un ordre du Roy, qui le bannissoit de tous ses Etats. Il fut obligé de partir incessamment, fort en colere contre l'Ambassadeur de France, auquel il attribuoit la cause de sa disgrace, qu'il ne devoit qu'à une conduite déreglée qui l'avoit précipité, sans que personne le pust plaindre.

Tout le monde s'attendoit qu'incontinent après le retour du Roy l'on verroit établir quelque sorte de gouverne-

ment qui püst donner cours aux affaires entierement suspenduës depuis la mort de Dom Juan. Quand cette mort arriva, on estoit prest à partir pour le Voyage dont toute la Cour, & le Roy plus que personne estoit entierement occupé. La Reine-mere ne faisoit que de revenir de son exil, & personne n'estoit encore assez bien avec le Roy pour pretendre au Ministère. Ainsi tout le gouvernement se trouvoit entre les mains d'un Roy de dix-septans qui n'avoit jamais entendu parler de la moindre chose qui püst luy donner quelque connoissance de ce qui le regardoit

Le seul homme qui decidoit avec luy du fort de l'Etat & des Affaires, étoit D. Geronimo d'E.

guia, Secrétaire d'Etat depuis quatre ans, où il estoit parvenu de simple Commis. On consultoit seulement quelquefois le Connestable de Castille & le Duc de Medina Celi sur quelques Affaires, dont le Secrétaire ne vouloit point se rendre responsable, mais durant tout le voyage on ne resolut rien d'important, on ne travailla qu'au voyage mesme, & aux ordres qu'il falloit necessairement y donner.

Toute la Cour estant rassemblée par le retour du Roy, chacun commença à songer à des établissemens, ou pour soy-mesme ou pour ses amis dont la fortune pouvoit aider à la sienne. On regardoit le Duc de Medina-Celi & le Connestable de Castille com,

me les deux hommes de la Cour les plus en estat de pretendre à la premiere place. Ils estoient dans les deux premieres Charges de la Cour, tous deux du Conseil d'Etat, tous deux Grands Seigneurs, les deux hommes du monde les plus differens, & les moins amis. On avoit tenté quelquefois de les racommoder pour éviter de fascheuses suites de leur des-union, mais ç'avoit esté inutilement.

Le Duc de Medina-Celi, illustre par sa naissance qu'il pretend rapporter au sang de Foix & de Castille, sept fois Grand d'Espagne, riche par luy mesme & par les biens de sa femme heritiere de la Maison de Cardonne, Sommelier du Corps, & President du

Conseil des Indes, se trouvant alors âgé de quarante-cin ans, & d'un genie doux & honneste, son attachement pour la personne du Roy, & une conduite égale & paisible le luy avoient rendu agreable. Cet agrément qu'on ne voyoit que pour luy, le faisoit regarder par la pluspart des Courtisans comme celuy qui devoit le plus pretendre à la faveur dans une Cour où la grandeur du rang & de la naissance est une des plus essentielles qualitez pour devenir premier Ministre.

Le Connestable avoit déjà dix ou douze ans plus que le Duc de Medina Celi. Il estoit grand Seigneur par de grandes Terres, mais d'un revenu mediocre, dixième Connestable hereditaire de Castille,

Grand Maistre de la Maison du Roy, & Doyen du Conseil d'Etat, capable d'affaires par son genie & par l'experience qu'il avoit pû acquerir dans divers emplois & gouvernemens dont le dernier avoit esté celuy de Flandre, mais naturellement particulier, austere & peu accessible. C'estoit le seul homme que Dom Juan n'avoit osé pousser, quoy qu'il le haïst & par luy mesme, & par l'attachement qu'il avoit fait paraistre pour la Reine Mere. Le retour de cette Princesse luy sembloit donner de grandes esperances d'entrer dans le ministere. On ne doutoit point que le Roy ne déferât beaucoup à ce qu'elle luy inspireroit, & l'on estoit persua-

dé qu'entre ceux dont elle luy recommanderoit le merite, le Connestable feroit le premier, qu'il se trouveroit appuyé de tout le party que D. Juan avoit mal traité, & de tout ce qui avoit conservé de l'attachement pour la Reine Mere.

Dans des apparences si favorables il ne faisoit paroistre que des pretentions moderées, & soit que le mauvais estat des affaires & la jeunesse du Roy luy fissent apprehender les risques du premier poste, ou que ne se voyant pas en estat d'y entrer de plein pied, il voulust se faire des degrez pour y monter, il paroissoit souhaiter une Jonte pour le gouvernement, dans laquelle il feroit l'Inquisiteur General, & entrer avec le

Marquis de Mansera , Grand  
Maistre d'Hostel de la Reine  
Mere.

Il sembloit que par cette  
Jonte la Reine Mere demeu-  
reroit secretement maistresse  
des affaires , dont la direction  
feroit entre les mains de trois  
Ministres entierement ses  
Creatures , mais on pretend  
que le Connestable persuadé  
que dans cette Jonte , il se  
trouveroit au dessus des deux  
autres Ministres , se flattoit  
d'y pouvoir trouver l'avan-  
tage d'estre le premier sans  
s'exposer à l'envie , ny à ré-  
pondre du succès des Affai-  
res.

Comme cette Jonte auroit  
mis toute l'autorité entre les  
mains de trois personnes seu-  
les , la pluspart de ceux de ce

party qui la fouhaittoient plus partagée afin d'y voir entrer leurs amis particuliers, auroient voulu la voir aussi nombreuse que durant la Regence, & la composoient du Connestable & du Duc de Medina-Celi comme Grands & du Conseil d'Etat, du Marquis de Mansera qu'on auroit fait President de Castille, du Cardinal Portocarrero Archevesque de Toledé, de l'Inquisiteur General, & de D. Melchior Navarra, autrefois Vice Chancelier d'Arragon.

Ces propositions de lonte allerent loin, & environ un mois après le retour du Roy, elles parurent si avancés, que ceux à qui l'attachement qu'ils avoient eu pour D. Iuan faisoit craindre le pouvoir de la

Reine-mere & l'élevation du Connestable, en prirent l'alarme, & se rallierent au Duc de Medina Celi, pour y trouver de la protection, dans l'esperance de le voir premier Ministre.

Ceux qui penetraient la veritable dispositiõ de la Cour, voyoient bien qu'au milieu de ces differens partis le Duc de Medina Celi ne laissoit pas de s'avancer à la faveur, mais soit par un effet de prudence & de moderation, ou peut-estre par les dispositions de ceux qui étoient dans des interests contraires, il ne s'élevoit que lentement. Il sembloit même que la plus grande partie de son ambition vinst de ses Amis, & qu'il suivoit moins ses propres movemens que ceux qu'ils s'at-

tachotent à luy donner.

Entre ces deux partis qui sembloient embrasser la plus grande partie de la Cour, Dom Geronimo d'Eguia en formoit un troisiéme presque luy seul. Il s'estoit vû tout d'un coup Secrétaire d'Etat, lors que Valenzuela devenu Favory osta cette Charge à D. Pedro Fernandez del Campo, qu'il ne trouvoit pas assez souple. D. Geronimo évita soigneusement de tomber dans un pareil défaut tant que dura la fortune de Valenzuela. Si-tost qu'il la vit ébranlée, & que la Cour tournoit du costé de D. Iuan, il prit avec luy des mesures par avance, & se conserva durant son ministere par une extrême soumission. Quelque temps avant la fin de D. Iuan, il se

conduisit comme avant celle de Valenzuela ; il entra en commerce avec la Reine mere, & sceut par là se maintenir quand elle revint à la Cour.

Dans tous ces changemens il n'avoit sa Charge que par commission, mais comme elle luy donnoit lieu de voir incessamment le Roy, & de traiter seul avec luy de toutes les affaires, il se trouva seul dans sa confiance, & pour se la conserver on pretend qu'il luy inspira une défiance generale de tout ce qu'il y avoit de personnes plus considerables, & simple Secretaire d'Etat par commission, d'un genie borné & de peu d'experience, il se vit en pouvoir de balancer pendant un temps deux puissans partis, sans que l'un ny l'autre pust

devenir maistre des affaires  
tant qu'il s'y oppoſa.

Quelque panchant qu'eust  
le Roy pour le Duc de Me-  
dina-Celi, D. Geronimo l'ar-  
restoit en luy renouvelant  
l'idée du Ministère de Dom  
Juan, l'esclavage où il l'avoit  
tenu, les persecutions indignes  
faites à la Reine sa Mere, tant  
de personnes de qualité mal-  
traitées sans sujet, la misere du  
Peuple, & plusieurs autres de-  
sordres inévitables quand on  
abandonne le gouvernement  
au caprice d'un seul; & d'autre  
part il luy representoit la lonte  
comme une troupe de Minis-  
tres qui tous voudroient com-  
mander, & embarasseroiēt tou-  
jours les affaires par leurs ja-  
lousies & leurs contrarietez;  
qu'elle luy feroit autant à char-

ge qu'inutile à l'Etat; que les Iontes pouvoient estre bonnes pendant une Minorité mais que Sa Majesté n'estoit plus en âge de se donner des Gouverneurs. Il ajoûtoit à cela le genie du Connestable, fier & imperieux dans l'autorité. Il ne laissoit pas mesme la Reine-mere sans quelque atteinte, faisant comprendre au Roy, qu'accoutumée à gouverner elle redeviendrait aisément Maistresse par une Ionte toute à elle, & que le Roy à l'âge qu'il estoit, & marié, se trouveroit insensiblement réduit au mesme estat que dans le temps de son enfance.

Pendant qu'il tenoit ainsi le Roy en suspens, il demeurait seul avec luy maistre des affaires. La Duchesse de Ter-

ranova se trouvoit dans un pareil interest d'éloigner la Reine-mere, la lonte, & un Favory. Durant cet interregne elle gaignoit le temps de s'affermir dans l'esprit du Roy, auquel elle inspiroit de semblables défiances, & les étendoit mesme jusque sur la Reine, dont la jeunesse & la facilité luy laissoient toutes les mesures libres. Le Confesseur inspiroit assez au Roy les mesmes veuës, de ne point avoir de Ministre dont il pust dépendre.

La Cour estoit toujours au Retiro, c'est à dire, hors de Madrid, en attendant que la Reine pust faire son Entrée, pour aller ensuite loger au Palais. Les preparatifs de cette Ceremonie furent longs. On  
crut

crut mesme durant quelque temps que la Reine estoit grosse mais cette esperance estant finie au commencement de Janvier 1680. le 13. du mesme mois elle fit son Entrée à cheval sortant du Retiro pour aller au Palais. Elle passa sous cinq Arcs de triomphe disposez à diverses distances sur son chemin. Le Roy & la Reine-mere estoient chez la Comtesse d'Ognate, à un Balcon doré fait exprés à la fenestre d'un appartement bas fermé de jalousies, qu'ils ouvrirent seulement de quatre doigts quand la Reine passa.

Quelques jours après son Entrée, l'on vit à Madrid une Feste de Taureaux la plus magnifique qui s'y fust faite depuis long temps. Le Duc

de Medina Celi Sidonia , le Marquis de Pamarata & de Ribadavia, Freres, le Comte de Casapalma, second Fils du Duc de Sefso ; D. Fernando de Cea, Gentilhomme de Cordouë , & D. Christoval de Moscosa furent les Combattans , & firent paroistre beaucoup d'adresse , sur tout le Duc de Medina-Sidonia, suivi en entrant dans la Place de cent Laquais habillez à la Turquie. Les autres avoient une Livrée nombreuse , dont chacune representoit les habits de quelques Nations.

Ce spectacle est un reste des Mores , dont le genie & les manieres ne sont pas entierement sorties d'Espagne lors qu'ils en ont esté chasscz. Il semble tenir un peu du barba-

re, quand on y voit des hommes s'exposer, pour divertir le Public, à combattre des Taureaux sauvages, & qu'il y a peu de Festes qu'il n'en couste la vie à quelques uns, mais la representation en est grande. Les Combattans y paroissoient sur les plus nobles chevaux du monde, & rien ne fait une plus belle veuë que la Place du combat, extrêmement vaste, toute environnée de six ou sept étages de Balcons égaux, autant parez de riches étoffes, que remplis d'un nombre infiny de Spectateurs.

Tant que la Reine avoit esté au Retiro, elle avoit mené une vie solitaire & defagreable entre les mains de la Duchesse de Terranova, qui la gouvernoit comme un Enfant. Elle

continua la mesme vie au Palais, si ce n'est qu'elle commença de recevoir les visites de quelques Dames de qualité, qui souvent l'ennuyoient autant que la solitude mesme.

La Reine-mere, & au Retiro, & depuis au Palais, la venoit voir fort souvent, luy faisoit bien des amitez, & quelquefois des presens, mais elle ne trouvoit point dans sa Belle-fille l'ouverture & la correspondance qu'elle attendoit d'elle, & quoy que la Marquise de Villars & le Confesseur qu'elle avoit amené de France, fissent leurs efforts pour l'obliger à se donner toute entiere à la Reine-mere, & par devoir & par reconnoissance de la tendresse qu'elle luy témoignoit, par la raison de ses

veritables intereſts, les déſiances que l'on continuoit de luy inſpirer, la tenoient dans un eſtat indéterminé, qui l'empêchoit de voir & de ſuivre ce qui luy convenoit le plus.

La Reine Mere eſtoit de bonne foy avec elle, & quoy qu'il ſemblait que la rupture du mariage d'Allemagne duſt luy donner quelque éloignement pour une Princeſſe qui avoit pris la place de ſa Petite-Fille, il eſt certain qu'elle confideroit la Reine comme ſa véritable Fille. On pretend qu'elle n'avoit pas lieu d'eſtre contente de l'Empereur, qui dans tout ſon malheur n'avoit pas fait la moindre démarche pour elle. On luy avoit meſme fait entendre que le Marquis de Grana devant ve-

nir Ambassadeur de l'Empereur à Madrid du temps de D. Juan, avoit demandé qu'on abandonnast ses interests. Ce traitement l'avoit separée de sa Famille d'Allemagne.

Dans toutes ses disgraces elle avoit trouvé de l'honnesteré du costé de la France. La Reine tres Chrétienne avoit toujours esté dans ses interests, & avoit agy avec chaleur pour son retour. L'Ambassadeur de France s'étoit tenu dans une conduite dont elle avoit lieu d'estre contente. D'ailleurs la Reine estoit bien faite. Elle avoit de la douceur, de l'agrément & de la beauté, & la Reine Mere esperoit de luy voir bientost des enfans, qu'elle regardoit comme le bonheur du Roy son

Fils & le salut de l'Estat. Toutes ces considerations luy donnoient du panchant pour la Reine. Elle ne doutoit point que la tendresse d'une Femme ne touchast assez le Roy pour se l'attirer tout entier, & ainsi elle croyoit qu'elles pourroient estre en estat de le menager dans un âge, où pour son bien, & pour celuy de l'Espagne, il avoit besoin de prendre confiance en elles qui seules le gouverneroient sans interest.

Cette veuë pouvoit aller loin si la Reine eust pû y entrer de bonne heure, mais dans l'incertitude où elle demeueroit, elle estoit entre le Roy & la Camerera Major, avec si peu de force & de hardiesse, qu'elle ne s'ouvroit pas mesme à la Reine Mere, qui sans cesse luy

faisoit des avances.

Il est vray que dans la suite l'Ambassadrice de France la detrompa assez des impressions qu'on luy avoit données de la Reine Mere pour l'obliger d'avoir quelque confiance en ses conseils ; mais la Reine Mere n'ayant pas trouvé la même satisfaction avec son Fils, & ne se voyant pas assez de pouvoir sur son esprit pour prendre des mesures certaines, elle parut se retirer insensiblement, soit qu'elle crust que la nécessité du gouvernement obligeroit le Roy de revenir à elle, ou qu'en effet le miserable estat des affaires, le souvenir de ses malheurs, & son penchant naturel pour le repos, luy fissent prendre la resolution d'abandonner toute

autre veuë pour ne penser qu'à jouir d'une vie paisible, il est certain qu'un jour l'Am-  
bassadrice de France luy témoi-  
gnant combien il estoit neces-  
saire qu'elle entraist dans les  
soins du gouvernement, elle  
luy répondit qu'elle voyoit  
sur cela tout ce que l'on pou-  
voit voir, mais qu'elle pre-  
feroit son repos à tout le reste.

On pretend que le Con-  
nestable jugeant par cette dis-  
position de la Reine Mere qu'  
elle devenoit inutile aux des-  
seins qu'il pouvoit avoir, prit  
des liaisons avec Dom Gero-  
nimo d'Eguia, la Camerera  
Major, & le Confesseur du Roy,  
qui fit entrer le Duc d'Albe  
dans cette nouvelle Confédéra-  
tion. Il parut que le dessein de  
ces trois derniers estoit d'op-

poser le Conestable au Duc de Medina Celi qu'ils voyoient s'avancer dans l'esprit du Roy. Le Conestable d'un costé cherchoit à gagner par eux auprès de Sa Majesté tout ce qu'ils feroient perdre au Duc de Medina-Celi, mais comme il est naturellement imperieux, il devint d'abord redoutable à ceux qui devoient le soutenir. D. Geronimo d'Eguia qui ne cherchoit qu'à balancer ces deux hommes l'un par l'autre, éloigna de nouveau le Conestable en reveillant dans l'esprit du Roy la crainte & l'aversion qu'il avoit pour luy.

Le Conestable ne fut pas long temps à s'en appercevoir, & ne trouvant point d'autres moyens de s'en vanger, fit

dans le Confeild'Etat de grandes plaintes sur le desordre des affaires qu'il imputoit à D. Geronimo d'Eguia , qui seul en avoit eu la direction avec le Roy. On tient mesme qu'il engagea D. Manüel de Lira, nouveau Secretaire d'Etat du Departement d'Italie , à donner quelques memoires dans le Conseil sur diverses affaires dont il luy attribuoit le retardement ou le mauvais succès. Lira auroit pü esperer de trouver dans la perte de D. Geronimo un avancement considerable, & les plaintes qu'il faisoit n'estoient pas sans fondement, car il est certain qu'on voyoit alors en Espagne tout le dereglement qui peut affliger un Estat sous un Prince jeune & depourveu de conseil.

Cependant ces plaintes n'eurent point de suites, & le Connestable cherchant d'autres moyens de se soutenir, tenta de nouveau la voye de la Reine mere. Il tâcha de la réveiller en luy representant vivement que Medina Celi estoit une Creature de Dom Juan; que c'estoit luy qui autrefois luy avoit porté à elle-mesme l'ordre de sortir de Madrid; qu'il protegeoit encore le President de Castille, si indignement dévouë à toutes les passions de Dom Juan; que si avec ces dispositions il devenoit le maistre des affaires elle devoit s'attendre à voir revivre D. Juan, & toutes les persecutions dont il l'avoit accablée.

Medina - Celi averty de

cette démarche , alla trouver la Reine - mere , l'assura de son respect & de son attachement, luy protesta , comme il avoit déjà fait d'autres fois , que quelque bonté qu'eust le Roy pour luy , il ne vouloit pretendre à s'élever que par elle. Il se justifia sur tout ce qu'on luy imputoit de D. Iuan, fit voir qu'il n'avoit jamais esté Creature , qu'il ne pouvoit l'estre que du Roy , ou de Personnes royales ; qu'à l'égard du President de Castille, il voyoit qu'il estoit du service du Roy de le maintenir contre les entreprises de Rome, assurant que l'appuy qu'il luy avoit donné dans le Conseil , ne regardoit point sa personne, mais l'autorité du Roy que le Nonce attaquoit directement.

La Reine - mere en parut contente , ou peut-estre ne voulut pas prendre la peine de s'en soucier , mais l'on pretend que dans cette conjoncture , le Connestable perdant l'esperance de voir former une lonte où il püst entrer , ny d'estre luy-mesme premier Ministre , trouva occasion de dire au Roy qu'il ne croyoit personne plus capable de soulager Sa Majesté dans les soins du gouvernement , que le Duc de Medina - Celi , soit qu'il voulust par là se faire quelque merite dans l'esprit du Roy dont il flatoit l'inclination , & dans celuy de Medina Celi , dont il croyoit la faveur assurée , ou que le jugeant peu capable de gouverner , il aimast mieux souffrir.

qu'il fust élevé qu'un autre, dans l'esperance de le voir plus-tost tomber, & de retrouver dans la suite des mesures pour ses desseins.

Pendant ces agitations du Palais le gouvernement estoit dans une foiblesse qui achevoit d'abismer l'Espagne déjà accablée depuis long-temps, Toutes les affaires qui regardoient, ou l'Estat mesme, ou les particuliers, estoient également suspenduës, elles languissoient entre les mains des Conseillers qui les examinoient avec la lenteur ordinaire, ou si elles alloient jusques au Roy, c'estoit pour y demeurer tout à fait sans aucune resolution.

Les Ministres Estrangers se plaignoient de la maniere dont

les interests de leurs Maistres estoient traitez. Plusieurs d'entre eux arrestez depuis longtems à solliciter le payement des grandes sommes deuës à des Princes alliez, estoient rebutez de se voir sans réponse, ou trompez par de fausses assignations. L'Envoyé de l'Electeur de Brandebourg se retiroit mal content, après qu'on avoit manqué à toutes les promesses qu'il avoit tirées sur ce qui estoit deu à son Maistre. Plusieurs autres estoient en estat de prendre le même party; le Nonce faisoit depuis longtems des instances inuiles pour avoir justice des entreprises du President de Castille, que le Pape avoit déclaré suspens.

L'Ambassadeur de France,

qui sembloit devoir estre traité avec quelque distinction à l'avenement d'une Reine Françoise, pressoit en vain depuis six mois pour avoir réponse sur plusieurs infractions faites au dernier Traité de Paix, par divers Vicerois & Gouverneurs, dont quelques-uns avoient pris, & mesme brûlé des Vaisseaux François depuis la Paix publiée. Loin de luy en faire justice, on entreprit publiquement à Madrid contre la jurisdiction & les privileges de son quartier, ou contre l'usage observé jusques alors. La Justice y passa diverses fois en plein jour, & sur ce qu'ayant eu la moderation de ne s'en point ressentir par les voyes de fait, il se contenta d'en demander justice, on luy declara que

le Roy d'Espagne n'entendoit point qu'il y eust de quartier franc à Madrid, quoy que dans le mesme temps on en laissast jouir paisiblement tous les autres Ambassadeurs.

Les affaires de l'Estat n'estoient pas mieux conduites, l'argent des Galions & de la Flote se trouvant dissipé, sans qu'on pust sçavoir l'employ qu'on en avoit fait. On ne pouvoit en remettre en Flandre, ny ailleurs faute de fonds, & les Traitans ruinez par les avances precedentes, auxquelles on avoit manqué, n'estoient plus en estat d'en faire de nouvelles. On estoit même embarrassé à trouver l'argent necessaire pour la levée de quatre Regimens Espagnols d'Infanterie qu'on vouloit en-

voyer à Milan, dans l'apprehension des pretendus desseins de la France, & l'épuisement estoit venu à un tel point, que le fond manquoit pour les dépenses ordinaires de la Maison du Roy.

Le comble du desordre étoit le déreglement de la Monnoye, qui avoit passé si avant que la pistole qui ne peut avoir en Espagne de veritable valeur que quarante huit Réaux de vellon, c'est à dire, de cuivre, avoit monté jusques à cent dix, & les piastes ou Patagons qui ne doivent valoir que douze Réaux de vellon, se changeoient publiquement à trente. La cause de ce desordre venoit de ce que plus des trois parts de cette Monnoye de cuivre estoit fausse, & cepen-

dant l'usage en estoit public & autorisé au mesme prix que la bonne.

Autrefois cette petite Monnoye estoit de cuivre pur, sans plus de valeur que celle de son poids. Vers l'année 1660. on établit de luy donner beaucoup de valeur par un foible alliage d'argent, mais en l'année 1665. on proposa de supprimer cette Monnoye d'alliage, à cause de l'excès de sa valeur & de la facilité de la contrefaire. Cette proposition si necessaire alors au bien de l'Etat, fut rejetée par des interests particuliers, couverts des apparences de quelques legeres pertes qu'elle auroit apportée au Roy. Le grand gain qu'il y avoit à contrefaire cette Monnoye en remplis

toute l'Espagne, fit monter sans borne le prix de l'or & de l'argent, & l'embaras de distinguer cette fausse Monnoye d'avec la bonne, ou plûtost la corruption de ceux qui devoient y mettre ordre, en fit autoriser l'usage.

D. Iuan devenu premier Ministre, chercha à corriger un si grand déreglement, mais en cela, comme dans le reste, il consulta beaucoup sans rien résoudre.

Enfin à l'arrivée des Galions de l'année 1619. on proposa d'abaisser la pistole d'un tant par mois, jusqu'à ce qu'elle fust reduite à sa valeur naturelle, de regler le prix de toutes choses à proportion, & de battre cependant incessamment assez de petite Monnoye qui

soit faite du nouvel argent venu des Indes , pour avoir moyen de retirer toute celle de cuivre , la mettre au billon , & en refaire une nouvelle Monnoye du prix de l'ancienne sans alliage.

Cet expedient pouvoit prevenir de grands desordres , s'il avoit esté executé , mais comme en Espagne la naissance d'un déreglement est d'ordinaire raison pour l'autoriser dans la suite , la proposition demeura sans effet. Cependant comme la Monnoye haussait toujours , & qu'elle causoit un embaras present dans le commerce , dont les suites ne pouvoient aller qu'à la ruine publique , on delibera de nouveau sur les moyens d'y remedier. Le bruit s'en repandit parmy le peuple ,

personne ne voulut plus de cette Monnoye, dans la crainte qu'elle ne fust decriée; on ne put plus rien acheter; la Ville se trouva tout d'un coup sans vivres, & tout le peuple en estat de perir.

L'effet de ce changement, fut que toutes choses gardant leur prix en cuivre, le doublerent en or & en argent, c'est à dire que ce qui valoit auparavant vingt reaux valut vingt reaux de mesme, mais ces vingt reaux qui avant le rabais ne valoient que quarante sols de France, depuis le rabais en valoient cent, de sorte qu'il arriva que l'onzième de Février, l'on acheta cent sols ce qu'on avoit acheté quarante sols le jour precedent, qui fut celuy du ra-

bais, & l'homme qui ce jour là devoit dix mille reaux qui faisoient cent pistoles, trouva que le lendemain ces mesmes dix mille reaux faisoient près de deux cens cinquante pistoles.

Il est aisé de s'imaginer les suites d'un changement de cette nature dans un pays où toutes choses estoient desja tres cheres, sans ordre, sans police, & l'on peut juger par la conduite de cette affaire, que estoit dans le reste le genie du gouvernement.

D. Geronimo d'Eguia qui jusqu'alors n'avoit travaillé qu'à se maintenir seul auprès du Roy, ne se vit plus en estat d'y demeurer sans se perdre. Les malheurs publics estoient trop pressans, & les partis contre luy

luy trop redoutables. Il ceda à la nécessité, & l'on pretend qu'il acheva de determiner le Roy à suivre le penchant qu'il avoit pour l'élevation du Duc de Medina Celi.

Il put se flatter que dans ce changement il demeureroit presque au mesme estat qu'il estoit auparavant; qu'il seroit absolument necessaire au Duc pour le détail des affaires; qu'il auroit toujours par sa Charge le mesme particulier avec le Roy, & les mesmes moyens de se conserver dans son esprit; qu'avec l'avantage d'entrer dans toutes les affaires du gouvernement, il auroit celuy de ne repondre plus du succès. D'ailleurs il pouvoit compter sur la bonté naturelle du Duc, & dans la

*Avril 1690.*

G

nécessité d'avoir un premier Ministre , c'estoit celuy dont il avoit moins à craindre. Le Confesseur de la Camerera-Major estoit à peu près dans les mesmes sentimens.

Ainsi tous ceux qui pouvoient avoir quelque entrée dans l'esprit du Roy , s'accordant avec l'inclination qu'il avoit pour le Duc de Medina-Celi , il fut déclaré premier Ministre par un Decret de Sa Majesté, que le Confesseur luy apporta le 21 Fév. 1680. à dix heures du soir. On ne fut point surpris dans le monde de cette declaration. Il y avoit desja quelques jours qu'on s'y attendoit, & que le Duc croyoit en estre assuré. L'on convenoit generalement que le Roy avoit fait choix d'un Ministre, hom-

me de bien , plein de bonnes intentions , doux & agreable dans ses manieres exterieures, & l'on souhaittoit qu'il joignist à ces bonnes qualitez la capacite & la force necessaire pour relever un estat accablé par une infinité de maux , tellement établis par le temps & par l'usage , qu'il sembloit qu'on n'y pust remedier que par un changement total de la constitution du Gouvernement.

On travaille toujours en France à l'accroissement des Sciences & à la perfection des Arts, & la fecondité de l'esprit des François produit souvent quelque chose de nouveau. C'est ce qui est cause que je vous fais part d'une nouvelle

bais, & l'homme qui ce jour là devoit dix mille reaux qui faisoient cent pistoles, trouva que le lendemain ces mesmes dix mille reaux faisoient près de deux cens cinquante pistoles.

Il est aisé de s'imaginer les suites d'un changement de cette nature dans un pays où toutes choses estoient desja tres cheres, sans ordre, sans police, & l'on peut juger par la conduite de cette affaire, quel estoit dans le reste le genie du gouvernement.

D. Geronimo d'Eguia qui jusqu'alors n'avoit travaillé qu'à se maintenir seul auprès du Roy, ne se vit plus en estat d'y demeurer sans se perdre. Les malheurs publics estoient trop pressans, & les partis contre luy

luy trop redoutables. Il ceda à la necessité, & l'on pretend qu'il acheva de determiner le Roy à suivre le penchant qu'il avoit pour l'élevation du Duc de Medina Celi.

Il put se flatter que dans ce changement il demeureroit presque au mesme estat qu'il estoit auparavant; qu'il seroit absolument necessaire au Duc pour le détail des affaires; qu'il auroit toujours par sa Charge le mesme particulier avec le Roy, & les mesmes moyens de se conserver dans son esprit; qu'avec l'avantage d'entrer dans toutes les affaires du gouvernement, il auroit celuy de ne repondre plus du succès. D'ailleurs il pouvoit compter sur la bonté naturelle du Duc, & dans la

*Avril 1690.*

G

nécessité d'avoir un premier Ministre , c'estoit celuy dont il avoit moins à craindre. Le Confesseur de la Camerera-Major estoit à peu près dans les mesmes sentimens.

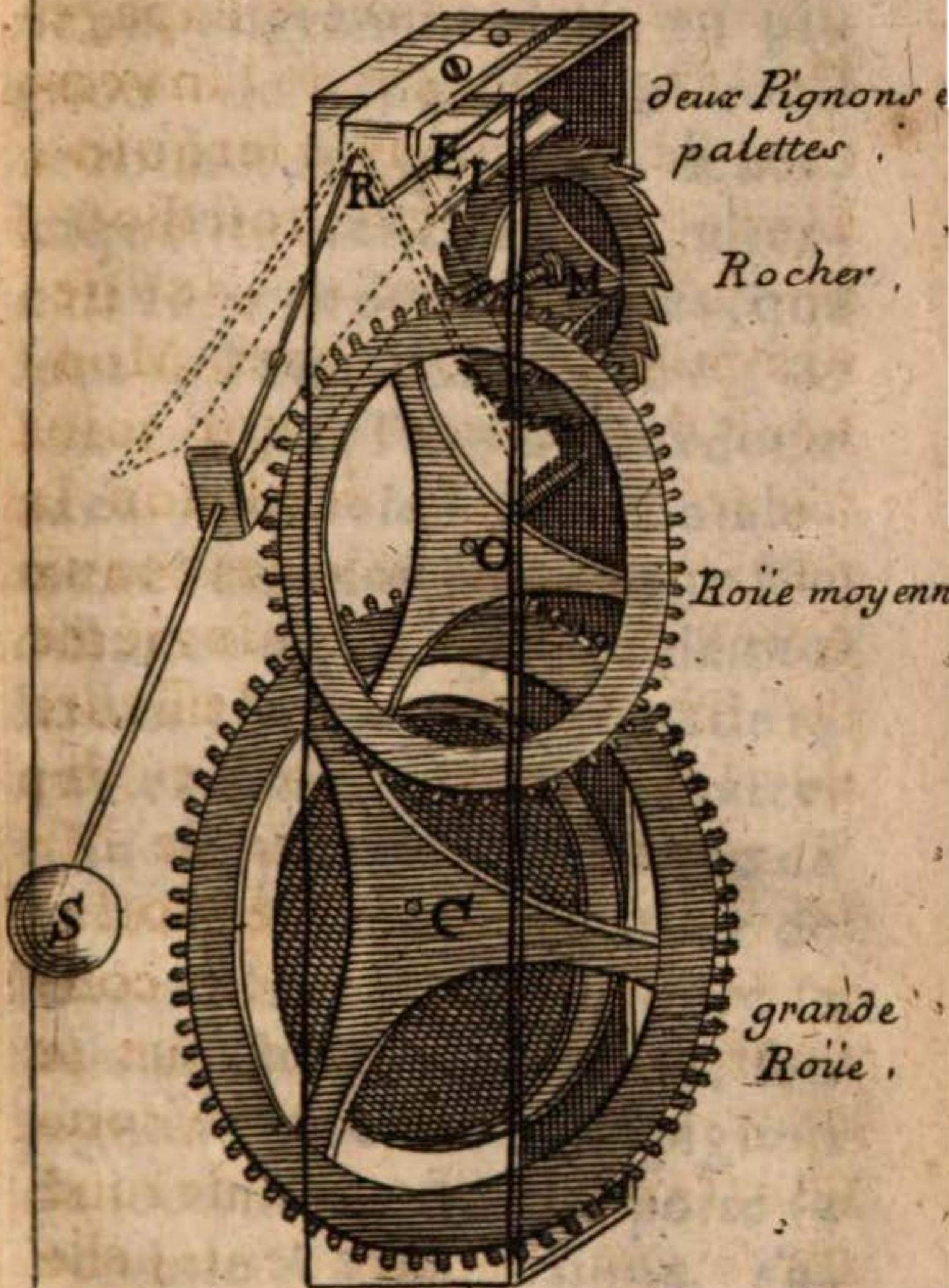
Ainsi tous ceux qui pouvoient avoir quelque entrée dans l'esprit du Roy , s'accordant avec l'inclination qu'il avoit pour le Duc de Medina-Celi , il fut déclaré premier Ministre par un Decret de Sa Majesté , que le Confesseur luy apporta le 21 Fév. 1680. à dix heures du soir. On ne fut point surpris dans le monde de cette declaration. Il y avoit desja quelques jours qu'on s'y attendoit , & que le Duc croyoit en estre assuré. L'on convenoit generalement que le Roy avoit fait choix d'un Ministre, hom-

me de bien , plein de bonnes intentions , doux & agreable dans ses manieres exterieures, & l'on fouhaittoit qu'il joignist à ces bonnes qualitez la capacité & la force necessaire pour relever un estat accablé par une infinité de maux , tellement établis par le temps & par l'usage , qu'il sembloit qu'on n'y pust remedier que par un changement total de la constitution du Gouvernement.

On travaille toujours en France à l'accroissement des Sciences & à la perfection des Arts, & la fecondité de l'esprit des François produit souvent quelque chose de nouveau. C'est ce qui est cause que je vous fais part d'une nouvelle

Montre & pendule sans rouë de champs ny rouë de rencontre, par un nouvel échapage. Cet Ouvrage est de l'invention de Monsieur Herquin, Horlogeur en sa Profession, & qui a beaucoup de genie pour les Machines. Monsieur de Comiers, qui joint à une profonde érudition la parfaite intelligence des beaux Arts, presenta le quinzième du mois passé à Messieurs de l'Academie Royale des Sciences, de la part de Mr Herquin, la premiere Horloge de cette nature. Vous connoistrez par la figure que je vous envoie en quoy en consiste l'artifice. Le grande rouë a soixante quatre dents; elle engrene dans un pignon de six

*Nouvelle Montre et Pendule  
sans Rouë de champs, ni Rouë de  
Rencontre, par vn nouvel Echappage,*



*deux Pignons et  
palettes*

*Rocher*

*Rouë moyenn*

*grande  
Rouë*

*Herquin*

*Hodie et Cras vt Heri Opus agit.*

Handwritten text at the top of the page, likely a title or introductory paragraph, written in a cursive script.

Handwritten labels on the left side of the page, possibly identifying parts of the anatomical structure shown in the drawing.



Handwritten labels on the left side, below the main text, possibly identifying specific anatomical features.

Handwritten text at the bottom of the page, likely a caption or a concluding paragraph, written in a cursive script.

de la rouë moyenne *O*, qui a cinquante-deux dents ; ces dents engrenent dans un pignon de cinq de la rouë de rochet *M*, qui a 27. dents, lesquelles rencontrent alternativement deux palettes, qui font, l'une dans l'axe *I*, & l'autre dans l'axe *E*. Ces deux axes sont posez horizontalement l'un à costé de l'autre à la distance d'une ligne & demie. Ils ont chacun un pignon de 12 qui engrene l'un dans l'autre. Chaque palette a une ligne de largeur. Lors qu'une dent de la rouë de rochet rencontre la palette du premier axe *I*, son pignon engrene dans le pignon du second axe *E*, qui porte la Pendule *R S*. Sa palette s'abaissant se presente à la dent

de la rouë de rochet , & cela se fait en mësme temps que la palette du premier axe / a échapé. Ainsi cette palette estant à son tour élevée , le pignon de son axe qui engrene dans la pignon de l'autre axe, luy donne un mouvement contraire, & par consequent la palette s'abaisse & se presente à la dent de rochet , & ainsi toujours alternativement.

En vous parlant des lettons de cette année , je ne vous ay rien dit des deux que les Maistres Chirurgiens de Paris ont fait fraper. Dans la face droite du premier on voit un Buste de S. Loüis , qui a esté pris d'après une Antique qui luy ressemble , & qui est conservée dans le Cabinet du Roy. On a ajoûté au bas de sa fi-

gure son Sceptre & sa Main de Iustice, pour marquer qu'il sceut parfaitement accorder la raison d'Etat avec la Loy de Dieu, & pour faire connoistre en mesme temps qu'aucun Prince avant luy n'avoit pratiqué les vertus heroïques dans un degré plus éminent. On peu dire même qu'il les avoit surpassé tous par son ardente charité envers les Pauvres, & particulièrement envers les Soldats qui avoient esté blesez à son service, puis qu'il s'est fait souvent un plaisir de panser luy-mesme leurs blessures. Au pied du Buste de ce Monarque sont les Armes de France, avec cette legende tout autour du cercle. *Divus Ludovicus IX. Francorum Rex.* Au revers dans un cartouche orné de palmes

font les Armes des Maistres Chirurgiens de Paris, dont ce saint Roy a esté le Fondateur en 1268. à la sollicitation de Jean Pitart, son premier Chirurgien, qui l'avoit suivi dans ses voyages d'Outremer. Il est à remarquer que le champ de l'Ecu de ces Armes est d'azur, chargé de trois boistes d'argent, deux en face & une en pointe, & qu'il ne fut enrichi par Loüis XIII. d'une Fleur de Lis d'or rayonnante posée en cœur, qu'en consideration des services que plusieurs Chirurgiens distinguez qui estoient de cette Compagnie, avoient rendus dans ses Armées, & en memoire de ce qu'il estoit venu au monde le 27. Septembre 1601. auquel l'Eglise celebre la Feste de S.

Cosme & de S. Damien, Patrons des Chirurgiens, Sa Majesté & la Reine sa Mere ayant bien voulu s'associer à leur Confrairie, à l'imitation de plusieurs Rois & Reines de France. On lit ces mots autour de ces Armes. *Societatis Chirurgorum Parisiensium Fundator* 1268 Cette inscription est à l'Exergue. *Schola regia Chirurgorum Parisiensium* 1690.

Dans la face droite de l'autre Jetton est le Portrait de Louis le Grand, pour servir de monument éternel de la protection dont il a bien voulu honorer la Compagnie des Maîtres Chirurgiens de Paris en plusieurs rencontres, & surtout, quand il a eu l'occasion de choisir un premier Chirurgien pour la Personne sacrée,

ayant desiré que celuy qui  
 remplit presentement cette  
 premiere place de la Chirurgie,  
 effuyast la rigueur que cette  
 Compagnie exige de ceux qui  
 se presentent pour y estre  
 admis; & lors qu'il empêcha  
 par un Arrest de son Conseil  
 d'Etat, y estant en personne,  
 les Chirurgiens Hospitaliers  
 d'estre aggregez dans cette So-  
 cieté sans avoir fait les exerci-  
 ces de Theorie & de pratique  
 selon la coûtume. Ces mots  
 sont autour du cercle, *Ludovicus  
 Magnus, Chirurgorum Parisiensium  
 Protector*. Au revers est la Devi-  
 se que la Compagnie a prise  
 depuis long temps. Le corps  
 est un trophée d'instrumens  
 de Chirurgie attaché dans une  
 Salle magnifique, & disposé de  
 la maniere que les Anciens

dressoient leurs Trophées d'Armes dans le Temple de Jupiter , après avoir remporté quelques victoires. Au dessus paroist une table ornée d'un tapis fleurdelisé , & couverte de Livres de Chirurgie , pour faire connoistre que l'avis de ceux qui ont écrit de cet Art , n'est pas moins nécessaire pour bien faire les operations , que les instrumens dont on se sert dans l'exécution. Ces paroles , *Consilioque manumque* , font l'ame de la Devise , & on les a expliquées par ce Madrigal,

**G**rand Art , dont le pouvoir  
 surmonte la Nature ,  
 Qui du plus accompli des Corps  
 Sçait d'émêler tous les ressorts ,  
 Et seul en as connu l'admirable structure.

font les Armes des Maistres Chirurgiens de Paris, dont ce saint Roy a esté le Fondateur en 1268. à la sollicitation de Jean Pitart, son premier Chirurgien, qui l'avoit suivi dans ses voyages d'Outremer. Il est à remarquer que le champ de l'Ecu de ces Armes est d'azur, chargé de trois boistes d'argent, deux en face & une en pointe, & qu'il ne fut enrichi par Loüis XIII. d'une Fleur de Lis d'or rayonnante posée en cœur, qu'en consideration des services que plusieurs Chirurgiens distinguez qui estoient de cette Compagnie, avoient rendus dans ses Armées, & en memoire de ce qu'il estoit venu au monde le 27. Septembre 1601. auquel l'Eglise celebre la Feste de S:

Cosme & de S. Damien, Patrons des Chirurgiens, Sa Majesté & la Reine sa Mere ayant bien voulu s'affocier à leur Confrairie, à l'imitation de plusieurs Rois & Reines de France. On lit ces mots autour de ces Armes. *Societatis Chirurgorum Parisiensium Fundator* 1268 Cette inscription est à l'Exergue. *Schola regia Chirurgorum Parisiensium* 1690.

Dans la face droite de l'autre Jetton est le Portrait de Louis le Grand, pour servir de monument éternel de la protection dont il a bien voulu honorer la Compagnie des Maistres Chirurgiens de Paris en plusieurs rencontres, & surtout, quand il a eu l'occasion de choisir un premier Chirurgien pour la Personne sacrée,

ayant desiré que celuy qui  
 remplit presentement cette  
 premiere place de la Chirurgie,  
 essuyast la rigueur que cette  
 Compagnie exige de ceux qui  
 se presentent pour y estre  
 admis; & lors qu'il empêcha  
 par un Arrest de son Conseil  
 d'Estat, y estant en personne,  
 les Chirurgiens Hospitaliers  
 d'estre aggregez dans cette So-  
 cieté sans avoir fait les exerci-  
 ces de Theorie & de pratique  
 selon la coûtume. Ces mots  
 sont autour du cercle, *Ludovicus  
 Magnus, Chirurgorum Parisiensium  
 Protector*. Au revers est la Devi-  
 se que la Compagnie a prise  
 depuis long temps. Le corps  
 est un trophée d'instrumens  
 de Chirurgie attaché dans une  
 Salle magnifique, & disposé de  
 la maniere que les Anciens

dressoient leurs Trophées d'Armes dans le Temple de Jupiter , après avoir remporté quelques victoires. Au dessus paroist une table ornée d'un tapis fleurdelisé , & couverte de Livres de Chirurgie , pour faire connoistre que l'avis de ceux qui ont écrit de cet Art , n'est pas moins nécessaire pour bien faire les operations , que les instrumens dont on se fert dans l'exécution. Ces paroles , *Consilioque manumque* , font l'ame de la Devise , & on les a expliquées par ce Madrigal,

**G**rand Art , dont le pouvoir  
 surmonte la Nature ,  
 Qui du plus accompli des Corps  
 Sçait d'emêler tous les ressorts ,  
 Et seul en as connu l'admirable structure.

Combien l'homme sans ton secours  
Verroit-il accourcir le nombre de ses  
jours ?

Parmy ceux que l'on voit te consacrer  
leurs veilles,

Les uns pleins de sçavoir ordonnent  
sagement,

Les autres pleins d'ardeur prati-  
quent scurement,

Tu partages entre eux tes dons &  
tes merveilles :

Mais si tu vœux passer pour un Art  
plus qu'humain,

Fais trouver en un seul le Conseil  
& la Main.

On lit dans l'Exergue les  
mesmes paroles qui sont dans  
celles du premier letton.

Je viens à l'article des Be-  
nefices qui furent donnez par  
le Roy, sur la fin du dernien  
mois, Sçavoir,

A Mr l'Abbé Bessiere, l'Abbaye de S. Clement de Mets. Il est Fils de Mr Bessiere, excellent Chirurgien, qui avec le merite d'avoir contribué à la guerison du Roy, a procuré la santé, ou par ses conseils, ou par son Art, à une infinité de personnes considerables.

A Mr l'Abbé de Vauban, l'Abbaye de Belleville sur Saone. Il joint à beaucoup de merite personnel celuy de Mr de Vauban son Oncle, qui est un des premiers hommes de l'Europe, pour prendre des Places, & pour les défendre, aussi bien que pour les mettre en estat de n'estre jamais prises, Sa capacité ne se borne pas là. Outre un courage intrepide & une froideur surprenante, que les plus grands perils n'alterent

point, il a tout ce qu'on souhaite dans les Generaux, & des vûës merueilleuses pour la guerre. Il joint à cela une probité qui ne luy permet pas de dissimuler, pour quelque consideration que ce soit, ce qui peut aider ou nuire au service, & avec ces qualitez il a encore celle d'estre l'homme du monde le plus charitable & le plus humain.

A Mr l'Abbé Benoise, l'Abbaye de Saint Sauve de Montreüil. Il a des Freres dans l'un & l'autre service de Terre & de Mer, & ses Ancestres ont paru avec éclat dans le Parlement & dans le Conseil du Roy.

A Mr l'Abbé Brisacier, Superieur du Seminaire des Missions Etrangeres, l'Abbaye de Flabemont Il est Fils de Mr

Brisacier, Gouverneur de Cirque, & d'une capacité & d'une sagesse généralement reconnues. Il est l'ame de toutes les Missions qu'on envoie dans les Pays éloignés, & ses avis sont suivis par tout où ces Missions s'établissent avec tant de fruit & d'utilité pour la Religion Chrestienne.

A Mr l'Abbé de Cosnac, la Prevosté de l'Eglise Cathédrale d'Aix. Il est Neveu de Mr l'Archevesque d'Aix, auparavant Evêque de Valence, premier Aumônier de Monsieur. Sa Maison n'est pas moins considerable par ses alliances que par la noblesse de sa Race. Cet Abbé a beaucoup d'esprit & d'acquis, & donne tout lieu de croire qu'il marchera sur les pas de Mr son Oncle, qui est

un des plus illustres Prelats du Royaume.

A Madame Lambert de Thorigny, Religieuse, en l'Abbaye de Villiers de la Ferté-Alais. Elle est Sœur ou Tante de Mr le President Lambert.

A Madame Esperance de Girard de Preville, l'Abbaye des Hayes. Elle estoit Religieuse de cette même Abbaye.

Sa Majesté a aussi donné le Prieuré Royal des Dames Religieuses Hospitalieres de Pontoise, à Madame de Seve, Supérieure de cette Maison, & Niece de feu Madame de Guenegaud, par qui ce Prieuré estoit possédé. Cette Dame est de la Maison de Seve, qui a donné tant de Magistrats & d'Evêques à la France; mais elle est encore plus recommandable par sa pieté, par sa pru-

dence, & par un genie supérieur, qui la fera toujours distinguer.

La Lieutenance de Roy du Pays d'Aunis, vacante par la mort de Mr Millet, Sous Gouverneur de Monseigneur le Dauphin, a esté donnée à Mr de Guiry, Enseigne des Gardes. Il y a long-temps qu'il est dans ce Corps, où depuis que les Charges ne se vendent plus, le Roy n'a mis que des personnes d'un merite distingué.

Mr le Comte de S. Simon de Sandricourt, a esté pourvu du Gouvernement de Nismes. Il est Brigadier des Armées de Sa Majesté, & Lieutenaut Colonel du Regiment de Picardie, dans lequel il s'est souvent signalé par des actions de valeur & de prudence.

On celebre chaque année au jour du Dimanche de *Quasi modo*, dans l'Eglise du Convent des Cordeliers de Paris, une Feste que les personnes qui ont visité les Saints Lieux, rendent solemnelle. Cette Ceremonie commence par une Procession publique d'un grand nombre de Religieux, & de ceux qui ont eu le bonheur de voir le Sepulchre du Sauveur. Ils portent des palmes en leurs mains, & sont precedez de Trompettes, de Timbales, de Hautbois, & d'autres Instrumens de Musique, pour marquer la joye particuliere qu'ils ressentent de la Resurrection du Fils de Dieu, & du triomphe qu'il a remporté sur ses ennemis. La Messe se chante ce jour-là

en Grec, & c'est un usage tres ancien. Après l'Évangile il y a eu cette année un Sermon en la mesme Langue. Ce fut le Fils de Mr Lordelot, Avocat, âgé seulement de treize ans qui le prononça, & il le fit avec une assurance accompagnée d'une si grande modestie, d'un geste si libre, d'une articulation si juste, & enfin d'une grace si extraordinaire, qu'il s'attira l'admiration & l'amour de tous ses Auditeurs, qui estoient au nombre de plus de trois mille, Mr Lordelot son Pere s'est distingué dans le Parlement, par plusieurs Plaidoyers d'éclat, & entre autres par celui qu'il fit pour Jacques Baudry, prétendu Religieux Cordelier, qui contient l'histoire

de sa vie, & un Traité touchant la validité des vœux des Religieux, prononcé en la Grand' Chambre; & par un autre, prononcé en la Grand' Chambre de la Tournelle, contre un Enfant supposé, déclaré Imposteur.

Je vous envoie une liste des différentes Armées du Roy. Quelque exactitude qu'on puisse apporter pour ne rien omettre dans ces sortes de choses, il est impossible qu'il n'y ait des noms oubliez, & quelques uns mal écrits. Je vous donne cette liste telle qu'elle m'est tombée entre les mains, sans pretendre donner de rang ny aux Personnes, ny aux Regimens.

## ARME'E D'ALLEMAGNE.

MONSEIGNEUR LE DAUPHIN.  
 Generalissime, & sous ses or-  
 dres, Mr le Maréchal de Lor-  
 ge.

*Lieutenans Generaux.*

Mrs le Comte de Choiseüil.

Le Comte d'Auvergne.

Le Marquis de Ioyeuse.

Le Duc de Villeroy.

Le Prince de Soubise.

Le Marquis de Tilladet.

Rose.

Le Duc de Vendosme.

Le Marquis de la Feuillée.

*Maréchaux de Camp.*

Monsieur le Duc.

Monsieur le Prince de Conty.

Mr le Comte de Soissons.

Mrs le Comte Melac.

De Bertillac.

Le Marquis de Coigny.

Le Comte de Tallart.

## I N F A N T E R I E.

Picardie ,	Bataillons	2
La Marine ,		1
Feuquiere ,		2
Bourbonnois ,		2
Sault ,		1
Royal ,		2
Lionnois ,		2
Dauphin ,		2
Crussol ,		1
Anjou ,		2
La Reine ,		1
Les Vaisseaux ,		2
La Couronne ,		1
Bretagne ,		1
La Fere ,		1
Beauvoisis ,		1
Rouërgue ,		1
Languedoc ,		1
La Marine Royale ,		1
Les Fuseliers ,		2

## GALANT.

167

Gerze ,	1
Royal Comtois ,	1
Blainville.	1
Thiange ,	1
Guyenne,	1

36

## DRAGONS.

Colonelle generale,	3
Barbezieres ,	3
Gobert ,	3
Quelas ,	3
Fimmarcon ,	3
Gramont,	3

18.

## CAVALERIE.

Gardes du Corps Ecoissois,	8
Gendarmes ,	1
Chevaux-Legers ,	1
Mousquetaires ,	2
Grenadiers à cheval ,	1
Colonel general ,	3
Royal ,	3
Le Roy ,	3

Cuirassiers,	3
Dauphin,	3
Dauphin Etranger,	3
Anjou,	2
Berry,	2
Orleans, Bourbon,	2
Villequier,	2
Florenfac,	2
Bercourt,	2
S. Vallery,	2
S. Germain Beaupré,	2
Villeroy,	2
Duras,	2
Souvray,	3
Vivans,	2
Camille,	3
Forfat,	2
S. Geran,	3
Cayeux,	3
Darlus,	3
Brionne,	3
Villepion,	3
Montperoux,	3

GALANT. 169

Du Plessis.	3
La Bessiere,	3
Belegarde,	3
Noailles Duc,	3

ARMÉE DE FLANDRE.

GENERAL, Mr le Maréchal  
Duc de Luxembourg.

*Lieutenans Generaux.*

Mrs le Comte de Maulevrier.

Le Comte de Calvo.

Le Duc de Choiseuil.

Le Marquis de Genlis.

Le Chevalier de Tilladet.

Le Marquis de Gournay.

Le Marquis d'Auger.

*Maréchaux de Camp.*

Monfieur le Duc du Maine.

Mrs le Marquis de Vatteville.

Le Marquis de Ximenes.

Le Comte de Montchevreuil.

Le Marquis de Rivarol.

Le Comte de Montrevel.

Avril 1690.

H

170      MERCURE  
Le Marquis de la Vallette.

INFANTERIE.

Gardes Françoises ,	4
Gardes Suisses ,	2
Vaubecourt ,	1
Regiment du Roy ,	3
Chappe ,	1
Guiche ,	1
La Chastre ,	1
Royal Roussillon ,	2
Fuseliers ,	2
Castre ,	1
Gredder Allemand.	2
S. Laurent ,	1
Thouloufe	1
Stoupe ,	3
Salis ,	3
Gredder Suisse,	3
Stoupe le jeune,	3
Aouste Piémontois ,	1
Nice Piémontois ,	1
La Marine Piémontois ,	1

37

## DRAGONS.

Le Roy, 3

Tessé, 3

Asfelds Etranger, 3

Pomponne, 3

Aste Etranger, 3

## PETITE CAVALERIE.

Gendarmerie, 4

Mestre de Camp generale, 3

Cra vattes, 3

Royal Roussillon, 3

Royal Alemand, 3

Bourgogne, 3

Du Maine, 2

Chalons, 2

Lumbre, 3

Praslin, 3

Aubusson, 2

Rohan, 2

Magnac, 3

S. Simon, 3

Coislin, 3

172      **MERCURE**

Merinville,	3
Rotembourg,	3
Courtebonne,	3
Du Rosel,	3
Massot,	3
Noailles,	3
Langallerie,	3
Boufflers,	3
Goadz,	3
Vandœuvre,	3
Fustemberg,	3
Churlus,	3

**ARME'E DE LA MOSELLE,**

Commandée par **Mr le  
Marquis de Boufflers.**

*Lieutenans Generaux.*

**Mrs le Marquis de Rubantel.  
De Saint Ruth.**

*Maréchaux de Camp.*

**Mrs le Marquis de Vivans.  
Le Comte de Tessé.**

Le Comte de Gassé.

Le Marquis de Lumbres.

## INFANTERIE.

Champagne,	2
Navarre,	2
Piedmonnt,	2
Normandie,	2
Auvergne,	2
Poitou,	1
Touraine,	1
Le Maine,	1
Limosin,	1
Orleans,	1
Soissons,	1
Condé,	1
Pourgogne,	1
Vermandois,	1
Provence,	1
Royal Italien,	1
Bombardiers,	1
Soissonnois,	1
Solre,	1

24

Commissaire general ,	3
Royal Etranger ,	3
Royal Piedmont.	3
Chartre,	2
Condé ,	2
Varennnes,	2
Lomaria ,	3
Roquelaure ,	2
Melac ,	2
Bertillac ,	2
Grignan ,	2
Roquepine ,	3
Befons ,	3
Chastillon,	3
Montrevel ,	3
Romainville,	3
Precontal ,	3
Sibourg ,	3
Du Terrail ,	3
Phelippeaux ,	3
Dimecourt ,	3
	56

GALANT. 195

DRAGONS.

Dauphin ,	3
Hasfeld ,	3
S. Framont ,	3
Breteuil ,	3

12

*ARMÉE D'ITALIE.*

Commandée par Mr de  
Catinat, Lieutenant General.

*Maréchaux de Camp.*

Mrs le Marquis de Feuquieres.

Le Marquis d'Harcourt.

Le Comte de Quinçon.

Le Marquis de S. Silvestre.

INFANTERIE,

Grancey , 2

Artois , 1

La Sare , 1

Bourbon. 1

Plessis Belliere , 1

Clerambaud , 1

Perigord , 1

Cambresis , 1

H 4.

Vexin ,	2
Robert ,	1
Sussy ,	1

12

## DRAGONS.

Mestre de Camp ,	3
Gramont ,	3
La Lande ,	3
Gauge ,	3
Catinat ,	3
Le second de Languadoc ,	1

16

## CAVALERIE.

Servon.	2
Belleporte ,	2
S. Maurice ,	3
Songne ,	3
Chastelet ,	3
Greffemble ,	3

16

## ARME'E DE ROUSSILLON.

GENERAL , Mr le Duc  
de Noailles.

Lieutenans Generaux.

Mrs le Marquis de Bulonde.

Le Marquis de Langallerie.

*Maréchaux de Camp.*

Mrs le Marquis de Seppeville.

Le Marquis de Longueval.

Mr le Marquis de Vins ,  
Maréchal de Camp commander  
dera en Bresse ; & Mr le Mar-  
quis de Revel , au Pays  
d'Aunis ,

MONSEIGNEUR doit avoir  
pour Aides de Camp ,

Mrs le Duc de Richemont.

Le Prince de Talmond.

Le Marquis d'Heudicourt

De la Chenaye.

Le Marquis de Cognée.

Le Comte de Sainte-Maure.

Vous remarquerez que Mes-  
sieurs les Princes qui sont au  
nombre des Maréchaux de  
Camp , sont parvenus à ce de-  
gré sans avoir passé par celui  
de Brigadiers , le Roy ayant

voulu faire cet honneur à leur naissance.

La maniere dont Monsieur le Duc du Maine s'est distingué pendant la dernière Campagne, a esté cause que le Roy l'a nommé pour commander la Cavalerie en Flandre. Ce Prince s'est trouvé dans toutes les occasions les plus perilleuses, quoy que l'employ qu'il avoit pendant la Campagne ne demandast pas qu'il se trouvast par tout. Il s'est fait aimer des Troupes, & a souvent traité les Officiers, avec une magnificence qui égaloit son courage.

Mr de Vandeuil, Lieutenant des Gardes du Corps, a esté nommé pour commander la Cavalerie sous ce Prince. Il sçaura parfaitement s'acquiter de cet employ par les lumieres

qu'il a prises pour y reussir , dans ceux qu'il a eu d'Aide-Major des Gardes du Corps, & de Maréchal des Logis de la Cavalerie.

On a oublié de mettre dans la Liste des Officiers Generaux de la derniere promotion, que Mr le Comte du Bourg, Commandant du Regiment Royal Cavalerie, a esté nommé Brigadier.

Je vous ay dit qu'il estoit passé en Irlande des Troupes du Regiment de Firmmarcon; & j'ay dû vous dire que c'estoient des Troupes de celuy de Fumechon.

Mr le Comte de Frontenac, qui avoit esté déjà plusieurs années Gouverneur du Canada avec une entiere satisfaction de tout le Pays, y est re-

tourné en la mesme qualité. On a eu nouvelles qu'il estoit arrivé à Quebec le 12. Octobre dernier. Il mit pied à terre sur les huit heures du soir, & fut receu aux Flambeaux tant de la Ville que de la Rade, par le Conseil Souverain & par tous les Habitans qui s'estoient mis sous les armes. On fit trois décharges, & les Feux de joye furent accompagnez d'Illuminations aux fenestres. Ce soir mesme, tous les Corps de Canada le complimenterent, & le lendemain il fut visité de toutes les Dames. Mr de Villeneuve, Ingenieur pour le Roy, ayant eu avis de son arrivée quelques jours auparavant, forma le dessein de faire un feu d'artifice devant la porte, où plusieurs

ſapins furent plantez. Il fit  
jouër ce feu le 14. On voyoit à  
l'une de ſes fenestres les mots  
de VIVE LE ROY ET FRON-  
TENAC en Lettres d'or & illu-  
minez, avec une infinité de  
Fleurs de Lys qui compoſoient  
une ovale. Le quarré de cette  
Fenestre estoit bordé de lan-  
ces de feu, de serpenteaux,  
de fusées volantes, & autres  
artifices. Plusieurs Boëtes qui  
estoient devant la porte, & un  
grand nombre de gens armez  
de fusils & de pistolets, firent  
leur décharge à l'arrivée de Mr  
le Comte de Frontenac. Le feu  
s'alluma en mesme temps, &  
donna pendant une bonne de-  
my-heure un fort grand plaisir  
aux Spectateurs. Au sortir de  
là, Mr le Gouverneur qui a loit  
souper à l'Eyeſché, passa par la

Place du Fort, où il trouva un second Feu rempli d'artifices devant la porte de Mr de Bellefond, & ces mots<sup>n</sup> en gros caractères, *Vive Frontenac*. Des fusées volantes furent tirées pendant que plusieurs Girandoles jettoient le feu de tous les costez. Il y eut un magnifique repas à l'Evêché, & un regale des plus agreables chez Mr de Villeneuve. Il finit par une rejoüissance assez singuliere. Tous les conviez estoient autour de la Table le pistolet en une main & le verre de l'autre. Ils defiloient vers la porte, où chacun en son rang beuvoit la santé du Roy; & de Mr le Gouverneur, en la saluant d'un coup de pistolet, & allant toujours recharger jusqu'à ce que le rang recommençast, ce qui

faisoit paroistre le feu continu & réglé. Deux jours après, Mr de Frontenac alla visiter les recolets, & ils luy donnerent des marques de la part qu'ils prenoient à la joye publique par un feu qui fut allumé devant la porte de leur Eglise. Plusieurs personnes des environs s'y rendirent, & y firent diverses decharges de fusils. Ces rejoüissances durerent jusqu'à ce qu'il partist pour le Montreal, ce qui est une marque du plaisir qu'on se fait de son retour, & de l'assurance que l'on a que par sa sage conduite, il conservera dans le Canada la tranquillité & le repos qu'il a toujours sceu y maintenir pendant les dix années de son premier Gouvernement. Je ne vous repere point ce que

je me souviens de vous avoir dit dans quelque'une de mes Lettres, de ce grand Pays de l'Amérique Septentrionale, qu'on a nommé la nouvelle France, parce que les François en occupent la meilleure partie. On comprend sous le nom de Canada tout ce qui est aux deux costez de la grande Riviere de S. Laurent, depuis les Isles qui sont au devant de son emboucheure, en remontant le long de cette mesme Riviere, qui a deux cens brasses de profondeur, & vingt ou trente lieuës de largeur vers le Golfe de Saint Laurens, où elle se décharge dans la Mer, & depuis les Golfes & Détroits de Davis & de Husdon, jusqu'à la nouvelle Espagne, c'est à dire, les Isles des Terres - Neuves,

la Terre de Labrado, le Canada qui donne son nom au Pays, l'Acadie, le Saguenay, & les Terres habitées par les Hurons, les Iroquois, les Algonquins, &c.

Le 24. du mois passé, Dame Sufanne Phelypeaux, Femme de Mr Bignon, Conseiller d'Etat Ordinaire, & Sœur de Mr de Pontchartrain, Contrôleur General des Finances, mourut icy extrêmement regrettée. C'estoit une Dame aussi distinguée par sa vertu que par sa naissance, estimée de tous ceux qui la connoissoient, & chérie de toutes les personnes qui avoient un accès particulier auprès d'elle.

Dame Marie Rouillé, Veuve de Messire Henry Feydeau, Seigneur de Brou, la Ville-

neuve, Prunelay, Conseiller en la Grand'Chambre du Parlement de Paris, est morte environ dans le mesme temps. Elle estoit d'une Famille qui a donné divers Conseillers, aux Compagnies Superieures, & dont il y a presentement un Conseiller d'Etat, un Procureur General de la Chambre des Comptes, un Lieutenant General des Eaux & Forests, & autres. Quant à la Famille des Feydeau, qui est originaire de la Marche, elle a donné divers Chevaliers de Malthe, Conseillers d'Etat, Conseillers au Parlement, & aux Compagnies Superieures, Maistres des Requestes, & porte d'azur au Chevron d'or, accompagné de trois coquilles de mesme.

Ces morts ont esté suivies

de celle de Dame Madeleine Colbert, Veuve de Messire Louïs Brulart, Seigneur du Brouffin, du Rancher, & autres lieux. Elle estoit de la Famille des Colbert, qui a rendu de tres-grands services à l'Etat, & fille d'Oudart Colbert, sieur de Villacerf. Celle de Brulart descend des anciens Barons de Heez & d'Agnets au Comté d'Artois, & a donné à la France plusieurs Officiers considerables, particulièrement un Chancelier d'un rare merite. Elle porte de gueules à la bande d'or chargée d'une trainée de cinq Barrique de sable, & elle a diverses branches. La premiere est celle des Marquis de Sillery, & des Vicomtes de Puisieux; la seconde, des Seigneurs de la Borde, dont est Mr le premier

President du Parlement de Bourgogne, & la troisiéme des Marquis de Genlis. C'est de cette troisiéme branche qu'estoit feu Mr Brulart du Brouffin dont la Veuve vient de mourir. Il estoit Fils de Pierre Brulart, Sieur de Crosne & de Genlis, Secretaire d'Etat & Petit-fils de Noël Brulart, Procureur General au Parlement de Paris.

Je vais vous apprendre une chose dont la nouveauté vous surprendra. C'est une question que vous n'auriez jamais cru qui eust dû estre agitée. Il se fait chez Mr le Curé de S. Sulpice, dans la Chambre & par les soins de Mr Morin, ancien Prestre de cette Paroisse, une Conference tous les ans depuis le premier Dimanche de l'A-

vent, jusqu'au Dimanche de la Passion, à l'occasion des Mousquetaires, & des Enfans de qualité qui sont à l'Academie, ou au College. On les occupe là durant près de trois heures, pour les détourner des Spectacles, & des assemblées, qui sont d'ordinaire l'écuëil où leur vertu fait naufrage. Des personnes différentes y parlent du Blason, des Fortifications, de la Geographie, de l'Astronomie, de l'Histoire, de la Philosophie; & enfin Mr Morin y fait un Entretien de pieté d'une maniere vive, tendre, & toute Apostolique sur l'Evangile du jour, ou sur les vertus les plus necessaires à la Jeunesse. Il ne neglige aucuns soins pour porter les jeunes gens à la pieté,

& il y réussit si avantageusement qu'on peut dire qu'il a pour cela un talent & une vocation tres-particuliere. Aussi Dieu répand il visiblement beaucoup de benedictions sur les peines qu'il se donne. La personne qui y parloit sur la Geographie ayant esté appelée en Province pour quelque affaire, Mr Morin excita Mr de Villequoy à faire quelque petit Discours sur la mesme matiere, le Dimanche suivant, qui étoit le quatriéme de l'Avent. Comme il en avoit déjà fait quelques Conferences ailleurs, il ne s'en défendit point : & son Discours n'ayant pas déplu à la Compagnie, il continua jusques au Dimanche de la Passion, avec l'applaudissement de plusieurs person-

nes considerables qui ont accoutumé de se trouver à ces Assemblées. Mr de Villequoy est Fils de Mr Pollart, Conseiller au Parlement de Paris. Feu madame Pollart, sa mere, étoit Fille de Mr le President Larcher, & Soeur de Mr l'Intendant de Rouën. Ayant toujours parlé sur ce que la Geographie a de plus curieux, il démontra dans la dernière Conference qu'il pouvoit y avoir une semaine de trois Jeudis. C'est une découverte des derniers temps, & qui a esté inconnuë à tous les anciens Geographes. Voicy à peu près comme il le prouva. Après avoir dit que la Geographie avoit ses Paradoxes, aussi bien que les autres Sciences, c'est à dire, de ces veritez surprenan-

tes qui ne manquēt guere à effaroucher l'esprit, il ajoûta que celle qu'il pretendoit établir estoit de ce genre; & que le monde estoit tellement prévenu contre, que quand on vouloit dire parmy le petit Peuple qu'une chose n'arriveroit jamais, on disoit proverbiallement qu'elle arriveroit la semaine des trois Jeudis; que cependant il avoit dessein de démontrer par la science de la longitude, dont il avoit à faire un discours, qu'il n'estoit pas impossible qu'il y eust une semaine de trois Jeudis, ce qui feroit voir que cette expression proverbiale & populaire, n'estoit pas conceüe selon les regles de l'exacte Geographie, si on pretendoit s'en servir pour signifier qu'une chose ne pouvoit

voit jamais arriver. Ensuite il s'étendit sur ce qui regardoit la longitude qui estoit le fondement de la démonstration qu'il avoit promise, & poursuivit en ces termes. Tout cela supposé, je dis que ce ne fut pas d'abord un petit sujet d'admiration aux Nautonniers des derniers siècles, lors qu'après avoir fait le tour de la terre d'Occident en Orient, ils avoient à leur retour, un jour de plus que ceux du Pays, en sorte que s'il y estoit Jeudy, il estoit déjà Vendredy pour eux, & au contraire ceux qui alloient d'Orient en Occident, avoient à leur retour un jour de moins, ce qui faisoit que s'il estoit Jeudy pour ceux du Pays, il n'étoit encore que Mécredy pour eux. Il naissoit de là de grandes contestations entre les Nautonniers sur la

Avril 1690. I

difference qui se trouvoit dans leurs  
 journaux, & ils s'accusoient mu-  
 tuellement d'erreur ou de negligēce.  
 Mais cela est arrivé si souvent dans  
 la suite, qu'on n'en est plus surpris  
 aujour d'huy, & surtout depuis que  
 les Mathematiciens se sont ap-  
 pliquez à en rechercher la cause.  
 Elle n'est pas bien difficile à trouver,  
 si l'on considere que quinze degrez  
 de l'Equateur valent une heure,  
 & que celuy qui va d'Occident en  
 Orient prevenant toujours le lever  
 du soleil d'autant d'heures qu'il  
 parcourt de fois quinze degrez de  
 l'Equateur, il s'ensuit que s'il fait  
 le tour de la terre, ce sera 24. heures  
 pour 24. fois 15. degrez qui sont  
 contenus dās les trois cens soixante  
 de l'Equateur. Ainsi s'il est Di-  
 mäche dans le Pays où il est de  
 retour, il sera Lundy pour luy. Il en  
 va tout autrement de celuy qui va

d'Orient en Occident. Il aura un jour de moins, & il ne sera que Samedi pour luy. Voicy donc comme se trouveront trois Jeudis dans la mesme semaine. Supposons qu'un Voyageur s'embarque à Bordeaux pour aller vers les Indes Orientales. Quand il sera arrivé à la distance de 180. degrez de longitude, qui est la moitié du tour de la terre, il aura déjà minuit, lors qu'on n'aura encore que midy à Bordeaux, parce qu'il sera au Meridien opposé, d'où il s'ensuit qu'en achevant le tour de la terre il aura vingt quatre heures de difference d'avec ceux de Bordeaux ce qui fait un jour entier. Donc s'il arrivoit le Mercredi à Bordeaux, il seroit déjà Jeudi pour luy, & le lendemain qui seroit Vendredy pour luy, il ne seroit que Jeudi pour eux. Ainsi voila déjà deux Jeudis. Pour en trouver un troisième dans cette

même semaine, nous ferons partir du même lieu un autre Voyageur, qui ira d'Orient en Occident. Quand il sera arrivé à la nouvelle Guinée, qui est environ à 180. de-degrez de longitude de Bordeaux, il sera au Meridien opposé, & n'aura encore que Samedi à minuit, quand on aura déjà le midy du Dimanche à Bordeaux; & comme la chose est tres-possible, si celui qui est allé du costé d'Orient se rencontroit là avec celui qui a pris sa route vers l'Occident, ils se trouveroient en difference de 24. heures, parce que l'un en auroit perdu douze en s'éloignant insensiblement du Soleil de cent quatre-vingt degrez sur l'Equateur, & que l'autre en auroit au contraire gagné douze, en prévenant de cent quatre-vingt degrez le lever du Soleil. Ainsi celui qui seroit allé du costé d'Occi-

dent, auroit minuit du Samedi au  
Dimanche, dans le moment mesme  
que celuy qui seroit allé du costé  
d'Orient auroit minuit du Diman-  
che au Lundy. Donc si celuy qui est  
allé du costé d'Orient acheve son  
tour, & qu'il arrive le Ieudy à Bor-  
deaux, il ne sera que Meccredy pour  
luy, & le lendemain qui seroit Ven-  
dredy dans cette Ville. là, seroit  
Ieudy pour luy. Voilà donc trois Ieu-  
dis dans une mesme semaine; le  
Meccredy de Bordeaux estant le Ieu-  
dy de celuy qui a fait le tour de la  
Terre par l'Orient, parce qu'il a  
un iour de plus, le lendemain estant  
le Ieudy pour ceux de Bordeaux, &  
enfin le Vendredy de Bordeaux étant  
le Ieudy de celuy qui a esté du  
costé de l'Occident, parce qu'il a  
un iour de moins. La raison fonda-  
mentale de ce mistere Geographi-  
que, c'est que celuy qui va vers

*l'Orient va toujours vers le jour, & rencontre bien plûtoſt le lever du Soleil, que ne fait celuy qui va vers l'Occident, qui va toujours perdant le jour, & plus il va en avant, plus tard le Soleil ſe leve à ſon égard. On pourroit encore conclure de là que de deux lum. aux qui ſeroient morts dans le meſme temps, il pourroit y en avoir un qui auroit veſcu deux jours plus que l'autre. Cela arriveroit inmanquablement, ſ'ils faiſoient tous deux le tour de la terre, l'un par l'Orient & l'autre par l'Occidēt celuy qui auroit eſté par l'Orient ayant le Vendredy à ſon retour, quand l'autre n'auroit que le Mécredy. On pourroit encore pouſſer ces conclusions plus loin, pour égayer la matiere, mais il me ſuffit d'avoir démontré que le Peuple ſe trompe, quand raisonnant par l'impoſſible, pour exprimer qu'une choſe ne peut*

*jamais arriver, il dit qu'elle arrivera la semaine des trois Jeudis.*

Il paroist depuis quelque temps un Livre nouveau, intitulé, *Remarques, ou Reflexions Critiques, Morales & Historiques, sur les plus belles & les plus agreables pensées qui se trouvent dans les Ouvrages des anciens Auteurs & modernes.* Il y a quantité de Livres qui promettent beaucoup, & l'on trouve dans celui cy plus que son titre ne fait esperer, puis qu'on y voit non seulement les plus belles, & les plus agreables pensées qui sont dans la pluspart des Ouvrages des Auteurs anciens & modernes, mais encore une infinité de choses dites par beaucoup de grands hommes, à propos de quoy l'Auteur fait leur histoire.

en abrégé. Ainsi l'on voit dans un seul Livre des collections qu'on ne peut faire qu'en plusieurs années de lecture, & ceux qui veulent se donner la peine d'en faire ; y apprennent la manière de faire un bon choix.

Rien n'est plus à la mode que les Cartes, ny d'un usage plus grand que celles qui découvrent les lieux où sont les Armées de France, & les Troupes de toutes les Puissances qui luy font la guerre. C'est ce qui se voit dans une Carte des dix-sept Provinces des Pays bas, avec les Provinces de France, d'Allemagne, & une partie de l'Angleterre. Elle a esté faite nouvellement sur plusieurs Memoires dressez sur les lieux,

pendant les dernières Guerres, par Mr Sangre, Secrétaire & Geographe de S. A. Serenissime Monsieur le Prince. Je ne sçaurois mieux louer l'Auteur de cette Carte, qu'en disant que feu Monsieur le Prince qui avoit une connoissance parfaite de la Geographie, l'estimoit beaucoup, & que Monsieur le Prince d'aujourd'huy, dont les lumieres sont connues de tout le monde, le considere, & s'en sert.

Je vous ay déjà parlé de Mr Trevisani, Camerier du Pape, mais je ne vous ay encore rien dit de ce qui se passa le jour que Sa Majesté donna le Bonnet à Mr le Cardinal Forbin. Mr Trevisani ayant esté conduit à la Chapelle du Chasteau de Versailles, fut

placé à costé de l'Autel pour entendre la Messe du Roy, après laquelle Sa Majesté ayant receu le Bonnet de la main de ce Camerier, le mit sur la teste de Mr le Cardinal de Forbin, & l'ayāt fait relever, Elle dit à Mr Trevisani *qu'il pouvoit assseurer Sa Sainteté qu'il n'y avoit point de Prelat dans tout son Roiaume plus attaché au Saint Siege.* Vous voyez par là, comme je vous l'ay souvēt marqué, qu'outre la grace dont le Roy accompagne tout ce qu'il fait, il y joint toujours quelques paroles obligeantes qui ne charment pas moins que ses manieres. Quand les Cardinaux à qui le Roy donne le Bonnet, sont Etrangers, ils ont l'honneur de disner avec Sa Majesté.

Voicy la Copie du Bref, que le Pape a envoyé à Madame de Maintenon. Cette Dame est si fort au dessus de toutes les louanges qu'on luy peut donner, que le meilleur party est de garder le silence. Ce Bref a pour subscription, *Dilecta in Christo Filia, nobili mulieri, Domina de Maintenon,* & il est conçu en ces termes,

ALEXANDER P. P. VIII.

*D*ilecta in Christo Filia, nobilis mulier, Salutem & Apostolicam Benedictionem. Adeo nobis cognita atque perspecta sunt prestantes ac magnopere commendabiles nobilitatis tuae dotes & prerogative, ut paternam tibi charitatem nostram peculiarem in modum concilient. Hujusce autem charitatis

discretus in presens testis erit dilectus Filius Franciscus Trevisanus, Cubicularius noster, qui purpureum Birretum dilecto Filio nostro Tuffano, Cardinali de Forbin, defert, & documenta ipsa, in occasionibus quae se offerent, luculentius eam tibi declarabunt. Illud vicissim à te petimus, ut praedicto dilecto Filio, quem virtutes praclarum genus equantes, injunctumque insuper illi à nobis munus, precipuam dignum estimatione constituunt, eam gratiam, quam apud omnes ordines, ob supra memoratas dotes ac prerogativas tuas merito istic obtines diligenter adesse velis, nec minori contentione à te flagitamus, ut filialem tuam erga sanctam hanc Sedem observantiam, quotiescumque opus fuerit, adimplere satagas, ejusdem Sedis rationes impensè promovendo. Hac spe freti, nobilitati tuae lata

*faustaque à Deo precamur, ac Apostolicam Benedictionem peramanter impertimur. Datum Romæ apud Sanctam Mariam Majorem, sub annulo Piscatoris, die XVIII. Februarii M. DC. LXXX. Pontificatus nostri anno primo. Et plus bas est écrit, MARIUS SPINOLLA.*

Ce Bref a esté ainsi traduit en nostre langue.

A NOSTRE CHERE FILLE  
en J. C. la noble Femme,  
Madame de Maintenon.

ALEXANDRE VIII.

**C**Here Fille en J. C. Noble Dame. Vos vertus insignes, & vos nobles & recommandables prerogatives nous sont si connues, qu'elles nous engagent à vous donner des marques toutes particulieres de nostre affection paternelle. Nostres  
res. Cher Fils François Trevisani,

nostre Camerier, vous en rendra de bouche un éclatant témoignage, en portant la Barette que nous envoyons à nostre tres-cher Fils Toussaint, Cardinal de Forbin. Les effets vous le feront encore plus évidemment connoître dans les occasions qui pourront se presenter. Nous vous prions aussi de nostre part, de vouloir bien donner toute l'assistance, & toute la protection possible dans la Cour, où vos belles qualitez vous ont acquis avec justice une faveur qui est approuvée de tout le monde, à nostre susdit Fils Trevisani, qui par un merite égal à sa naissance, & sur tout par la commission que nous luy donnons, est digne d'une distinction particuliere. Nous vous prions encore avec un zele également fort, de faire valoir toutes les fois que l'occasion s'en presentera, l'attachement filial que vous

avez pour le Saint Siege, & d'en  
défendre tous les justes interets.  
Fondez sur cette esperance, Nous  
prions Dieu qu'il comble vostre  
digne personne de toutes sortes d'a-  
grémens & de prosperitez, & vous  
donnons de bonne volonté nostre Be-  
nediction Apostolique. A Rome le  
18. Fév. 1690.

Tandis que toute l'Europe se  
ligue contre les veritables inte-  
rests de l'Eglise Catholique, le  
Roy dont on ne peut trop admirer  
la pieté, redouble ses soins  
auprés du Grand Seigneur, &  
par ses Lettres, & par les sol-  
licitations de ses Ministres,  
pour faire restituer aux Reli-  
gieux de S. François, les Saints  
Lieux que les Grecs leur ont  
usurpez depuis quelques an-  
nées, & pour les mettre à cou-  
vert des insultes & des perfec.

tions de ces Schismatiques, ainsi que de la tyrannie des Officiers Turcs de Jerusalem qui les oppriment par des taxes & par des avanies excessives. Sa Majesté a réussi depuis peu en ce dernier point par la vigilance de ses Ministres, qui ont obtenu un Commandement du Grand Seigneur contre les Grecs en faveur des Religieux Latins, dont les plaintes ayant esté portées au grand Visir, dans le mois de Janvier dernier, par M. de Chateauneuf de Castagneres, Ambassadeur du Roy à la Porte, contre le Bacha de Jerusalem, ce Bacha fut aussi tost déposé par ce premier Ministre de la Cour Ottomane, & appellé à Constantinople pour y rendre compte de tout ce qu'il avoit tyrannique-

ment exigé des Religieux de la Terre Sainte, le Bacha de Gaza qui les aimoit, ayant esté nommé Bacha de Jerusalem en sa place. Le Pere Louis Verdun, Religieux de la reguliere Observance, y a envoyé la somme de douze mille livres, avec quantité de beaux ornemens d'Autel, Breviaires, Missels, Montres d'Horloges à la Turque, & autres choses du prix de mille écus, sous la conduite de trois Religieux de son Ordre & de sa Famille, qui partirent de Paris le 6. de ce mois, pour aller s'embarquer à Marseille, où ils doivent estre joints au commencement du mois prochain par quatre Religieux du mesme Ordre, que ce mesme Pere Louis Verdun, qui est Commissaire general en

France pour la Terre-Sainte, a eu permission d'y faire passer pour y établir les Missions nécessaires, & administrer les Sacremens de l'Eglise & la parole de Dieu aux Fidelles de ce Pays-là. Sa Majesté luy a accordé en mesme temps un Passeport, afin que les aumônes d'Espagne soient portées à Jerusalem en toute seureté, sous la conduite d'un Religieux Espagnol du mesme Ordre de S. François. Toutes ces choses font voir que le Roy surpasse autant en pieté tous les autres Princes Catholiques, qu'il les surpasse par ses grandes qualitez, & par la gloire dont il est environné.

Je vous manday dans ma Lettre du mois passé, que la Flote qui portoit des Troupes

destinées pour l'Irlande, estoit partie de Brest le 7. composée de trente-six Vaisseaux de guerre, de trois Brulots, de cinq Flutes, & de plusieurs autres Bastimens de guerre & de charge. Elle mit dix lieues au large des côtes de Bretagne, où chaque Vaisseau se rangea sous sa division, dont chacune estoit de douze Vaisseaux, ceux de charge, aussi bien que les Brulots, estant sur les ailes. L'Avant garde estoit commandée par M. de Nesmond, Chef d'Escadre, le Corps de Bataille, par M. le Marquis d'Anfreville, & l'Arrieregarde par M. le Chevalier de Flacour. On garda cet ordre sur l'avis qu'on eut que les Ennemis estoient sortis de leurs Ports au nombre de trente-six Vaisseaux, pour

s'opposer au secours que cette Flote portoit au Roy d'Angleterre. Il est de plus de sept mille hommes effectifs, dont plus de six mille sont Troupes Françaises, du Regiment de Sur-laube, Tournesy, la Marche, Fumechon, Merode, & Forest, tous Regimens d'un tres bon service, & le reste est de Troupes Irlandoises, Ecoissois & Anglois qui ont quitté le service du Prince d'Orange; pour aller en Irlande soutenir les interests du Roy d'Angleterre. Les meilleures Voilieres d'entre les Fregates furent détachées pour aller faire la découverte *l'Emporté* commandé par M. le Chevalier de Genlis, *le Modéré* par M. le Chevalier de Chaulieu, & *l'Alcion* par M. Bart, se furent à peine élevez trois lieuës de-

vant l'Armée qui faisoit route au Nordouest quart de Nord, que l'on découvrit sept Bastimens, qui furent reconnus presque aussi-tost pour l'Escadre des Vaisseaux du Roy qu'on attendoit de Provence. Elle estoit de cinq gros Vaisseaux, d'une Fregate, & d'un Brulot, sous le commandement de M. de Paale, le plus ancien des Capitaines de cette Escadre, qui montoit *la Fortune* de 64. pieces. M. Chabert montoit *le Fleuron* de 60. M. de Persein *le S. Louis* de 60. M. le Chevalier de Chalais *le Vigilant* de 54. & M. de Ricouffe *le Brusque* de 50. Cette jonction causa beaucoup de joye à l'Armée qui continua sa route. Le lendemain 18. fut le soir, le Moderé donna la chasse à un petit Bastiment à la

clarté de la Lune, & s'en rendit maistre. C'estoit un petit Corsaire Anglois de huit pieces de Canon, lesté de bled. Il fut armé aussi tost de 19. personnes de la Flote que l'on mit dessus. On en prit encore un autre de six pieces de Canon, qui se rendit au Serieux que commandoit M. de Relingue. Celuy-là estoit envoyé par le Prince d'Orange pour reconnoistre la Flote, & avoit quatre vingt hommes. Le 21. au matin on découvrit le Cap de Caro, qui est le plus avancé d'Irlande, & l'on se trouva trois ou quatre lieues sous le vent du Port de Kinsal, où une partie de la Flote devoit entrer. Comme on l'ouvoit pour gagner cette entrée sur le soir du mesme jour, M. du Quesne Mon-

nier, & M. d'Ivry, qui commandoient deux Fregates du Roy d'Angleterre, l'une de 36. pieces, & l'autre de 28, joignirent M. le Marquis d'Anfreville, & l'assurerent que toute la Flote pouvoit entrer dans cette Rade, où elle auroit une fort grande commodité pour le débarquement, & où elle seroit d'ailleurs hors d'estat d'estre insultée par les Ennemis. Ainsi le 22. l'Arrieregarde, entra dans la Baye de Kork, & la pluspart des Bastimens de charge dans Kinsal, avec environ 25. Bastimens Marchands. Le 23. à une heure après midy, le Corps de Bataille & l'Arrieregarde entrerent aussi dans Kork, où toute l'Armée mouilla à trois lieuës de la Ville. La Fregate *l'Opiniastre* de 36. pie-

ces, commandée par M. Herpin, fut jetée sur la Roche par les courans, qui causerent quelques abordages & échouemens, le Neptune & l'Arc-en-Ciel ayant échoué, & le S. Louis, l'Arrogant & l'Alcion abordé, mais sans recevoir aucun dommage qui ne fust aisé à reparer, puis que tout le mal estant dans les œuvres mortes, la haute marée de l'Equinoxe les remit à flot. Ainsi il n'y a eu que l'Opiniastre qui ait esté fort endommagé. Le 24. on débarqua le Regiment de Fumechon, & le 25. celuy de Surlaube. On continua jusqu'au 27. à faire ce débarquement dans les Chaloupes de l'Armée qui portoient les Troupes jusqu'à une lieue de la Ville de Kork. On fit monter les Vaisseaux de charge  
bien

bien avant dans la Riviere de ce mesme nom , pour y débarquer tous les Bagages , Artillerie , Cavalerie , & attirail de guerre. La Ville de Korc est assez grande , & tout son commerce consiste en laine. Toute l'Irlande qui reconnoist le Roy d'Angleterre fit des feux de joye de l'arrivée du secours. Les Vaisseaux du Roy doivent amener en France quelques Troupes Irlandoises.

En vous parlant de l'Abbaye de Nôtre Dame de Flabemont en Lorraine , Diocese de Toul, qui a été donnée à M. l'Abbé de Brisacier , Superieur du Seminaire des Missions étrangères , j'ay oublié de vous dire , qu'elle étoit vacante par la mort de Mr Laurent de Brisacier , âgé de plus de 80. ans qui mou-

*Avril 1690.*

K

rut à Blois le 15. de Fevrier  
dernier Doyen de S. Sauveur  
de Blois & Abbé de Flabemont.  
Il avoit eu l'honneur de faire  
durant quelque-temps la fonc-  
tion de Précepteur du Roi, qui  
depuis ce temps-là l'avoit tou-  
jours honoré de sa bienveillan-  
ce, & qui par la confiance  
qu'il avoit en sa vertu, lui  
faisoit distribuer tous les ans  
dans le pays blefois quelques-  
unes de ses aumônes Royales.

S'il y avoit des remedes con-  
tre la mort, il semble que ce de-  
vroit être la Theriaque, tant on  
s'empresse pour avoir de cet  
antidote. M. de Rouviere en  
ayant fait l'année dernière pour  
la seconde fois, comme je vous  
l'ay marqué dans l'article cu-  
rieux que je vous ay envoyé  
sur la cõposition de ce remede,

on vient d'enlever pour l'armée presque tout ce qui en restoit, de sorte qu'il se trouvera bien-tôt obligé d'en refaire, ce qui ne luy sera pas aisé à cause de la difficulté qu'il y a d'avoir toutes les drogues des Indes qui sont nécessaires pour sa composition, & dont il a toujours eû suffisamment par les grands soins qu'il a pris pour n'en pas manquer, ce qui fait qu'il n'a point encore mis dans sa Theriaque les drogues qu'on permet de substituer en la place de celles qu'on ne peut trouver.

Un gros party de Hussars, commandé par le plus fameux Partisan qu'ayent les ennemis, & qui enleva il y a quelque-temps du betail autour de Philisbourg, étant venu dans

le même dessein aux environs de Fribourg, M. du Fay qui en est Gouverneur, en fut averty, & ordonna un détachement de Dragons, commandé par M. de Haubourg, Lieutenant Colonel, qui fit tant de diligence qu'il gagna les passages des ennemis. L'attaque fut vigoureuse, & l'ordre n'y parut pas moins que la valeur. Quarante des ennemis demeurèrent sur la place, & le Commandant du party & son Lieutenant furent pris, avec douze Dragons & beaucoup de chevaux. On reprit aussi le bétail qu'il avoient commencé d'enlever. Les ennemis sont fort consternez de la prise de ce Chef des Hussars, dont ils attendoient beaucoup pour les partis qu'il auroit commandez dans la Campagne

prochaine. Il y a apparence qu'il ne sera pas en état de faire parler de luy.

M. de Crevecœur, fils de feu Mr de Manevillette, Receveur General du Clergé de France, Secretaire des Commandemens de Monsieur, a épousé Mademoiselle de Harlay, fille de M. de Harlay, Conseiller d'Etat, & de Dame... Boucherat, fille de M. le Chancelier. M. de Crevecœur est à present Maître des Requêtes, ayant vendu sa Charge de Secretaire des Commandemens de son Altesse Royale, à M. Aubry de Vatan.

Peu de temps auparavant, M. le Boindre, Seigneur de Groschenet, Conseiller au Parlement en la premiere des Enquêtes, & Fils de M. le

Boindre, Conseiller de la Grand' Chambre, avoit épousé Mademoiselle Doujat, fille de M. Doujat, cy devant Maître d'Hôtel du Roy, & niece de M. Doujat, Conseiller en la Grand'Chambre, & de Madame la Présidente de Maupeou. La Mariée a de la beauté, beaucoup d'agrément dans la personne, & infiniment de l'esprit. M. le Boindre de Groschenet est fort honnête-homme. Je ne vous dis rien de leurs familles; elles sont considérables l'une & l'autre dans la robe.

Messire Joseph de Pons Baron de Monclar, Chevalier des Ordres du Roy, Mestre de Camp general de la Cavalerie legere, Lieutenant General des Armées du Roy, & Commandant en Alsace, est mort au

commencement de ce mois. Il étoit originaire de Catalogne, & passa au service de la France dans le même temps que Dom Joseph de Marguerite & le Comte d'Ille. Ses services continuel s'avoient été reconnus par le don de toutes les Charges & de tous les emplois dont un hōme de guerre puisse être honoré. Il n'a qu'une fille mariée à M. le Comte de Rebé, Colonel du Regiment de Piedmont, qui a hérité de plusieurs fiefs qu'il possédoit en Alsace. Il exerçoit la Charge de grand Bailly d'Agneau qui appartenoit à M. le Duc Mazarin, & qui s'en est demis en faveur de M. le Duc de la Mailleraye son fils. avec le consentement du Roy. Ainsi ce sera ce Duc qui l'exercera à l'avenir, M. le Marquis.

d'Uxelles à été nommé pour commander en Alsace à la place de M. de Monclar. Le Siege de Mayence a tant fait parler de ce Marquis, qu'il n'est pas besoin de vous en rien dire. Il venoit d'être nommé pour commander à Luxembourg, où M. le Marquis de Beuvron d'Harcour commandera. Ce dernier s'est distingué en beaucoup d'occasions, & a été Inspecteur general de l'armée. M. Rose a été pourvû de la Charge de Mestre de Camp general de la Cavalerie, qu'il connoît parfaitement. Il est Allemand, & vient de commander en Irlande.

Messire Nicolas Parfait, Chanoine de l'Eglise de Paris, & Abbé de Bonzonville, est mort aussi depuis quelques jours. Il

étoit âgé de 80. ans , & en avoit été 65. Chanoine. M. l'Archevêque qui fait toujours de tres dignes choix , a donné son Canoniat à M. l'Abbé le Gendre. Il est de Rouën , & avoit abjuré le Calvinisme , il y a déjà quelques années. Il a paru avec applaudissement dans des Chaires tres-considerables de Paris , où il s'est acquis beaucoup de réputation par son éloquence;

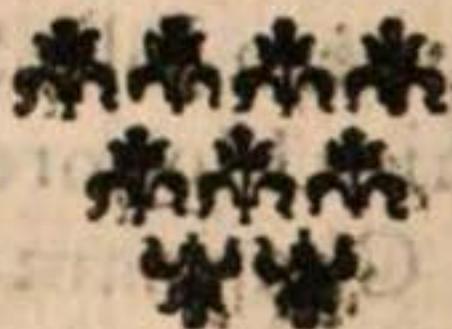
Le mot de *la Tontine* , qui étoit le vray sens de l'Enigme du mois passé , a été trouvé par Mrs. Bouchet , ancien Curé de Nogent le Roy ; Digeon , voisin de la fontaine des Blancs-Manteaux ; N. Baril de Harfeur ; N. du Buisset ; Bucquet Damonville , de la rue des

Prouvaires; du Val: l'Abbé de  
Monthelon; le Marquis de Bon-  
nefoy, rue de la Harpe; le Che-  
valier des Miniore, rue du Plâ-  
tre; le Solitaire Inconnu d'  
fauxbourg Saint Germain; le  
Prisonniers du Fort l'Evêque  
l'Amant de la Marthe Royale  
Jouet l'aîné, Chanoine de la  
Cathedrale de Laon, & l'Abbé  
Courier du mesme lieu; Cipiere  
de Bordeaux; Palheres; des In-  
nocens; la Vergue du Palais;  
Linars de Foucade; & Lamore-  
re de Riviere de la mesme Ville.  
Barriere C. & A. de Versailles;  
L. M. de Batilly, de M. de H.;  
Ioseph Gallan de S. Malo; du  
Gué, dit le Hollandois de Vitré  
en Bretagne; Davier; Baurin  
l'aîné; le Repetiteur des be-  
aux esprits de la rue de Gue-

negaud ; le Chevalier de Comblaville ; le Narcisse de Moulins : & par Mesdemoiselles le Roy ; Marie Jaqueline de S. P. de Compiègne & son fidelle Amant ; la Petite-mere du Plessis de Versailles : des Landes de mante ; le Duc de Compiègne ; Anne de la Prairie Cairon de Caën ; Mariane de l'Epinay de saint Celerin ; Marie Renée du Tezin ; L'aimable nièce Manon de la ruë sainte Avoye ; la Charmante Gibon de la ruë saint Antoine ; la Jolie Solitaire, de la ruë saint Honoré ; la Belle Picard ; la Charmante blonde aux gros airs, de la butte S. Roch ; la brune Spirituelle du Cloistre saint Jacques de la boucherie ; l'aimable Fontaine de la ruë saint Honoré ; la brebis

Amoureuse , & son Pasteur  
Mouton bellant ; l'Amoureuse  
sans amour, Carfueil, l'aîné de  
Marseille.

La nouvelle Enigme que je  
vous envoie , ne se trouvera  
peut être pas si facile à devi-  
ner, que celle de la Tontine. Je  
n'en connois point l'Auteur ,  
mais il me paroist avoir un  
génie particulier pour les Ouy-  
vrages de cette nature.





## ENIGME.

**I**E vais t'apprendre mon destin,  
 Fuge s'il est heureux, ou déplorable,  
 Dès que ie suis formé, mon Pere  
 impitoiable  
 Me plonge le fer dans le sein..

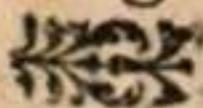


Ie suis fait pour servir une fiere  
 Maistresse,  
 Que pourtant ie tiens sous mes  
 loix,  
 Et qui souvent, pour marquer sa  
 Noblesse,  
 Va du mesme pas que les Rois..



Si celle que ie sers est richement pa-  
 rée.,

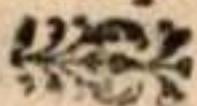
*Je me ressens de son superbe atour ,  
En campagne , en Ville , à la Cour ,  
Elle a toujours une garde assurée.*



*Quand ie la gouverne , elle est  
bien.*

*M'échape-t-elle , on la craint d'or-  
dinaire ,*

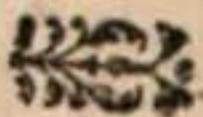
*Aussi i amais on ne m'impute rien  
De tout le mal qu'elle peut faire.*



*Il est vray que dans son emploi ,  
Pour elle mon secours est de peu  
d'importance ,*

*Mais du moins elle trouve en moi  
Son repos & son innocence.*

*Voicy un second Air de M.  
de Bacilly. Il en fait aussi les pa-  
roles , elles sont du temps*



tant

voir

voir

er les

mille

riers

ours

cueil

ire au

er un

gran

x qui

250

Le me ref

En camp

Elle a to

Qua

bi

M'écha

Anssi

De to

Il est

Pour el

a

Mai

Sony

Voic

de bac

roles,

## AIR NOUVEAU.

**I** Amais Printemps n'eut tant  
de charmes,

Que celui que nous allons voir.  
Chacun s'apreste à faire son devoir,  
Et d'un ieune Heros va seconder les  
armes.

Tandis que les Bergers  
Font cueillir dans nos champs mille  
& mille fleurettes,  
Tous nos braves Guerriers  
Animez par le son des Tambours,  
des Trompettes,  
Font dans les champs de Mars cueil-  
lir mille Lauriers.

Le Sr. Guerout, Libraire au  
Palais, commence à débiter un  
Livre qui doit être d'une gran-  
de utilité pour tous ceux qui

ont quelque connoissance de la Chirurgie. C'est un Ouvrage du Sçavant Etmullerus qu'on a traduit en François, & qui a pour titre *Nouvelle Chirurgie Medicale, & raisonnée*. On l'appelle ainsi, parce qu'on y rend raison de tout jusqu'aux moindres choses, & qu'il n'y a point de si petites circonstances, ny d'abus sur les causes, sur les Symptomes, sur la cure, & sur les remedes des maladies externes qui font l'objet de la Chirurgie, que l'on n'y explique avec autant d'exactitude que de netteté. Il semble que cet Auteur ait voulu écrire particulièrement en faveur des Medecins, comme on le peut voir par le Titre même de l'Ouvrage, afin de leur fournir de

quoy soutenir avec honneur l'inspection que la Medecine a eüe de tout tems sur la Chirurgie. On y a joint une *Dissertation sur l'infusion des liqueurs dans les vaisseaux*. C'est un Traité fort sçavant dans lequel toute la Mecanique des corps, tant en maladie qu'en santé, est expliquée, & cela est souvenu d'une infinité de belles experiences.

Le mesme Libraire va commencer le debit d'un autre Livre nouveau, intitulé, *Nouvelles Reflexions ou Sentences & Maximes morales & Politiques*. On leur a donné ce titre, parce qu'on en a inferé plusieurs dans cet Ouvrage, qui ont paru fort utiles pour se bien conduire, soit par rapport aux moeurs &

à la Religion, soit par rapport à l'Etat & à la Vie Civile. L'Auteur avouë qu'il a composé la pluspart de ces Maximes, des plus belles & des plus solides pensées qu'il ait pû choisir dans les Ouvrages les plus estimez, & ceux qui les liront avec un esprit desintereffé, n'auront pas de peine à reconnoistre, que loin d'avoir eu le dessein d'attaquer qui que ce soit en particulier; il n'en veut qu'à l'homme corrompu, & non pas à la vertu.

M. Touraine, Vicair de Villers-le-bel, a donné depuis peu au public des *Instructions du Calendrier universel & perpetuel*, qui font voir plusieurs erreurs de calcul ou de l'upputa-tion Astronomique dans le

Calendrier Romain. Ce petit Livre contient des choses fort curieuses. On le trouve chez le Sieur l'Anglois, rue saint Jacques à la Victoire.

Quoy que vous sçachiez la mort de Madame la Dauphine, vous attendez sans doute que je vous parle de sa maladie, & de ce qui s'est passé le dernier jour de sa vie. Il sembloit qu'elle ne fust pas malade, & cependant il y a plusieurs années qu'elle témoignoît être assurée de ne pas vivre longtemps. Son mal on plûtôt ses maux étoient du nombre de ceux dont on ne peut aisément sçavoir la cause, parce qu'il la faut deviner, toutes les maladies ne se manifestant pas au dehors. Diverses personnes l'ont traitée suivant

qu'ils ont crû avoir connoissance de son mal. Quand on en use ainsi, on est en danger de voir avancer ses jours, au lieu que si la véritable médecine ne peut guerir ce qui est incurable, elle se sert de toute la sagesse de son art, pour donner du soulagement, & ne fait rien qui précipite le progrès d'un mal, dont le moment de la maturité est le dernier de la vie de la personne qui souffre. Enfin celuy de Madame la Dauphine, luy ayant donné du dégoût pour le monde pendant quelques années, il a commencé à l'accabler depuis quelques mois, & depuis ce temps-là on n'a rien oublié de tout ce qui pouvoit contribuer à rétablir une

santé qui estoit si chere , & l'on peut dire que les soins que Monseigneur le Dauphin a pris là-dessus sont extraordinaires , puis qu'il étoit fort souvent auprès de cette Princesse , ou pour la conjurer de prendre les remedes que l'on croyoit necessaires pour le rétablissement de sa santé , ou pour l'empêcher de prendre ceux qu'on apprehendoit qui ne l'alterassent encore davantage. La nature de son mal luy faisant tout craindre , elle voulut recevoir le Viatique le Jeudy Saint , quoy qu'elle ne fût pas encore assez en peril pour se le faire apporter , mais elle aima mieux en donner l'ordre avant qu'on jugeât qu'il en fût temps , que de risquer à mourir sans cette

consolation, Depuis ce jour-là jusqu'à celuy de sa mort, elle a presque toujours souffert sans que l'exces de ses douleurs luy ait alteré le jugement, ou ait fait changer en aucune sorte la fermeté qu'elle a fait paroître toute sa vie Le 19. de ce mois, se sentant affoiblir de plus en plus, elle souhaita l'Extrême-Onction, qu'elle reçut avec un jugement admirable. Quelques heures après elle demanda Nôtre Seigneur qu'on luy apportât, & ce fut pour elle une satisfaction extraordinaire, ce que l'on connut par les marques qu'elle donna d'une entière résignation aux ordres de Dieu Le reste de la nuit fut tranquille, & employé toujours avec son Confesseur, & avec M.

l'Evêque de Meaux qui ne la quittoit plus depuis long-temps. Le lendemain au matin sur les dix heures, elle voulut voir le Roy, à qui elle demanda pardon de toutes les choses dans lesquelles elle pouvoit avoir eu le malheur de luy déplaire, luy parlât ensuite en particulier, mais avec des manieres si touchantes que sans l'entendre on fondoit en larmes, pendant qu'elle n'étoit qu'attendrie sans foiblesse. Elle embrassa ce Monarque qui la quitta sensiblement affligé. Après cela elle demanda Monseigneur avec qui elle eut à peu près la même conversation Je ne vous en diray rien étant impossible d'exprimer ce qui se passe en des momens si affli-

geans & si tendres. Elle l'em-  
brassa deux fois, & demanda  
les Princes ses Fils qui vinrent  
tous trois ensemble. Elle dit à  
Monseigneur le Duc de Bour-  
gogne, *Approchez-vous, mon Fils,*  
*pour recevoir ma dernière benedic-*  
*tion. Voyez l'état où ie suis, profitez*  
*en, & souvenez-vous éternellement*  
*de ce que vous devez à Dieu & à*  
*vôtre Religion. Ne vous en éloignez*  
*jamais. Respectez & aimez le Roy,*  
*& monseigneur. Connoissez le Sang*  
*dont vous sortez, mais n'en abusez*  
*jamais. Aimez la grandeur & l'em-*  
*ployez pour la vertu. Cherissez ma*  
*memoire & les sentimens que j'ay*  
*pour vous en mourant. Adieu mon*  
*Fils, voila ma benediction. Vous mes*  
*autres Enfants, ie ne vous dis rien,*  
*vous êtes trop ieunes. Je vous donne*

à chacun en particulier ma benediction. Elle ajoûta en embrassant Monseigneur le Duc de Berry, qu'elle l'aimoit tendrement, mais qu'il luy coûtoit cher. Elle croyoit avoir été blessée en accouchant de ce Prince, & que sa mort venoit de cet accident. Louverture de son corps a fait voir le contraire. Elle embrassa le même jour, Monsieur & Madame, & leur dit, qu'elle mourroit leur servante.

Cette Princesse dit ensuite à Monsieur de Meaux, que se sentant encore des forces, elle prevoit que son agonie seroit longue, mais qu'elle esperoit que Dieu ne l'abandonneroit point dans ce passage, ayant eu toute sa vie grande confiance en sa misericorde. Il sembloit après toutes ces choses

Avril 1690.

L

que le Roy dont la personne est si chere & si necessaire à son Etat & à la Religion Catholique, ne dût plus revoir Madame la Dauphine, puis que la douleur de la voir mourir ne pouvoit que luy estre préjudiciable. Cependant ce Prince qu'on n'a jamais veu manquer à rien, de ce qu'il a crû devoir faire, ou de ce que sa tendresse luy a inspiré, revint chez cette Princesse, & la voulut assister jusques au dernier moment. Monseigneur y revint aussi, mais Sa Majesté cherchant à luy épargner la vive douleur, dont on ne manque jamais d'être penetré en de si tristes momens, voulut souffrir seule, & l'obligea de se retirer, en luy montrant

Madame la Dauphine, & en luy disant, *Que c'estoit ainsi que finissoient les grandeurs du monde.* Je ne donne point icy de loüanges au Roy. On n'a rien à dire, quand la fermeté, la tendresse, & la grandeur d'ame s'expliquent si clairement. Madame la Dauphine fut prise de quelques convulsions un peu après que le Roy fut revenu, mais elle ne perdit point connoissance & parla toujours. Enfin sur les sept heures du soir, elle entra dans celles de la mort, pendant lesquelles elle répondit toujours à M. de Meaux & à son Confesseur qui l'exhortoient. Cela dura encore une demy-heure, & elle mourut avec assez de tranquillité, embrassant le

Crucifix, & en se penchant du côté de son Confesseur. On luy a trouvé les poulmons ulcerez, le bas ventre gangrené, & plusieurs abcés dans le mesenterie. Je croy vous avoir marqué, quand je vous parlay de son mariage, qu'elle étoit petite fille de Henry IV. au même degré que Monseigneur le Dauphin, Henry IV. Roy de France & de Navarre, fut pere de Louis XIII. & de Christine de France. Louis XIII. épousa Anne d'Autriche, fille de Philippe III. Roy d'Espagne, dont est venu Louis le Grand. Christine de France, épousa Victor Amedée de Savoye, dont est venuë Henriette Adelaïde de Savoye. Louis le Grand, épousa Ma-

rie Therese d'Autriche, fille de Philippe IV. Roy d'Espagne, le 9. Juin 1660. & de ce mariage est sorty Monseigneur le Dauphin, né le premier jour de Novembre 1661. Henriette Adelaïde de Savoye, époufa en 1652. Ferdinand Marie, Duc Electeur de Baviere, & de ce mariage est sortie Marie Anne Chrétienne Victoire de Baviere, Dauphine de France, née le 28. Novembre 1660. Cette Princesse a fait, non pas un Testament, mais quelques legs sous le bon plaisir du Roy, & elle a écrit là-dessus ses intentions. Elle laisse.

A Monseigneur, une baguette qu'elle aimoit fort, & elle prie ce Prince de la garder

pour se souvenir d'elle.

A Madame , un diamant  
jaune en bague.

A Madame de Guise, une  
Croix de diamans.

A Monsieur l'Electeur de  
Baviere son Frere, une bague.

A Monsieur le Prince Cle-  
ment son autre Frere , une ba-  
gue.

A Madame la Princesse de  
Toscane sa Sœur , une ba-  
gue.

Elle prie le Roy de trouver  
bon que les Princes ses en-  
fans partagent également ses  
pierreries.

Elle laisse à Mademoiselle  
Bessola , qui est venuë avec  
elle de Baviere , & qu'elle a  
toujours fort considerée , son  
Prié-Dieu & son Bureau , &

prie le Roy d'avoir soin d'elle. Sa Majesté luy a déjà donné quatre mille livres de pension.

Elle laisse six cens pistoles à Mademoiselle Patrocle, l'une de ses femmes de Chambre.

A M. de Vandrevec son Portemanteau, six cens.

A la Femme de chambre de Mademoiselle de Bessola, trois cens.

Aux plus pauvres de ses Officiers, cinq cens.

Elle a fait donner toutes ces sommes à son Confesseur pour les distribuer selon ses intentions.

Elle prie le Roy d'avoir soin de M. de Chenedé, son premier Valet de Cham-

Je ne vous parle point des ceremonies funebres qui se font faites pour cette Princesse ; je les joindray toutes ensemble dans ma Lettre du mois prochain.

L'ay à vous apprédre une nouvelle qui vous fera du plaisir. La personne qui a fait les Memoires d'Espagne dont je vous ay parlé dans deux de mes Lettres, les va faire imprimer en donnant au Public deux volumes de ses Voyages. Ainsi je ne continuëray plus à vous donner par lambeaux ce bel ouvrage qui a esté si generalement approuvé , & vous l'aurez entier beaucoup plustost que vous ne l'auriez eu si j'avois continué à vous en envoyer la suite dans mes Lettres. Je suis, Madame , Vostre , &c.

*A Paris , ce 30. Avril 1690.*



## T A B L E.

<b>P</b> <i>Relude</i>	
<i>Loüanges données au Roy par le Pape.</i>	4
<i>Lettre fort curieuse à M. Ménage touchant les Monneyes.</i>	12
<i>Nouvel ouvrage du Blason.</i>	31
<i>Galanterie de M. le Pays.</i>	34
<i>Ode.</i>	36
<i>Chaires de Droit remplies à Paris &amp; à Cèn.</i>	48
<i>Traité de Commerce arresté par M. le Duc de Gramont.</i>	49
<i>Tables des divisions du monde, du Firmament &amp; des Climats,</i>	60
<i>Harangue faite par M. le Recteur de l'Université.</i>	79

# TABLE.

<i>Academiciens receus à l'Academie de Nismes.</i>	83
<i>Histoire.</i>	84
<i>Stance qui marquent l'amour par- fait.</i>	91
<i>Vers du mesme Auteur.</i>	94
<i>Suite des Memoires de la Cour d'Espagne.</i>	97
<i>Jettons que les Maistres Chirurgiens de Paris ont fait fraper.</i>	150
<i>Benefices donnez par le Roy.</i>	156
<i>Gouvernemens donnez par Sa Ma- jesté.</i>	161
<i>Ceremonie faite aux Cordeliers.</i>	162
<i>Liste des Armées du Roy.</i>	165
<i>Reception de M. le Comte de Fron- zenac à Quebec.</i>	199
<i>Morts.</i>	205
<i>Question surprenante.</i>	208
<i>Livres nouveaux.</i>	219
<i>Carte nouvelle.</i>	220

# TABLE.

<i>Le Roy donne le Bonnet à M. le</i>	
<i>Cardinal de Forbin ,</i>	221
<i>Bref du Pape.</i>	223
<i>Action de pieté du Roy.</i>	227
<i>Arrivée de la Flote du Roy en Ir-</i>	
<i>lande.</i>	230
<i>Nouvelle Theriaque,</i>	238
<i>Party de Hussarts défait près de</i>	
<i>Fribourg.</i>	239
<i>Mariages.</i>	241
<i>Autre article de Morts avec plu-</i>	
<i>sieurs Emplois &amp; Charges don-</i>	
<i>nées par le Roy.</i>	242
<i>Article des Enigmes.</i>	245
<i>Nouvelle Chirurgie.</i>	251
<i>Construction du Calendrier univer-</i>	
<i>sel, &amp; perpetuel.</i>	252
<i>Nouvelles Reflexions ou Sentences,</i>	
<i>Maximes morales &amp; politiques</i>	253
<i>Détail de tout ce qui s'est passé à la</i>	

T A B L E.

*mort de Madame la Dauphine.*

255

*Nouvel Article des Memoires de la*

*Cour d'Espagne.*

332

**Fin de la Table.**

---

*Avis pour placer les Figures.*

L'Air qui commence par ,  
*Non le temps ne peut rien* , pag. 39  
*Nouvelle Montre* , pag. 148  
L'Air qui commence par ,  
*Jamais Printemps* , pag. 251.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

Second section of faint, illegible text, appearing as bleed-through from the reverse side of the document.

Library of the  
University of Toronto  
1827



